

# INTERSYNDICALES FEMMES : CGT, FSU, SOLIDAIRES



Journées intersyndicales femmes  
formation-débats des 3 et 4 avril 2025

**Agir pour les droits des femmes : un combat syndical!**

# 2025

[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)  
[www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)  
[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

# Partie 1

**La construction des masculinismes  
au travail et ailleurs : mieux les connaître pour  
mieux les combattre !**

**Diane Lamoureux - Professeure de sociologie en science  
politique**

**Laure Verquere - Post-doctorante en sciences de l'information  
et de la communication**

**Isabelle Prono et Lucie Lambert - Infirmières et militantes  
syndicales SUD Santé Sociaux au CHU de Toulouse**

# Partie 2

**Éduquer et former pour combattre le patriarcat**

**Cécile Gondard Lalanne et Bernadette Groison - Conseillères au  
Conseil Économique Social et Environnemental**

**Gaëlle Differ - Animatrice gestionnaire du planning familial 93**

**Guislaine David et Sophie Vénéitay - Secrétaires générales  
SNUIPP et SNES**



**Les intersyndicales femmes sont  
dispo aussi en podcast !**

**Les 4 tables rondes de 2025 sont sur  
toutes les bonnes plateformes et  
en ligne**

**[intersyndicalesfemmes2025.lepodcast.fr](https://intersyndicalesfemmes2025.lepodcast.fr)**



## Partie 3

### Intersectionnalité, d'hier à aujourd'hui

**Jules Falquet - Professeure de philosophie à l'université Paris 8 Saint-Denis**

**Ana Azaria - Présidente de l'Organisation de Femmes Égalité  
Artemisa Flores--Espínola - Maitresse de conférence en sociologie**

**Kimberlé Crenshaw - Juriste et professeure, spécialisée dans les questions de race et de genre**

## Partie 4

### Santé des femmes :

#### un autre facteur d'inégalités professionnelles

**Muriel Salle - Historienne et maitresse de conférence**

**Maryse Thaëron-Chopin - Présidente de la fédération « Les comités féminins »**

**Anabelle Brochier - Ergonome**

# Partie 1

## La construction des masculinismes au travail et ailleurs : mieux les connaître pour mieux les combattre !

**Diane Lamoureux - Professeure de sociologie en science  
politique**

**Laure Verquere - Post-doctorante en sciences de l'information  
et de la communication**

**Isabelle Prono et Lucie Lambert - Infirmières et militantes  
syndicales SUD Santé Sociaux au CHU de Toulouse**



# Diane Lamoureux

Professeure de sociologie en science politique

## De Polytechnique aux réseaux sociaux : la longue ombre des masculinismes

**Professeure émérite à l'Université Laval, au Québec, elle est l'auteure de nombreux ouvrages sur le féminisme, le nationalisme et sur les mouvements sociaux. Ses travaux se situent au croisement de la théorie politique et du féminisme.**

Diane Lamoureux porte sur l'histoire récente un regard lucide et sans concession. Elle revient pour les intersyndicales femmes sur la tragédie de Polytechnique et sur la montée contemporaine de l'antiféminisme.

[La vidéo de son intervention pour les intersyndicales femmes est à retrouver ici :](#)



### Le féminicide de masse de Polytechnique

«Le 6 décembre 1989, un homme armé — dont je tairai le nom pour ne pas lui donner la gloire qu'il recherchait — est entré dans les locaux de l'École polytechnique de Montréal. Il a séparé les hommes des femmes avant d'ouvrir le feu sur ces dernières. Quatorze jeunes femmes ont été assassinées.»

Au Québec, cette tuerie a eu l'effet d'un séisme. Le pays, jusque-là relativement épargné par les violences armées, découvrait qu'il pouvait être le théâtre d'un attentat dirigé contre des femmes. «Nous n'étions pas aux États-Unis», rappelle-t-elle. «Les armes à feu existaient, mais les attentats étaient rares, surtout dans des établissements d'enseignement.»

Cet acte terroriste, motivé par la haine des femmes, surgissait pourtant dans un contexte où le féminisme semblait avoir remporté plusieurs victoires : amélioration du statut juridique des femmes mariées, accès élargi à l'éducation supérieure, développement du travail féminin, légalisation de l'avortement après les procès du docteur Morgentaler. La tuerie de Polytechnique survient un an après le jugement Daigle de l'été 1989, qui a permis de faire reconnaître la liberté de choix des femmes en matière de poursuite ou non d'une grossesse. «*Tout cela semblait aller dans le bon sens.*». Et pourtant, Polytechnique a révélé brutalement l'ampleur de l'opposition au féminisme.

### Le retour du refoulé antiféministe

Les semaines qui suivirent le drame furent marquées par des discours rétrogrades : «*On nous reprochait nos "excès", nos "revendications trop pressantes". Certains disaient que nous avions été trop loin, trop vite.*»

Au lieu d'une solidarité, les féministes essuyèrent une forme de mise en accusation : «*On voulait nous faire taire, nous rendre responsables de la violence dont nous étions victimes.*»

Il fallut trente ans pour que la ville de Montréal reconnaisse officiellement qu'il s'agissait d'un attentat antiféministe, sous la pression des actions féministes.

Entre-temps, le mouvement féministe québécois a dû se réorganiser, ajouter la lutte idéologique contre les courants qui cherchaient à délégitimer son héritage à la conquête des droits, pour des réformes sociales.

Pour Diane Lamoureux, l'émergence de l'antiféminisme ne peut se comprendre sans évoquer la mutation économique et politique des années 1980-1990 et la montée du néolibéralisme.

«*Le cheval de bataille du néolibéralisme, c'était l'idée que l'État-providence coûtait trop cher.*»

Mais, ajoute-t-elle, cette remise en cause des services publics touchait directement les acquis féministes : les emplois des femmes dans la santé, l'éducation, les politiques familiales, les congés parentaux, les services de garde... En affaiblissant l'État social, on obligeait les femmes à redevenir les aidantes « naturelles », ce qui n'est rien de très naturel, mais qui est fortement imposé par les politiques néolibérales.

Le féminisme s'était battu pour libérer les femmes de cette assignation ; le néolibéralisme, lui, la réinstaurait insidieusement, sous prétexte d'économies.

### Trois visages de l'antiféminisme

Dans le sillage de ces politiques néolibérales se sont développés des discours contre la féminisation du monde, l'exigence de respect dans les relations interpersonnelles et d'autres valeurs qui ne sont pas forcément liées au féminisme. Se sont développés des mouvements masculinistes qui considéraient que les inégalités femmes hommes relevaient du passé et qu'il fallait donc s'occuper des hommes qui vivent une certaine détresse.

Pour Diane Lamoureux on peut distinguer trois formes d'antiféminisme. La première viendrait plutôt des gouvernements, qui considèrent que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale et qu'il n'y a donc plus besoin d'y travailler, qu'il n'y a plus besoin de politiques publiques. On retrouve les mêmes discours concernant le racisme, l'idée que l'égalité est déjà là.

La seconde est conservatrice, sans doute celle qui est la plus présente aussi en France, issue des courants religieux et traditionalistes, elle prône le retour à la famille hétérosexuelle et patriarcale avec des rôles sociaux de genre bien tranchés. Ce sont des discours largement véhiculés par des courants religieux, dont les églises chrétiennes, pour lesquelles le travail à l'extérieur de la maison n'est pas particulièrement encouragé.

La troisième, plus récente, est masculiniste. « *C'est une politique du ressentiment* », explique Diane Lamoureux.

Ce discours postule que les hommes, ayant perdu leur domination, seraient désormais les victimes d'un « système féminisé ». On parle

d'hommes privés de leurs enfants, de garçons désavantagés à l'école, d'une société devenue hostile à la virilité.

« *C'est une vision du monde binaire : si les hommes ne dominent plus, alors ils sont dominés.* »

Cette logique nie l'idée même d'égalité, réduisant toute transformation sociale à un jeu à somme nulle. C'est une politique du ressentiment qui veut revenir à un monde où les délimitations entre les rôles sociaux de genre sont très clairs. Ce qui rejoint la forme conservatrice.

### Les réseaux sociaux, catalyseurs d'un masculinisme jeune

Ce qui inquiète aujourd'hui Diane Lamoureux, c'est la diffusion massive de ces idées auprès des jeunes générations, notamment par les réseaux sociaux.

On répète aux jeunes que l'égalité est acquise, sans jamais les former à la comprendre. Ils deviennent perméables aux discours de « mâles alpha » qui valorisent la force, la richesse, la domination. Les mêmes réseaux qui mettent en avant une forme de masculinité construite sur des stéréotypes, un « vrai mâle » est barbu, musclé, riche et puissant, avec une petite femme à ses côtés, qui élève les enfants dans le respect de la hiérarchie des sexes.

Une masculinité d'écrasement, dopée à la compétition et au mépris, qui s'accorde parfaitement avec l'idéologie néolibérale : si tu échoues, c'est que tu n'as pas su piétiner assez fort.

Tout ceci fait l'impasse sur la diversité des masculinités, sur le fait que les humains ne sont pas les copies conformes des uns et des autres.

Ce cocktail d'antiféminisme, de racisme et de haine des minorités compose ce qu'elle nomme « l'intersectionnalité des haines » : une convergence des rejets, de l'antiféminisme, du racisme, homo-lesbo-transphobie, où la peur du progrès social devient le ciment des idéologies réactionnaires.

### Ne pas céder à l'amertume

Malgré tout, Diane Lamoureux refuse le découragement. Les inégalités persistent, c'est un fait. Il y a des choses à faire, des pratiques sociales à changer. Mais il ne faut pas se laisser intimider

par les voix bruyantes du ressentiment. Le féminisme n'est pas un combat d'arrière-garde. C'est un combat pour la justice, pour la liberté, pour une société plus solidaire, moins individualiste. La lutte pour l'égalité des droits des femmes, c'est une lutte pour l'ensemble des êtres humains.

À l'heure où les discours antiféministes séduisent une jeunesse en quête de repères, la chercheuse appelle à réinvestir l'éducation, la parole et la pensée critique.

Parce qu'en fin de compte, défendre les droits des femmes, c'est élargir l'horizon de tous.



# Laure Verquere

Maitresse de conférence en sciences de l'information et de la communication

## Les « nouveaux hommes » : Mirage du progrès ou mutation du patriarcat ?

Laura Verquere est maitresse de conférence en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Lille, elle est membre du comité éditorial de la revue La Déferlante. Ses travaux s'inscrivent à la croisée des études sur le genre, les féminismes, la parentalité, les médias et les mouvements sociaux. Pour les intersyndicales femmes, elle revient sur le développement des nouvelles masculinités et le lien avec les masculinismes.

Dans le sillage des luttes féministes, un nouveau visage masculin a émergé : celui du « nouvel homme », père attentif, doux, à l'écoute, soucieux d'égalité. Ces hommes qui disent adhérer aux normes progressistes et aux valeurs égalitaires. Les médias les encensent, les marques les instrumentalisent, et les réseaux sociaux les exposent comme la preuve d'un monde en mutation.

Mais que cache réellement cette figure séduisante ? Est-elle le signe d'une révolution intime des rapports de genre — ou une nouvelle manière, plus subtile, de maintenir les hiérarchies existantes ?

C'est à cette question que s'attache Laura Verquère.

### À la recherche du « nouvel homme »

*« On les cherche, les nouveaux hommes », sourit Laura Verquère. « Et dès qu'on croit les avoir trouvés, ils deviennent immédiatement visibles, célébrés, encensés. »*

Depuis plusieurs années, les médias scrutent les « nouvelles masculinités » : ces hommes qui partagent les tâches, s'impliquent dans la parentalité, rejettent la virilité autoritaire.

Mais cette quête, souligne-t-elle, ne se fait pas dans le vide. Elle coexiste avec une autre vague, plus sombre : celle du masculinisme, des « mâles alpha », des communautés d'« incels », célibataires involontaires, nourries par la haine

et la frustration. Leur caractère dangereux fait consensus. Depuis l'élection de Trump, on voit aussi apparaître des alliances avec le monde de la tech, néolibéral, avec des entreprises qui jusqu'ici se disaient à la pointe des questions égalitaires. C'est un revirement important.

Entre ces deux pôles — les réactionnaires et les progressistes autoproclamés — s'étend tout un spectre de résistances au changement, plus insidieuses qu'il n'y paraît.

Quand on pense les masculinités, il faut penser la question de l'hégémonie, des rapports de pouvoir et des hiérarchies qui s'opèrent entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les hommes entre eux. Il faut aussi garder en tête la notion de continuum des violences des hommes opérées sur les femmes, qui participe à entretenir le patriarcat et naturalise la domination des hommes sur les femmes.

### Deux visages d'une même peur

La tendance est à penser les niveaux de violences de manière différente. C'est le cas, par exemple avec le procès de Mazan, avec les bons hommes et les mauvais hommes, ceux qui violent et ceux qui ne violent pas, comme deux mondes séparés.

Pour la parution prochaine d'un ouvrage, Laura Verquère et Mélanie Gourarier ont mené une enquête parallèle : l'une auprès de groupes masculinistes, l'autre auprès de « nouveaux pères » qui se veulent à l'avant-garde de l'égalité.

À première vue, ces univers semblent opposés. Pourtant, leurs logiques profondes convergent, dans la façon de penser les masculinités.

D'un côté, les masculinistes se présentent comme des victimes d'un progrès qui serait allé « trop loin ». Ils dénoncent un monde « féminisé », accusent les femmes d'avoir inversé la hiérarchie, et revendiquent le retour à un ordre perdu.

Pour eux, les hommes seraient désormais dominés par les femmes.

De l'autre, les « nouveaux hommes » se disent champions du changement. Ils « embrassent » la modernité, se portent garants de ce changement social, valorisent la douceur et la parentalité partagée.

Mais, souligne Laura Verquère, les deux discours visent le même objectif : préserver une position valorisée dans l'ordre social. Les uns le font en résistant frontalement, les autres en se réinventant sans rien céder de leur pouvoir.

### Les nouveaux pères : une égalité en vitrine

Laure Verquère évoque les premiers mouvements masculinistes en France, ceux des pères qui luttent pour leurs droits en tant que pères, notamment concernant la garde alternée des enfants en cas de divorce. Ils sont majoritairement structurés sous forme d'associations comme SOS Papa et reprennent les arguments féministes : dénaturalisation des rôles parentaux, recherche d'une égalité dans le couple hétérosexuel... Leurs buts sont de dénoncer des inégalités de traitement des hommes face aux femmes dans les institutions judiciaires, en retournant la situation pour endosser un éthos de victime. Certains utilisent cela pour en réalité porter des revendications masculinistes qui s'opposent au féminisme.

Certains « nouveaux pères » militent publiquement pour le droit à la garde alternée. Dans les faits, une majorité d'hommes ne la demandent pas, même si on remarque un léger changement de tendance. Lorsqu'ils la demandent, les cas de refus sont très minoritaires. Ici aussi, les arguments sont en apparence très égalitaristes. Le véritable enjeu pour bon nombre d'entre eux est encore une lutte de pouvoir, une guerre au sein du couple, plutôt que de passer du temps avec leurs enfants.

La figure du « nouveau père » s'est imposée de nouveau avec le débat sur l'allongement du congé paternité. Elle circule, en réalité, dans les représentations médiatiques depuis plus de 50 ans. On le voit dans les parcs, à la sortie de l'école, sur Instagram — image d'une paternité tendre, moderne, investie.

Mais quand on observe les chiffres, le tableau se nuance : les hommes continuent de prendre en charge les tâches les plus visibles et valorisées (le jeu, la sortie, l'éducation), tandis que les femmes assument toujours la logistique invisible — les lessives, les rendez-vous médicaux, les repas.

Même constat dans le monde du travail : la paternité n'entrave pas la carrière masculine. Au contraire, un homme devenu père est souvent perçu comme plus stable, plus responsable — et donc promouvable. Ils sont plus valorisés socialement et économiquement dans le monde de l'entreprise. À l'inverse, plus les femmes ont d'enfants, plus le risque d'être au chômage ou à temps partiel est important.

Les nouveaux hommes gagnent sur tous les plans. Ils sont valorisés comme pères et professionnels, sans rien perdre de leur capital social.

### L'homme moderne comme idéal néolibéral

En politique aussi, on retrouve cette rhétorique contemporaine, les « nouveaux hommes » parlent le langage du progrès : innovation, souplesse, performance, audace. On pense à Attal, à Macron, qui ont construit leur rhétorique politique sur la question de la nouveauté, se présentant comme des « hommes nouveaux », promouvant des politiques nouvelles.

Dans le même temps, il y a une politique conservatrice avec l'image d'un État fort qui rappelle l'image du père gagne-pain et autoritaire, patriarcal.

Leur modèle s'aligne parfaitement sur celui du néolibéralisme.

Devenir un « homme nouveau », c'est finalement cocher toutes les cases du monde managérial : être adaptable, autonome, émotionnellement intelligent, performant. Avec là encore, l'idée de la nouveauté : « On est jeune, donc audacieux, avec de nouvelles capacités, plus souples, plus techniques... »

Ce n'est pas une coïncidence si les entreprises aiment ces figures : elles incarnent un patriarcat modernisé, conciliant ambition et bienveillance, domination et empathie.

On les retrouve donc dans la politique (les « hommes neufs » à la Macron), dans la publicité (les pères qui font le ménage « avec le sourire »),

ou dans les médias («l'homme déconstruit» devenu produit culturel). Avec derrière toujours l'idée de conserver le pouvoir, dans le sens de garder une position valorisée dans la société. Le point commun est aussi le langage de la modernité et du progrès.

L'autre idée commune qu'on retrouve, c'est la question de l'audace. Ils capitalisent sur leur capacité à «oser» — oser pleurer, oser être un père impliqué, oser casser les codes. Il faut aussi «oser» en politique, bouleverser les codes au risque de déplaire. On retrouve aussi ces codes avec les hommes influenceurs «ménage», mais qui, par ailleurs, ont des parcours similaires, ont fait des écoles de commerce, du marketing... Ils ont tous les outils pour faire valoir leurs pratiques, en faire un environnement désirable, investir le champ du féminin qui, d'habitude n'est pas valorisant. Il faut «oser» être un homme qui fait du ménage.

Mais, souligne Laura Verquère, cet «oser» est un privilège de classe.

### La modernité, privilège social

De ce point de vue là, la nouveauté, explique-t-elle, n'est pas accessible à tous.

Quand un influenceur blanc diplômé poste une vidéo de lui en train de passer l'aspirateur, on célèbre sa modernité. Mais quand un travailleur immigré fait le même geste pour vivre, personne ne lui dit qu'il casse les codes.

La distinction entre les «hommes qui osent» et ceux qui «subissent» révèle combien les inégalités de classe et de race traversent aussi les masculinités.

Certains peuvent transformer des tâches dévalorisées en capital symbolique; d'autres y restent enfermés. Il y a aussi les métiers qui peuvent se raconter et d'autres pas du tout. On n'a jamais entendu parler de «nouveaux plombiers», de «nouveaux mécaniciens» brisant les codes. Parce que ce ne sont pas des métiers valorisés dans le régime néolibéral. La prétention à incarner la nouveauté est socialement située et va reproduire des rapports de pouvoir aussi entre les hommes.

La prétention à incarner la nouveauté devient alors un outil de distinction sociale : seuls ceux

qui maîtrisent les codes du discours égalitaire — souvent les plus privilégiés — peuvent en tirer bénéfice. Un bon père, un nouveau père impliqué sera un bon professionnel, un bon patron, un bon homme politique. Encore une fois, on ne retrouve pas le pendant chez les femmes, une mère de famille impliquée ne sera pas pour autant considérée comme une bonne manageuse ou une bonne patronne. Au contraire, on avait tendance à essayer de séparer les sphères pour éviter de rappeler qu'on était lié à la maternité.

De façon insidieuse, malgré des promesses qui sont bien évidemment agréables et désirables, on voit que tout ceci ne fait que reproduire une forme de hiérarchie entre les femmes et les différents «types» d'hommes.

C'est aussi ce que développe Raewyn Connel avec le concept de masculinité hégémonique qui ne correspond pas nécessairement aux modèles les plus violents, mais ceux qui arrivent à s'imposer comme la norme, pour ne pas dire la «bonne norme». On peut dominer sans être violent. Ces masculinités vont se développer, s'imposer, être légitimées par les médias, par les entreprises et les institutions. Elles vont s'imposer un peu comme une forme de modèle à suivre, de son temps.

Là où beaucoup y voient donc de la nouveauté, il s'agit surtout d'une quête de relégitimation, une façon de se repositionner face à la remise en cause du patriarcat tout en affichant une adhésion aux valeurs du changement social.

### Des inégalités qui perdurent malgré le discours

Ces courants ont tendance à masquer les inégalités qui persistent, en particulier dans les pratiques. On peut prendre l'exemple des rendez-vous médicaux. Une étude publiée par Doctolib montre que ce sont 90 % des femmes qui prennent les rendez-vous pour les enfants et éventuellement pour les conjoints.

Le discours néolibéral valorise l'optimisme, il faut être positif. Ce qui dévalorise les discours plus critiques ou simplement le fait de pointer les inégalités. Cela vient recouvrir les revendications des femmes et leurs souffrances. On peut prendre ici l'exemple de l'allongement du congé paternité. Dans ce débat, des mouvements féministes avaient porté la question des dépressions

post-partum, qui a été complètement oubliée une fois la loi adoptée. Alors que le lien entre le sujet de la santé publique du post-partum et la nécessaire présence du second parent à la naissance de l'enfant essentiel. Quand on montre les « nouveaux pères » qui vivent de super expériences de paternité, qui s'impliquent et passent de bons moments avec leurs enfants, la question de la dépression post-partum est moins audible.

### Captation et recyclage des valeurs féministes

Les « nouveaux hommes » empruntent volontiers des qualités associées aux femmes — douceur, soin, écoute, empathie — mais sans remettre en cause la hiérarchie des valeurs.

Ces traits, intégrés dans un cadre individuel et managérial, deviennent des ressources pour se réinventer plutôt que des leviers de transformation collective et des rapports sociaux structurels de genre.

Avec la crise du Covid, on a redécouvert le care, en pointant que c'était d'un coup super important. Ce n'est pas la valorisation du care qui progresse, c'est sa récupération. Il n'y a pas eu de discussion pour savoir comment revaloriser ces métiers. On est encore dans une vision néolibérale, très individualiste : comment se réinventer soi-même en s'appropriant des traits chez les un-es et les autres pour paraître plus adouci ? Il n'y a pas de discussion structurelle.

L'homme qui s'occupe de son bébé devient un héros du quotidien, tandis que les métiers du soin, souvent exercés par des femmes, racisées et précarisées, restent invisibles.

Si on regarde la question des pères influenceurs, on voit fleurir les formations pour investir sa paternité, pour l'optimiser, la performer. On voit donc apparaître des coaches, pour devenir un père positif et inspirant, avec des modes d'emploi pour bien s'organiser, être efficace et rigoureux, tester son « level » de père. On retrouve, une fois encore le lexique managérial, se gérer soi-même comme une entreprise. Ce sont encore des associations faites avec le féminin, sur un mode proprement masculin, avec des pères experts : spécialiste du modèle norvégien, spécialiste du quo-allaitement, spécialiste de l'instruction en famille... Ce n'est pas juste un père du quotidien, c'est un père avec une expertise à faire valoir sur le marché des récits de la parentalité.

### L'illusion du changement

Derrière la rhétorique de la nouveauté se cache une mécanique bien connue : le patriarcat s'adapte.

Les masculinités dites « modernes » ne détruisent pas la domination masculine ; elles la rendent simplement compatible avec les exigences du monde contemporain.

Elles troquent la brutalité contre la compétence émotionnelle, la force contre la performance, l'autorité contre la communication.

Mais le résultat demeure : une hégémonie renouvelée, légitimée par le discours de l'égalité.

Le néolibéralisme a cette capacité à tout absorber, même les luttes qui le contestent. Les « nouveaux hommes » ne sont pas une rupture, mais une réinvention du pouvoir au masculin.



# Lucie Lambert et Isabelle Prono

Infirmières et militantes Sud Santé Sociaux à Toulouse

## Le corps soignant face au patriarcat : Une décennie de résistance syndicale et féministe au CHU de Toulouse

Nous avons pris la parole pour porter un témoignage collectif, celui de militantes féministes, syndicalistes et soignantes au CHU de Toulouse. Notre récit n'est pas seulement celui de deux professionnelles, mais celui d'une lutte radicale menée pied à pied depuis dix ans pour briser la « culture carabine » et la culture du viol qui gangrènent nos hôpitaux. Nous sommes ici pour dire que ce qu'on appelle souvent des « traditions » ne sont que des manifestations brutales de la domination masculine au sein d'une institution pensée par et pour les hommes.

Notre analyse part d'un concept né dans les années 70 et popularisé récemment : la culture du viol. Elle repose sur des mythes et des croyances qui minimisent les violences. À l'hôpital, cette culture prend la forme spécifique de l'éthos carabin. Historiquement, les femmes ont été exclues de la médecine jusqu'à la fin du XIXe siècle, et les normes professionnelles ont été façonnées pour asseoir la domination masculine. Aujourd'hui encore, nous constatons que l'hôpital est un milieu viriliste où l'endurance physique, le cumul des gardes et l'esprit de corps servent de paravent à une masculinité hégémonique. Les chiffres parlent pour nous : quatre étudiantes sur dix subissent du harcèlement sexuel, une sur cinq est victime d'agression sexuelle, et, dans 90 % des cas, aucune alerte n'est donnée par peur des représailles.

Nous avons structuré notre intervention autour de plusieurs batailles emblématiques.

### 2015

Nous avons découvert dans une salle de repos une affiche du SAMU représentant une soignante chosifiée, réduite à un objet pornographique. Nous avons agi immédiatement en arrachant ces affiches, mais nous avons alors découvert la force du patriarcat : une pétition a circulé dans le service contre nous, nous accusant de manquer

d'humour, de porter atteinte à la liberté d'expression, de ne pas être « Charlie ». Plus douloureux encore, nous avons dû faire face au « backlash » au sein de notre propre organisation syndicale, où certains camarades craignaient que notre radicalisme féministe ne nous fasse perdre des voix aux élections professionnelles.

### 2018 : La prise de conscience et le combat des internes

En 2018, la lutte a franchi une étape cruciale avec l'affaire de l'internat de médecine. Nous avons découvert une fresque pornographique monumentale mettant en scène des soignantes dénudées dans des positions dégradantes. Pour nous, syndicalistes de terrain, le lien était évident : cet humour carabin est le terreau qui banalise l'objectivation des corps. Mais cette fois-ci, une dynamique nouvelle s'est mise en place. Nous avons appris par la presse qu'un collectif de jeunes internes (quasiment toutes des femmes), « Jeudi 11 », commençait à dénoncer ces affichages.

En tant qu'organisation syndicale SUD, notre priorité a été de briser l'isolement de ces internes. Nous sommes entrées dans ces locaux « réservés » pour tracter et créer le contact. La difficulté était immense : ces jeunes femmes vivaient dans une terreur réelle pour leur future carrière. Nous avons recueilli des témoignages poignants, comme celui de Naomi, qui expliquait vouloir dénoncer le sexisme, mais craignait de ne plus pouvoir travailler à Toulouse si elle parlait à visage découvert. C'est là que le syndicat joue son rôle de bouclier : nous avons pris les coups à leur place, en portant publiquement leurs revendications. En nous alliant avec des associations féministes locales, nous avons harcelé la direction de communiqués de presse et de lettres ouvertes. Le 8 mars 2018, sous la pression, la direction a enfin fait décrocher la fresque. Cependant, nous avons vite compris que l'institution était experte en

«féminisme-washing» : le lendemain, elle communiquait sur ses propres réseaux en utilisant nos couleurs et nos slogans pour s'approprier une victoire qu'elle avait pourtant combattue.

### 2021 : De la médiatisation à la jurisprudence nationale

En 2021, nous avons constaté que le problème n'était pas résolu : la fresque avait simplement été déplacée dans une zone considérée comme «privée» par les internes. Nous avons alors compris qu'arracher des affiches ou obtenir des retraits ponctuels ne suffirait pas. Il fallait changer d'échelle et frapper au cœur du système. Nous avons lancé une stratégie de médiatisation massive, appuyée par une pétition qui a dépassé les 15 000 signatures, relayée par des figures comme Muriel Salmona ou Susie Rojzman.

Notre ambition était révolutionnaire : obtenir une jurisprudence sur laquelle tous les employeurs de France pourraient être attaqués. Nous avons porté l'affaire devant la justice administrative en invoquant le « harcèlement environnemental ». Nous voulions démontrer que la simple présence de ces images créait un environnement de travail hostile et dégradant, portant atteinte à la dignité humaine de l'ensemble du personnel paramédical. Nous avons gagné. Bien que la justice ait été plus frileuse que nous l'espérions sur la qualification de harcèlement, elle a validé l'atteinte à la dignité. Cette victoire juridique a eu une onde de choc nationale : elle a contraint le

ministère de la Santé à publier une circulaire en 2023 interdisant formellement ces fresques dans tous les internats de France. Ce succès montre que l'action syndicale radicale peut transformer le droit pour toutes les travailleuses du pays.

### 2024 : L'affaire Nicolas W. et l'union contre le prédateur

L'année 2024 a marqué un tournant dans la gravité des faits avec l'affaire de l'interne Nicolas W. Condamné pour de multiples agressions sexuelles et soupçonné de viols, ce futur médecin a bénéficié d'une impunité sidérante. Il a été transféré de Tours à Limoges, où le doyen était parfaitement au courant des faits, mais l'a tout de même laissé effectuer un stage en gynécologie. C'est le paroxysme de la culture carabin : la protection de « l'héritier » (fils de médecin) au détriment de la sécurité des femmes.

Lorsqu'il a été affecté au CHU de Toulouse en septembre 2024, nous avons immédiatement activé une cellule de crise intersyndicale avec la CGT. Pour la première fois en dix ans, nous avons observé une levée de boucliers spontanée de nos collègues paramédicaux, qui n'étaient pas forcément militants. Le rejet était viscéral : nous ne voulions pas d'un prédateur dans nos services. Nous avons utilisé tous les moyens institutionnels : alertes pour danger grave et imminent, dépôts de préavis de grève, menaces de droits de retrait et interpellation de l'ARS.



La direction, initialement passive, a fini par céder devant la menace d'une paralysie des soins. L'interne a été déplacé à Carcassonne, où nos camarades sur place ont immédiatement pris le relais avec la même détermination. Finalement, la mobilisation a forcé l'institution à le suspendre. Pour nous, c'était une question de survie : quelqu'un qui agresse ses consœurs est un danger direct pour les patientes, particulièrement au bloc opératoire où elles sont endormies et vulnérables.

### **Un combat qui ne s'arrête jamais**

Pour conclure, nous voulons dénoncer l'hypocrisie persistante de l'institution. Pendant que le CHU se gargarise de « Tolérance Zéro » sur ses affiches de communication, il continue de combattre en justice les soignantes qui demandent réparation. Nous accompagnons actuellement une collègue traitée de « vaginette » dont le CHU conteste la reconnaissance d'accident du travail malgré une validation par le tribunal.\*

Le moment le plus symbolique de ce mépris a eu lieu lors d'une instance récente. En plein procès Mazan, nous avons lu une déclaration rendant hommage à toutes les victimes de violences sexuelles. Nous avons demandé une minute de silence. Nous nous sommes levées. La direction, elle, est restée assise. Le DRH a même continué à parler, tentant de briser ce moment de recueillement. Ce geste résume tout : pour l'institution, nos souffrances sont un impensé, un détail administratif.

Nous restons debout, radicales et en colère. Nous affirmons que la lutte syndicale doit être le fer de lance de la lutte féministe au travail. Nous continuerons de nous battre pour que l'hôpital cesse d'être un terrain de chasse patriarcal et devienne enfin un espace de soin sûr, digne et respectueux pour toutes et tous. Vive la lutte féministe ! À bas le patriarcat !

*\*Édit : depuis les intersyndicales femmes, le CHU de Toulouse a été débouté par le tribunal dans sa demande. L'accident de travail de notre collègue est donc bien acté.*



@alice bossut

# Partie 2

## Éduquer et former pour combattre le patriarcat

**Cécile Gondard Lalanne et Bernadette Groison - Conseillères au Conseil Économique Social et Environnemental**

**Gaëlle Differ - Animatrice gestionnaire du planning familial 93**

**Guislaine David et Sophie Vénéritay - Secrétaires générales SNUIPP et SNES**



# Cécile Gondard Lalanne et Bernadette Groison

Conseillères au Conseil Économique Social et Environnemental

## De l'école à la société : l'éducation comme levier contre les violences patriarcales

**Cécile Gondard-Lalanne est conseillère au CESE, pour l'Union syndicale Solidaires, au sein du groupe Alternatives Sociales et Écologiques.**

### Éduquer et former contre le patriarcat

La Délégation aux Droits des femmes et à l'Égalité du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) s'est emparée du sujet de l'éducation à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle suite à l'attaque par trois associations (Le Planning Familial, SOS Homophobie et Sidaction) au tribunal administratif contre l'État pour non-application de la loi de 2001. Loi qui rend obligatoire, à raison de trois séances annuelles et par classe d'âge, l'éducation sexuelle à l'école. Or, il s'avère que seuls 15 % des élèves en bénéficient effectivement. Il s'agit pourtant de parler avec les enfants du rapport à l'autre, de leur corps, du respect entre les individus, du consentement, de la santé sexuelle, des relations amoureuses et de leur diversité... L'EVARS est essentielle à toutes les étapes du développement des individus. Elle se déploie de manière formelle ou informelle dans tous les contextes de la vie quotidienne, de la famille à l'école en passant par les autres espaces sociaux fréquentés par les jeunes. Les lacunes dans cette éducation sont souvent mises en lumière à travers des événements tragiques, comme les violences faites aux femmes, aux enfants, aux personnes LGBTQIA+, les suicides d'adolescentes et d'adolescents ou, plus banalement, la persistance du sexisme.

### Quelques chiffres :

- croissance inquiétante des taux de contamination des IST : + 16 % pour la chlamydia en 2022 par rapport à 2020, + 91 % pour les gonococcies, + 101 % pour la syphilis... (Santé publique France fin 2023)
- Au 31 décembre 2023, 20 000 mineures étrangères étaient placées sous la protection de l'Office français de protection des réfugiés

et apatrides, pour un risque de mutilations sexuelles.

- En 2023, une femme meurt encore tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint
- Un enfant meurt toutes les semaines sous les coups de ses parents (rapport élaboré par les inspections générales des affaires sociales [IGAS], de la justice [IGJ] et de l'éducation [IGAENR] en 2019)
- Chaque année, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, dont 77 % se déroulent au sein de la famille, le risque étant presque triplé pour les enfants porteurs d'un handicap (rapport de la CIIVISE, 2023)
- En 2022, une femme sur cinq de 18 à 24 ans déclare avoir déjà subi un viol ou une agression sexuelle (livre blanc, 2023)
- 2/3 des enfants de moins de 15 ans et 1/3 des enfants de moins de 12 ans ont déjà eu accès à des images pornographiques (rapport HCE 2021)

Dans ce contexte, nous avons considéré comme crucial le fait de renforcer cette éducation : pour asseoir dès le plus jeune âge l'égalité entre tous les individus (donc entre les femmes et les hommes à terme), mais aussi pour construire une société où les violences sexistes et sexuelles, liées au patriarcat, soient éradiquées.

Nous avons commencé notre travail en juin 2023 pour le présenter en septembre 2024 au vote du CESE. 73 personnes auditionnées et rencontrées (sociologues, ex-ministre, associations praticiennes de l'Evars, de parents d'élèves, familiales, fédérations sportives...), un déplacement organisé à Lyon pour des rencontres notamment avec la métropole et ses politiques mises en place, un événement organisé au CESE avec la Défenseure des droits et le juge Durant, rapporteur de la CIIVISE, une plateforme en ligne

avec près de 80 contributions d'organisations et une journée délibérative avec des représentant-es de ces organisations pour construire des recommandations...

Très rapidement, nos travaux se sont appuyés sur la place des enfants dans nos sociétés et de leurs droits, en lien avec les droits des femmes, évidemment, puisque des convergences existent historiquement. Certains articles de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 (la CIDE), dont la France est signataire, insistent sur l'accès à l'information notamment pour promouvoir sa santé physique et mentale (art.17), sa protection contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle (art.19), ou encore de leur permettre de jouir du meilleur état de santé possible, de développer les soins de santé préventifs, les conseils aux parents et l'éducation et les services en matière de planification familiale (art.24). L'EVARS participe donc à l'effectivité de plusieurs droits humains fondamentaux : le droit à disposer de son corps, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit à la protection contre toute forme de violence...

La manière dont les enfants sont éduqués sur ces questions, ou plutôt l'absence, comme les lacunes d'éducation à l'EVARS, pose la question des politiques publiques en place. Mais au-delà, elle pose aussi la question fondamentale de l'éducation globale des enfants. Dans un environnement largement empreint de violence, la place même de l'enfant et de ses droits peut être interrogée. Certes, à travers l'histoire, cette place a évolué, passant de l'enfant objet soumis au pater familias à une reconnaissance de l'enfant en tant qu'individu à part entière doté de droits. Des mesures législatives conformes à la Convention internationale des droits de l'enfant ont été mises en place pour protéger les enfants et garantir leur éducation. Il n'en demeure pas moins que l'enfant reste encore largement soumis à des systèmes multiples de domination. L'exemple de la Suède, où les droits réels de l'enfant sont appliqués depuis 1979, montre un autre chemin possible. Les politiques publiques y sont conçues « à hauteur d'enfant », les violences éducatives ordinaires y sont bannies et sévèrement punies. Résultat, en Suède, les décès

d'enfants dus à la maltraitance relèvent de l'exception alors qu'en France persiste, malgré la loi de 2019, une jurisprudence confirmant « le droit de correction ». Le respect de l'autre, de son intégrité physique, s'apprend dès le plus jeune âge et il n'est donc pas étonnant que la Suède soit un des pays où l'EVARS est la plus développée.

En construisant notre rapport et notre avis, nous nous sommes intéressés aux différents lieux de socialisations des enfants. Car ils sont pluriels : 1/3 de leur temps est dédié à la famille, l'autre tiers à l'école, et le dernier aux « lieux tiers » (sport, culture, numérique, accueil collectif de mineurs...). On ne peut pas en conséquence tout demander à l'école, puisqu'elle n'est pas le seul lieu où les enfants se socialisent. Notre intérêt s'est donc aussi porté sur les deux autres lieux de socialisation. Nous voulions mettre en lumière l'apport incontournable de tous les autres espaces qui accueillent les enfants : Accueils de loisirs, séjours de vacances, clubs de sport, les services d'aide sociale à l'enfance, de soutien aux enfants en situation de handicap ou de la protection judiciaire de la jeunesse. Et tous ces espaces ont des pratiques pédagogiques et éducatives qui peuvent soit renforcer les stéréotypes et les violences sexistes et sexuelles, ou au contraire contribuer à lutter contre ces derniers en permettant à l'enfant de se construire pleinement, dans le respect des autres et de soi-même. Ces lieux manquent de politiques publiques affirmées et volontaires, de moyens pour intégrer les dimensions multiples de contenus dans l'EVARS. Les fédérations sportives commencent à réfléchir aux thématiques des VSS en élaborant des outils, mais les marges de progression sont encore grandes.

S'agissant de l'accès au numérique, il a pris une place prépondérante dans la vie quotidienne des jeunes et constitue aussi bien une ressource indispensable d'échange entre pairs qu'un outil dangereux (accès à la pornographie, prostitution, désinformation, cyberharcèlement et influenceurs masculinistes...). Cet outil est l'un des plus utilisés par les jeunes pour obtenir des informations en matière d'EVARS et c'est un champ à investiguer par les pouvoirs publics.

Évidemment, les familles ont également attiré notre attention, puisqu'elles demeurent le

premier lieu de socialisation et qu'elles n'échappent pas ni aux violences ni à la transmission des normes patriarcales. La sensibilisation des parents est cruciale, non seulement pour rappeler les droits dont disposent leurs enfants, dont le droit à la vie privée et à l'intimité, mais aussi la meilleure manière d'aborder avec eux les questions affectives, relationnelles et sexuelles.

Pour le CESE, tous les lieux qui accueillent des enfants et des jeunes doivent être formés à l'EVARS, car ils y sont confrontés.

Pour conclure, 24 préconisations sont proposées dans cet avis. Elles s'adressent, au gouvernement, aux ministères de l'Éducation nationale, des affaires sociales, de l'enfance et de la jeunesse, de l'égalité entre les femmes et les hommes, des Outre-mer, de l'agriculture, des sports, du handicap... Aux collectivités territoriales et services déconcentrés, aux préfetures et gouvernements locaux, à l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), au Centre national du Cinéma et de l'image animée, à l'ARCOM, la Caisse Nationale des Affaires Familiales, la Direction Générale de la cohésion sociale... Elles ne sont pas dissociables si l'on aspire à un changement global vers moins d'inégalités et moins de violences. Elles s'inscrivent aussi dans du temps à court, moyen ou long terme.

Par cet avis, nous incitons à donner, pérenniser des moyens et multiplier les espaces pour amplifier l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans toutes ces dimensions. Car il s'agit d'une composante formidable pour transformer en profondeur la société, en insufflant des rapports plus égalitaires entre filles et garçons, entre adultes et enfants. Et donc : éduquer et former contre le patriarcat.

***Bernadette Groison a été secrétaire générale de la FSU, elle siège au CESE au sein du groupe Alternatives Sociales et Ecologiques.***

Je vais vous parler de l'égalité filles-garçons de manière plus globale dans le cadre d'un rapport du CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental) où je siège aussi pour la FSU à la commission éducation — et où nous siégeons ensemble avec Cécile [Gondard], puisque nous

faisons partie du même groupe.

Nous nous sommes fait un avis qui a été adopté par le CESE en juin 2024, qui s'intitule « Réussite à l'école, réussite de l'école ». On y parle de beaucoup de choses que je ne vais pas aborder parce que ce n'est pas notre sujet de cet après-midi, mais dans le cadre de ce travail qui part de la question des inégalités à l'école et de cette corrélation très importante dans notre système éducatif entre les inégalités sociales et les inégalités scolaires, nous avons été amené-es aussi à regarder la question des inégalités de genre et des inégalités entre les filles et les garçons.

L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fort qui est affiché dans les conventions internationales, mais c'est aussi un principe affiché dans nos textes et particulièrement dans le Code de l'Éducation — qui régit le système éducatif — à peu près en ces termes « Les écoles, collèges, lycées, établissements de l'enseignement supérieur, etc., contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation ». Ça, c'est le principe que pose le texte du Code de l'éducation, faisant à partir de cela une obligation au système éducatif à faire de la mixité et de la question de l'égalité entre les filles et les garçons une réalité.

On va voir que ce n'est pas tout à fait ça, mais avant d'en venir aux constats que nous avons pu faire, je fais une parenthèse pour vous dire que ça n'a pas toujours été le cas dans le système éducatif que l'on pose le principe qu'il faudrait faire égalité entre les filles et les garçons. On pourrait se dire que, dans le pays de la Révolution française et des Lumières, ça allait de soi, mais ça a mis beaucoup de temps. Et cet héritage historique, sur le système éducatif, il pèse forcément comme d'autres héritages que nous avons, par exemple, sur l'organisation méritocratique du système éducatif. Cette lenteur à accepter la nécessité de l'égalité entre les filles et les garçons pèse.

Juste quelques références pour vous donner une idée. Les contenus d'enseignement ont longtemps été différenciés, vous le savez, entre les filles et les garçons. On apprenait aux garçons à se préparer à occuper l'espace public, l'espace politique, à avoir des métiers à responsabilités,

à entreprendre. On apprenait aux filles, surtout, à être de futures mères, de futures épouses, et à s'occuper des tâches domestiques. Le bac féminin n'arrive qu'en 1919, c'est-à-dire 111 ans après le bac masculin. Les programmes entre les filles et les garçons sont unifiés en 1924. Les lycées deviennent mixtes en 1959, les collèges en 1963. Et l'agrégation devient mixte en 1976 — c'était quand même hier. Et la mixité est généralisée par la loi Haby en 1975.

Ce petit rappel pour vous dire qu'on vient de loin sur cette question, et que le travail que nous avons à faire est très important et évidemment empreint de tout cela, et il n'est jamais complètement gagné non plus — d'où la nécessité de ces journées.

Mais, même si la réalité a changé aujourd'hui — les textes nous disent maintenant qu'il y a obligation de faire égalité — on sait que la réalité n'est pas tout à fait celle-ci. Récemment, dans un article du Monde, Geneviève Pezeu rappelait « il ne suffit pas de mélanger les sexes pour neutraliser les systèmes de domination. » Cela nous paraît, à nous, une évidence. Mais c'est quand même tout à fait nécessaire de la rappeler.

Du coup, ce qui va compter, ce sont les conditions qui sont faites pour que l'égalité soit effectivement réelle. Ce que dit d'ailleurs la dernière convention interministérielle sur l'égalité filles-garçons : « La réussite de toutes et tous au cœur des missions de service public, implique de créer les conditions pour que l'école porte à tous les niveaux, les messages de l'égalité entre les filles et les garçons et participe à modifier la vie sexuée des rôles de la société ». C'est quelque chose de très important, compte tenu de l'historique que je viens de vous faire, que les choses soient écrites en ces termes.

Mais, je le disais, la réalité n'est pas tout à fait celle qui est dans les textes, puisqu'aujourd'hui encore, si les filles réussissent mieux à l'école que les garçons, cela ne leur profite pas pleinement, notamment en ce qui concerne l'orientation et le choix de leur parcours professionnel.

Alors, sur quoi se joue ce contraste entre les ambitions et la réalité aujourd'hui ?

Je l'ai dit, dans le rapport que nous avons fait, nous parlons des inégalités et nous partons de

ce constat que les inégalités sont surtout le fait des inégalités sociales et des inégalités socio-culturelles. Mais le genre influe encore beaucoup. Quelques facteurs jouent particulièrement. Il y a bien sûr la question de tout ce qui se passe dans la société, l'école n'est pas en dehors de la société et est aussi le réceptacle de tout ce qui va se passer autour d'elle : elle accueille aussi des élèves, des parents, des enseignant-es qui, une fois qu'ils ont franchi la porte de l'école, sont des citoyen.nes qui vivent dans une société inégalitaire, avec des stéréotypes très forts — on connaît très bien tout ce qui se passe au niveau de la publicité, des réseaux sociaux, des effets de mode, etc. Tout ça arrive dans l'école, bien évidemment. Et donc, l'école doit aussi gérer, par exemple, cette question des stéréotypes, et quand je dis qu'elle doit les « gérer », c'est-à-dire que les facteurs que nous soulevons dans le rapport sont des facteurs sur lesquels on appelle l'École (avec un grand E — on travaille sur le spectre de la maternelle au lycée) à travailler sur la question des stéréotypes. Elle doit, par exemple, le faire à travers ce qui est la littérature jeunesse, les lectures, en cours d'histoire on invite à mettre en lumière le rôle qu'ont pu jouer les femmes dans l'histoire — il faut donc tordre le cou aux idées reçues, aux stéréotypes. Elle se joue aussi, par exemple, dans tout ce qui concerne l'utilisation des espaces : les cours de récréation, l'utilisation des toilettes, les jeux mis à disposition — particulièrement à l'école primaire et à l'école maternelle, est-ce qu'on pense bien à chaque fois à ce que ces jeux ne soient pas sexués, mais que les petites filles comme les petits garçons puissent avoir effectivement accès à tous les jeux ? Est-ce qu'on les sollicite à s'intéresser à tous les jeux sans avoir le prisme du genre ?

On s'intéresse, et on doit s'intéresser encore plus à la manière dont on s'adresse aux enfants, et au temps qu'on passe avec les enfants. Il y a des études qui ont montré que les enseignants et enseignantes ne vont pas forcément spontanément s'adresser de la même manière aux filles qu'aux garçons. Elles vont, par exemple, beaucoup plus solliciter les garçons sur des demandes d'argumentaires, d'explications, et plus demander aux filles de répéter ou de reformuler. Et on s'aperçoit, par exemple, comme ça,

qu'y compris les enseignantes et enseignants s'adressent prioritairement aux garçons, à peu près 66 %, qu'aux filles à 55 %.

Et ça, ce sont des choses qui ne sont pas, on le comprend bien, qui ne sont pas décidées. C'est-à-dire qu'un enseignant ou une enseignante n'arrive pas dans la classe le matin en se disant «je vais empêcher tel enfant de jouer avec tel jeu» ou «je vais, bien sûr, m'adresser davantage aux garçons qu'aux filles». Et ça demande à déconstruire des pratiques, des comportements, des façons de faire pour, naturellement, arriver à s'obliger à ce que, sans y réfléchir, on ait les mêmes exigences envers les filles qu'envers les garçons.

On va avoir le réflexe de faire en sorte que l'espace des écoles, des établissements, des cours de récréation, ne soit pas approprié par des garçons, mais aussi qu'il soit bien l'espace de tout le monde. Cela demande absolument d'instaurer, de mettre en place, tous ces réflexes-là.

Pour cela, il faut qu'il y ait un travail qui ait été fait auprès des enseignantes et des enseignants pour dire «Attention à ce type de comportements qui existent, qui ne sont pas forcément volontaires, décidés, mais, attention, dans nos pratiques, on fait des erreurs très graves qui induisent, évidemment, des inégalités entre les filles et les garçons». Ce que je dis là vaut, évidemment, pour les espaces de loisirs et de périscolaire. Et puis, bien sûr, il y a la question de l'orientation où, on le sait, les filles vont moins spontanément aller vers certaines orientations, notamment, c'est connu, une orientation scientifique. Alors, qu'on ne vienne pas nous dire que c'est parce que les filles ne rêvent pas d'être des scientifiques, d'aller dans l'espace ou de faire autre chose, mais c'est bien parce qu'il y a eu des barrages, des barrières qui ont été mises, qu'à un moment, elles vont encore être orientées plus vers des métiers considérés «plus féminins». Mais vous savez, ça se voit aussi, d'ailleurs, dans la structure même d'éducation nationale : on a beaucoup plus de femmes dans l'enseignement primaire et un peu moins quand on monte après dans le collège et dans le lycée. On voit très certainement des différences entre disciplines. Mais ce qui est sûr, c'est qu'au sein du premier degré, on a plus de femmes en maternelle qu'en

élémentaire et on a plus d'hommes directeurs que de femmes directrices. C'est une réalité. Donc, on voit bien que la petite enfance, c'est encore l'affaire des femmes, paraît-il, et le reste, c'est plus sérieux, c'est plus l'affaire des hommes. Je caricature un peu, mais à peine.

Il y a aussi le phénomène que vous connaissez bien, c'est que les filles, comme les femmes, s'interdisent plus certains choix que les garçons et vont elles-mêmes parfois se mettre des barrières, de manière aussi implicite, mais il y a quand même encore, évidemment, ancré cette idée que les filles n'ont pas forcément accès — comme si c'était normal — à l'ensemble des orientations proposées.

Alors, face à ça, pour terminer, qu'est-ce que nous, dans ce rapport, sur ce sujet-là, on dit et quelles sont les préconisations qui peuvent être utiles et complémentaires de celles qui ont été faites par l'EVARS ?

On n'a pas, nous, de préconisation particulière sur ce sujet, parce qu'on avait un rapport qui traitait plus largement de la question des inégalités et qui était plus axé sur la question des inégalités sociales. Mais on a deux préconisations qui peuvent être, je pense, des points d'appui pour travailler, pour contribuer à cette égalité entre les filles et les garçons.

Tout d'abord, considérant, évidemment, que beaucoup de choses se passent par les apprentissages, cela suppose que les enseignant-es de déconstruire certains réflexes, d'en reconstruire d'autres, et ça, ça s'apprend. Et donc, la question de la formation est, évidemment, au cœur de tout ce travail d'apprentissage, de tout ce travail de faire de l'égalité entre les filles et les garçons une réalité à l'école.

On a deux préconisations, les préconisations 12 et 13, qui appellent, évidemment, à développer, toiletter, rénover la formation initiale comme la formation continue [des enseignant-es].

On a une préconisation qui porte sur les conditions de scolarisation des élèves : dans l'idée de faire égalité entre les filles et les garçons, la manière aussi dont les élèves sont scolarisés (avec la question des espaces, la question des effectifs, la question du climat scolaire, etc.), joue aussi sur les relations entre filles et garçons. La

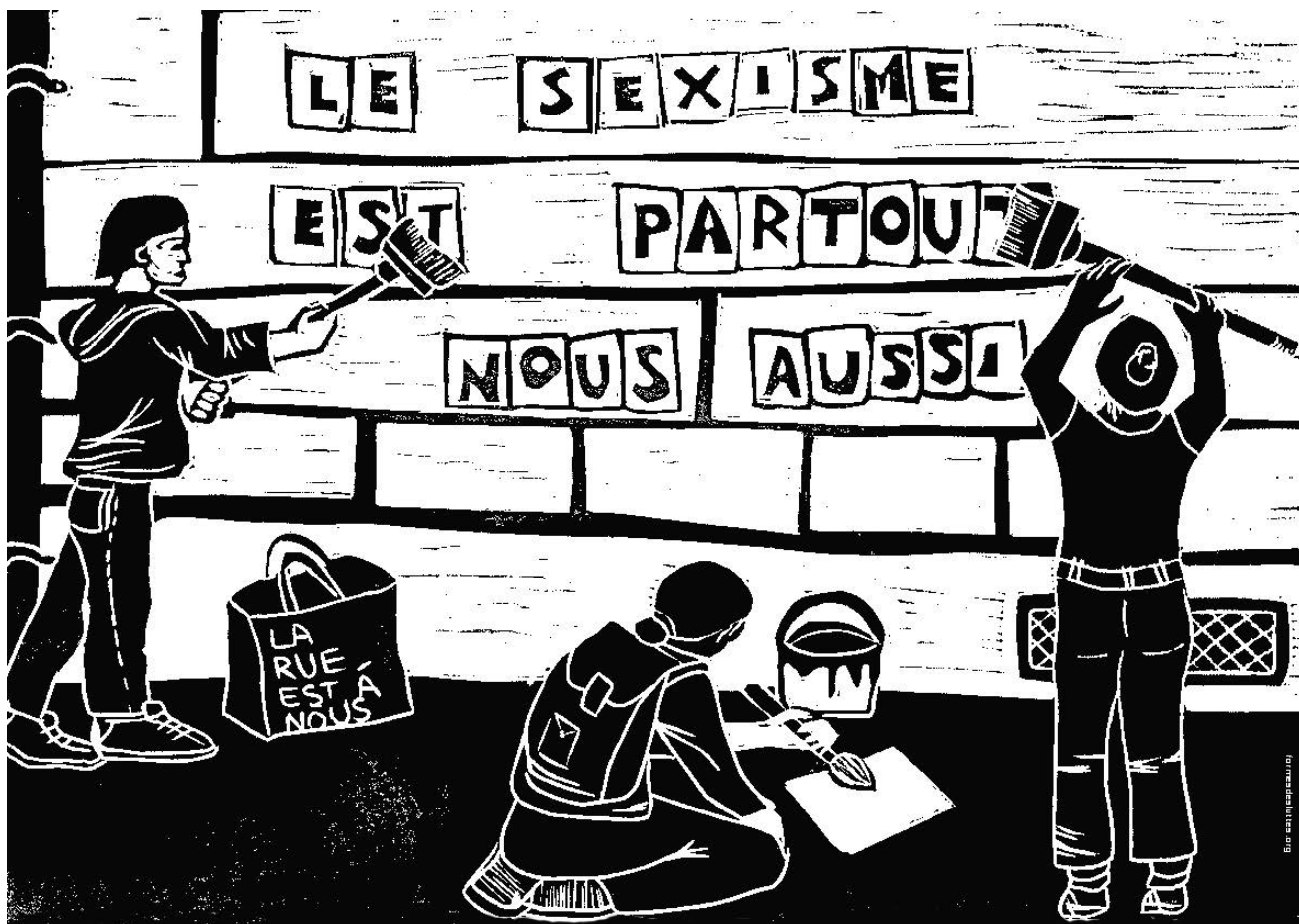
question de l'amélioration des conditions de scolarisation des élèves est très importante, et nous avons une préconisation qui appelle à améliorer — d'ailleurs en demandant leur avis aux élèves — leurs conditions de scolarisation.

Et puis, considérant que le projet d'école est évidemment un projet de société, et que la promesse républicaine de garantir l'égalité n'est pas réalisée aujourd'hui, on retombe sur la question plus globale des inégalités. Vous le savez, on a quand même le système éducatif le plus inégalitaire des pays de l'OCDE, puisque PISA nous indique quand même que l'école française réussit aux élèves les plus favorisés. Nous sommes un des pays dans la moyenne des pays de l'OCDE, ça ne veut pas dire que les élèves réussissent moins bien, mais à moyenne comparable, les élèves réussissent aussi bien, sauf que nous sommes un des pays où les écarts sont les plus grands entre les élèves qui réussissent le plus et ceux qui réussissent le moins. Et comme c'est lié aux conditions sociales, évidemment que cela est défavorable aux élèves les plus défavorisés. Je redis au passage qu'[en France] 1 jeune sur 6 vit en situation de pauvreté, que 10 % des élèves sont en situation de grande pauvreté, et que 30 % des élèves des milieux populaires sont en

difficulté à l'école. Et donc évidemment que les conditions sociales pèsent sur la réussite des élèves, et que, dans ce contexte-là, la question de l'égalité entre les filles et les garçons est aussi un élément qu'il faut prendre en compte, qui se rajoute aux difficultés d'un certain nombre d'élèves. D'où, pour terminer, la préconisation numéro 1 que nous faisons, qui appelle à retravailler, redéfinir les finalités et les missions de l'école, pour se mettre au clair sur le projet d'école que nous voulons, pour faire vraiment égalité, et égalité en prenant en compte toutes les inégalités dont j'ai parlé : sociales, inégalité de genre, inégalité entre les territoires.

Évidemment que c'est indispensable pour le projet de société, en tout cas celui qui est le d'autre, qui aspire à plus de justice et d'égalité.

Et, comme je le disais, si on a fait des progrès, si on gagne des batailles, on vient d'en gagner une sur l'EVARS, ce combat de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, est loin d'être terminé. Et il n'est jamais gagné, ce qui appelle à une vigilance permanente de notre part.



# Guislaine David et Sophie Vénéitay

Secrétaires générales SNUIPP et SNES

## EVARS : quand le travail syndical fait reculer les réactionnaires

### Intervention de Guislaine David

#### Le rôle des syndicats autour des programmes d'Evars

D'abord, il faut dire que ce programme est une victoire syndicale et bien sûr intersyndicale. Si l'éducation à la sexualité était dans les textes depuis 2001, il était très peu appliqué dans les écoles parce qu'il n'y avait pas de texte de référence et que nous ne pouvions pas nous appuyer sur des programmes concrets.

Ce texte a donc été voté au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) où les organisations syndicales sont représentées, mais aussi les associations de parents d'élèves, les étudiant·es, les lycéen·nes, les associations complémentaires de l'école, les régions de France, France Université, le MEDEF, les associations familiales... il y a donc une représentation très large.

C'est là que sont débattus, puis votés les textes, décrets dans l'éducation nationale sur le volet pédagogique. Depuis quelques années, il y a peu de textes majeurs qui sont votés avec un avis favorable au CSE. Il y a un front syndical large pour voter contre les textes depuis la période de Jean Michel Blanquer, ces textes sont mis en place à marche forcée, puisqu'ils ne recueillent pas d'avis favorable des représentant·es de la profession. Ce qui pose ensuite problème pour l'application, car ils ne sont pas approuvés par le terrain.

Sur l'EVARS, depuis le début, la démarche est différente des autres textes. C'est Pap Ndiaye en juin 2023 qui s'en préoccupe et envoie une lettre de saisine au Conseil Supérieur des Programmes pour réfléchir à la mise en place d'un programme d'Evars. Il y a alors un processus de construction qui va se mettre en place à travers le CSP, par une consultation large des organisations syndicales, mais également des associations qui ont une expertise sur cette question. Dans le même temps, il y a le CESE qui travaille à un rapport sur

cette question. Cette démarche va permettre de construire un texte qui part du terrain.

Le texte va mettre beaucoup de temps à arriver parce qu'il y a une succession de ministres rue de Grenelle, mais cela va également permettre de faire des allers-retours sur le texte avec les OS et les associations. Mais le texte proposé en janvier 2025 est alors un texte amendé par la ministre Anne Genetêt, notamment suite aux déclarations d'Alexandre Portier (secrétaire d'État).

C'est donc une version appauvrie qui nous est présentée en janvier 2025 avec notamment le retrait de certains termes, comme homosexualité, hétérosexualité, bisexualité...

C'est pour cette raison que beaucoup d'amendements sont alors proposés en CSE, plus d'une centaine pour pouvoir faire bouger le texte, une cinquantaine seront retenus. On sent alors de la part de la Dgesco (direction générale de l'enseignement scolaire) et du cabinet de la ministre Borne une écoute particulière, ce qui n'est plus une habitude, mais on sent la volonté que ce texte passe et soit voté par tout le monde. Beaucoup d'amendements vont être acceptés par l'administration.

Il y a alors une réelle avancée et c'est suffisamment inédit dans la période pour le souligner et le mettre en avant. Ce qui veut aussi dire que le travail syndical et intersyndical a payé.

Le texte est donc amélioré sur plusieurs points, par exemple :

- Les discriminations en ligne (sexistes, homophobes et transphobes) sont ajoutées.
- L'expression « connaître les différentes formes de familles » est remplacée par « connaître les différentes structures familiales »
- La coanimation avec les personnels de santé est intégrée.

- La façon dont les parents sont informés est modifiée (le conseil d'école en sera informé alors que le texte prévoyait de prévenir les parents avant chaque séance, ce qui aurait exposé les enseignant-es)

•...

Il manque encore des choses dans ce programme et ce n'est pas totalement satisfaisant pour le premier degré, notamment sur l'appellation même du programme qui s'appelle EVAR et pas EVAR5. Il y a eu une réelle réticence politique à y inscrire le terme sexualité pour l'école primaire, alors même qu'il figure dans le code de l'éducation et que le terme est également bien présent dans le programme de sciences. Mais il paraît évident que dans quelques années, ce terme réapparaîtra dans l'intitulé du programme parce que sur le terrain, dans nos écoles maternelles et élémentaires, on parle bien de sexualité.

### **Pourquoi ce texte est important à l'école maternelle et à l'école élémentaire ?**

À l'école maternelle, c'est là que tout commence en termes de socialisation. 160 000 enfants sont victimes chaque année de violence sexuelle, 80 % sont des filles, 3 enfants par classe en moyenne sont victimes de violences sexuelles. C'est pour cette raison qu'en termes de prévention, ce texte est essentiel pour nos élèves.

Dès le plus jeune âge, les enfants s'interrogent sur leur corps, sur la relation aux autres et il est important pour tout professionnel de l'éducation de ne pas éluder les questions, mais bien d'y apporter des réponses. Ce programme va aussi permettre aux parents d'en parler avec leurs enfants.

Il tient compte également des rythmes de croissance et du développement de l'enfant, de leurs différences et de leur singularité. C'est aussi la construction d'une culture commune de l'égalité et du respect.

La prévention, c'est également celle de l'accès à la pornographie, puisque nos élèves en cycle 3 y sont confrontés pour la première fois.

Ce programme permettra également de repérer les élèves victimes de violences sexuelles, mais cela demandera une formation solide en formation initiale et continue pour ne pas se trouver

seul sans solution face à des élèves victimes.

Sur la question du rôle des syndicats dans l'aboutissement de ce texte, il ne faut pas se priver de dire que c'est une victoire des organisations syndicales représentatives des personnels. Sans doute parce que nous avons tous et toutes à cœur de faire passer ce texte pour nos élèves. Mais c'est également de notre responsabilité de pouvoir faire vivre ce programme, de pouvoir le mettre en place, de forcer l'éducation nationale à former les personnels, mais également de mettre en place des formations syndicales sur ce sujet.

Sur les ABCD de l'égalité en 2014, ça a été quelque chose d'extrêmement violent avec une journée de retrait des enfants de l'école dans certains endroits très importante et, syndicalement, nous avons été également attaqués. Mais la démarche sur le programme d'Evars est complètement différente et la construction même du programme en permettant aux OS et aux associations d'aller dans la même direction et, en ce sens, c'est un point d'appui. En France, la liberté pédagogique s'applique, mais dans le cadre des programmes et le programme doit être appliqué et, de fait, ça oblige, et ça force et notamment l'institution à mettre en œuvre des formations et à protéger les enseignant-es. Mais ça force également les enseignant-es et ça va permettre un changement de posture de la part des enseignant-es, notamment sur l'égalité filles/garçons et de déconstruire le discours masculiniste. Ça va être positif dans les années à venir, même si l'école n'est pas hors sol et que bien des choses sont aussi à déconstruire en dehors de l'école. À l'école maternelle, la question du consentement est abordée dans le programme.

Sur le plan national d'action égalité femme/homme, on a un ministère qui n'avance pas sur ces questions-là. Il faut donc continuer la lutte intersyndicale également dans les instances pour faire bouger les choses. Même si on avance lentement, il faut être positif, ça bougera encore dans les années à venir.

### ***Intervention de Sophie Vénéitay (secrétaire générale du SNES-FSU)***

Guislainne vient de le dire, l'EVAR5 c'est un succès syndical et même intersyndical. C'est une avancée et, puisque c'est une avancée, l'EVAR5 a

forcément des adversaires. Elle a des adversaires qui se mobilisent depuis plusieurs mois pour tenter de faire échec à la mise en place de ce programme. Je voudrais vous en dire quelques mots en déroulant trois points.

D'abord, qui sont ces associations, qui sont ces organisations, que disent-elles, comment agissent-elles — parce qu'il faut connaître nos adversaires pour mieux les combattre. Ensuite, peut-être se poser la question de quoi et de qui sont-ils le nom, ces personnes et ces associations qui s'en prennent à l'EVARS et à l'école. Et puis terminer en se demandant et en lançant la réflexion sur ce qu'on peut faire syndicalement dans ce contexte.

Alors, d'abord, je disais, les adversaires de l'EVARS sont sortis du bois depuis quelques mois, quelques semaines, et leurs actions, comme la façon dont ils s'organisent, prennent différentes formes. D'abord, il y a surtout beaucoup d'associations, une espèce de galaxie d'associations, qui ont la particularité d'être finalement assez peu visibles. Celle que l'on connaît le plus, malheureusement, c'est Parents Vigilants. C'est une émanation de Reconquête, une association qui est liée à Éric Zemmour, qui a clairement affiché son intention, lorsqu'il a créé Parents Vigilants, de lancer les parents, je cite, « à l'assaut de l'école et de mettre l'école sous surveillance en raison de ce qu'on y apprend ». Mais derrière « Parents Vigilants », vous avez toute une galaxie d'associations, parfois d'associations qu'on découvre en lisant les tracts qui sont distribués devant les écoles et les collèges.

Vous avez aussi SOS Éducation, qui est une association que l'on connaît depuis un peu plus longtemps dans le monde de l'éducation, qui est là aussi liée à l'extrême droite. Et puis on a vu apparaître aussi dans le champ des anti-EVARS le bien mal nommé syndicat de la famille, qui est en fait l'émanation, la nouvelle émanation de la Manif pour tous. Donc, voilà un peu les associations qui aujourd'hui sont en train de se mobiliser contre l'EVARS.

Avant d'expliquer un peu comment ces associations agissent, je veux juste vous dire que cette mobilisation contre ce qu'est l'EVARS, contre ce qu'elle représente, contre finalement l'égalité filles-garçons, a bien évidemment des relais

politiques. Il n'y a pas que des associations, il y a des relais politiques avec les liens avec certains partis politiques. Mais il y a eu aussi des prises de position très claires dans le champ politique contre l'EVARS. Guislaine le disait, Alexandre Portier, qui était à l'époque ministre délégué à la réussite éducative, un portefeuille pour un ministre très éphémère. C'est lui qui avait lancé l'offensive politique contre l'EVARS en déclarant au Sénat qu'il n'était pas normal qu'il y ait « la théorie du genre » dans les programmes d'EVARS. On sait toutes que la théorie du genre n'existe pas, que c'est un concept qui est utilisé pour faire peur, pour que les conservateurs mènent la bataille contre notamment l'égalité. Et donc lui, au Sénat, avait assumé de parler de « théorie du genre ». Et à droite et à l'extrême droite, on a eu un certain nombre de prises de position, là aussi contre l'EVARS. Donc, les adversaires de l'EVARS sont les adversaires de l'égalité.

Et on les voit sur des associations, mais aussi dans le champ politique. Comment est-ce qu'ils agissent ? On a vu ces dernières semaines et ces derniers mois des actions très éparées, très diffuses. Et c'est ce qui rend le combat assez difficile.

Ça s'est beaucoup passé par des diffusions de tracts à la sortie des écoles, des collèges et des lycées. Et des tracts, mais qui sont remplis de mensonges. Notamment, par exemple, je vous en cite un.

« Non à l'apprentissage de la masturbation à quatre ans, du changement de sexe à six, de la fellation et de la sodomie à neuf ». Voilà le genre de tracts qu'ils peuvent distribuer devant les écoles, devant les collèges. Ils peuvent aussi, en tout cas, on l'a vu, s'en prendre directement à des personnels ; c'est très facile de trouver les adresses, notamment les adresses mail des directrices, des directeurs, des chef.fes d'établissement, des infirmières, des professeur.es. Donc, là aussi, des menaces directement envoyées dans les écoles. Il y a eu aussi des tentatives de rassemblement.

Il y a toute, malheureusement, une diversité d'actions de ces groupuscules. Ils se fédèrent dans une espèce de galaxie d'associations conservatrices et réactionnaires. Ils ont tenté d'organiser le 10 mars une pseudo-journée de retrait de l'école

en appelant les parents à ne pas envoyer leurs enfants à l'école pour protester contre la mise en place des programmes d'EVARS. C'était notamment la tête de pont. C'était Parent en colère qui avait lancé cet appel. Heureusement, ça n'a pas pris : on a constaté aussi bien dans le premier degré que dans le second degré qu'il n'y avait pas eu d'absentéisme massif des élèves. Mais voilà la façon dont ils agissent. Désinformation, tractage, menaces et tentatives de retirer les enfants de l'école. Donc, voilà ce que sont ces associations avec derrière le relais politique.

Ce qu'il est intéressant de regarder, c'est : de quoi sont-ils le nom ? Qu'est-ce qu'ils relaient et qu'est-ce qu'on peut trouver derrière cet univers ? Parce que quand on a vu arriver les premiers tracts, on s'est dit, mais ce sont des logos, des noms qu'on ne connaît pas forcément dans la veille qu'on fait sur le champ de l'éducation nationale. Et en fait, on s'est aperçu que c'étaient des petites associations.

On se demande bien d'ailleurs comment elles peuvent avoir les moyens de diffuser des tracts comme ça de grande ampleur. Et elles sont souvent reliées à l'extrême droite, à SOS éducation, à Parents vigilants. Et c'est important d'avoir cette grille de lecture là en tête.

Derrière ces associations, derrière les anti-EVAR5, en fait, on a l'extrême droite, les conservateurs, les réactionnaires. Tout simplement parce que le cœur même de l'EVARS représente tout ce qu'ils détestent. Et tout ce qu'on voit à travers leur site internet, leurs tracts, etc.

On voit qu'en fait, eux, ce qu'ils défendent, c'est la reproduction d'un ordre social dépassé, fantasmé même. L'idée qu'on pourrait apprendre aux élèves ce qu'est la différence, qu'on pourrait apprendre aux élèves ce qu'est l'altérité. Tout ça, c'est quelque chose qu'ils combattent. Donc, finalement, à travers les anti-EVAR5, ce qui se dessine, c'est une offensive idéologique contre l'égalité, mais aussi contre l'émancipation et contre l'école. Et en ça, ça s'inscrit pleinement dans l'offensive en cours idéologique de l'extrême droite. Donc, ils sont le nom de cette offensive idéologique.

Il faut aussi avoir en tête qu'ils bénéficient aussi de la caisse de résonance médiatique de Vincent

Bolloré, qui permet aussi de leur donner une audience qui est complètement démesurée, disproportionnée par rapport à ce qu'ils représentent réellement.

Quand on est syndicaliste, on aime beaucoup se faire du mal, donc, dans la veille des anti-EVAR5, il m'est arrivé de passer un peu de temps devant CNews et Europe 1, ce qui ne fait généralement pas beaucoup de bien. Mais c'est extrêmement révélateur. Et sur la période où les anti-EVAR5 ont eu un peu un coup de projecteur, tous les jours, il y avait un moment dans la journée sur CNews ou sur Europe 1 où vous avez le syndicat de la famille, SOS Éducation, etc., et qui racontait n'importe quoi. Je veux dire qui mentait en ligne sur les heures grand public.

Il ne faut jamais oublier que derrière cette offensive des anti-EVAR5 et des anti-égalités, on a en fait une offensive idéologique qui est très structurée, idéologiquement, politiquement, et qui bénéficie aussi de relais médiatiques, notamment à travers tout l'empire Bolloré. Alors voilà de quoi ils sont le nom.

### **La question étant que peut-on faire syndicalement maintenant ?**

Alors, il y a bien évidemment la nécessité de défendre l'EVARS. C'est un combat syndical. C'est même un combat intersyndical. On a beaucoup travaillé en intersyndicale. On a commencé dernièrement par une interpellation de la ministre avec notamment nos camarades de la CGT et de Sud Éducation pour interpellier la ministre et lui dire que maintenant, en tant que ministre, en tant que représentante de l'institution, elle devait prendre position pour dire clairement que le programme d'EVARS devait s'appliquer, et qu'elle défendrait les personnels face aux attaques. Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas eu de réponse à ce courrier.

Donc, le combat syndical qui est devant nous, c'est bien évidemment de défendre l'EVARS, d'être aux côtés des personnels. Quand on voit l'état des menaces que peuvent faire peser les anti-EVAR5 sur nos collègues, c'est notre rôle d'organisations syndicales d'accompagner nos collègues, que de les défendre. Y compris, nous, on a des collègues qui ont été menacés par l'extrême droite, par la fachosphère, notamment

pour un travail sur la question des frontières, la question des échanges entre les pays, la question des migrations. On a une collègue qui s'est fait attaquer notamment par Éric Zemmour. On l'a accompagnée. Elle a décidé de répliquer. Elle a attaqué en justice. Il y aura un procès l'année prochaine, dont notamment d'Éric Zemmour sur le banc des accusés — qui a déjà dit qu'il ne viendrait pas. Au SNES, on a choisi de se porter partie civile aux côtés de notre collègue pour la défendre, mais aussi parce que, quelque part, c'est la profession qui est ainsi remise en cause quand on montre du doigt et quand on dit « Regardez ces professeurs qui font cours ainsi aux enfants ». Donc, bien évidemment, être aux côtés des personnels, défendre l'EVARS.

Et je voudrais insister sur deux autres points, sur la bataille des idées qui est devant nous. Je le disais, derrière l'offensive contre l'EVARS, il y a une offensive contre l'école. Et il est absolument nécessaire qu'en tant qu'organisation syndicale, en intersyndicale, on soit en mesure de se mettre en ordre de bataille face à cette offensive idéologique. Parce que l'extrême droite a avancé dans cette bataille idéologique. Il faut pouvoir se le dire très sereinement, très lucidement. L'extrême droite a été capable d'avancer.

Si son discours sur l'EVARS est en train de prendre dans certaines parties de la population, c'est parce que leur discours est rendu crédible. Ils ont avancé. Ils ont gagné, en partie, sur la bataille idéologique. Par exemple, le fait que Némésis puisse tenter de rentrer dans la manifestation du 8 mars en faisant croire que c'est une association féministe, ça montre qu'ils ont retourné des marqueurs du camp du progrès social, en l'occurrence, ici, le féminisme, pour pousser leurs idées anti-immigration.

Et cette avancée dans la bataille idéologique, on la retrouve sur l'école. Très clairement, on le voit à travers l'EVARS : l'extrême droite a fait le choix de prendre l'école comme un lieu de bataille culturelle, comme un objet de bataille culturelle et comme un objet de bataille idéologique, en essayant de faire de l'école l'instrument de tous leurs fantasmes et de toutes leurs peurs. Donc, on a cette bataille idéologique à mener et on a aussi une bataille, très certainement, de l'information à mener. Ce qui est assez frappant, c'est

de voir à quel point l'information circule dans des canaux qui nous échappent complètement. On a eu un certain nombre de retours de collègues qui nous ont dit « Mais on a vu surgir des questions de parents d'élèves qui sont arrivées avec un tract et on n'avait rien vu devant le collège ou le lycée ». Mais ça passe par WhatsApp, par les réseaux sociaux, etc. Et ça touche des familles, ça touche des personnes qui sont très loin des canaux d'informations habituels. Et c'est là qu'en tant qu'organisation syndicale, on a aussi une responsabilité, la responsabilité d'aller toucher le plus de monde possible pour mener cette bataille des idées.

Toujours dans le genre « se faire mal quand on est syndicaliste », j'ai été faire de la veille aussi sur TikTok, sur l'EVARS. J'en suis ressortie absolument abasourdie par ce que je pouvais voir et sur l'audience que ça pouvait donner aux anti-EVARs. Il faut donc se dire que ce qui est devant nous, c'est bien évidemment la bataille idéologique, mais c'est aussi la bataille de l'information. Et quand je dis bataille de l'information, c'est aussi avoir une réflexion syndicale sur ce qu'on peut dire, sur la régulation de l'information. Et je fais le lien avec ce que je disais tout à l'heure sur l'empire Vincent Bolloré.

Je le disais, c'est la bataille contre l'extrême droite qui est aussi en train de se jouer ici, parce qu'on voit comment ils utilisent l'EVARS, comment ils utilisent l'école et comment ils essaient d'avancer ainsi. Et pour vous montrer à quel point ils sont en train d'utiliser l'école, je voudrais prendre un dernier exemple : vous avez peut-être entendu parler de Pierre-Édouard Stérin, milliardaire qui met sa fortune au service du projet politique de l'extrême droite. Sa dernière lubie, c'est de financer l'ouverture d'écoles privées hors contrat. Et donc, la première qu'il souhaite ouvrir, c'est un collège-lycée dans l'académie d'Orléans-Tours, dont la circonscription est proche de la ville d'un député rassemblement national qui s'appelle Roger Chudeau. Et donc il a ce projet d'ouvrir ce collège-lycée suivant la charte de l'éducation intégrale. Et je voudrais juste vous lire deux lignes de ce projet de la charte de l'éducation intégrale, qui est très révélateur sur la question de l'égalité filles-garçons et de la façon dont ils conçoivent l'éducation. C'est le chapitre « Mixité et unité dans l'éducation du masculin et du féminin ».

Donc, ça commence par «Chaque enfant sera accueilli dans le respect de l'ordre naturel de son identité sexuelle». Et ça se termine par «C'est dans ce sens que les enfants du réseau seront accompagnés pour éviter autant que possible, je cite, les souffrances liées aux troubles de genre». Donc voilà en fait ce qui est devant nous : le camp réactionnaire qui s'en prend à l'école, qui s'en prend à l'égalité. Et donc c'est derrière la défense de l'EVARS, derrière la défense de l'école,

c'est ce combat-là qui est devant nous. Alors je le disais, ce n'est pas un hasard si les réactionnaires et l'extrême droite ont choisi de s'attaquer à l'EVARS, parce que ce programme représente l'égalité et l'émancipation.

Mais si ce n'est pas un hasard que l'extrême droite s'en prenne à l'EVARS, c'est une évidence que la défense de l'EVARS, de l'égalité fille-garçon, soit un combat intersyndical.



# Partie 3

## Intersectionnalité, d'hier à aujourd'hui

**Jules Falquet** - Professeure de philosophie à l'université Paris 8 Saint-Denis

**Ana Azaria** - Présidente de l'Organisation de Femmes Égalité  
**Artemisa Flores--Espínola** - Maitresse de conférence en sociologie

**Kimberlé Crenshaw** - Juriste et professeure, spécialisée dans les questions de race et de genre



## Identités, luttes et rapports de pouvoir : penser l'intersectionnalité aujourd'hui

### Perspectives théoriques : identité ou position, auto ou hétéro-désignation, combien de dimensions ?

La première chose qui peut être intéressante à signaler, c'est qu'il existe au moins deux grandes manières un petit peu différentes de concevoir l'intersectionnalité. Comme une identité, quelque chose qui serait personnel, ou comme une position, dans des rapports sociaux, qui serait individuelle, mais qui aurait aussi des dimensions collectives, structurelles ? Ce n'est pas tout à fait la même chose. Il y a deux grandes manières de comprendre les choses, l'une qui amène à réfléchir en termes d'identité des personnes ou des groupes, et l'autre qui est de penser la position occupée dans des rapports sociaux, dans les rapports structurels de pouvoir.

Ensuite, cette identité, ou cette position : qui la perçoit, qui nous perçoit, qui nous caractérise ? Et là, il y a deux choses bien différentes qui sont l'auto-désignation (c'est moi qui me caractérise moi-même ou qui caractérise ou mon groupe) et l'hétéro désignation (je suis désigné·e par autrui, et, dans ce cas-là, s'agit-il de quelqu'un de « mon groupe » ? Est-ce que mon groupe est dominant ? Ou est-ce que mon groupe fait l'objet de racisme, de sexisme ?)

Troisième élément, qui a fait couler d'encre : combien de dimensions de l'identité ou combien de rapports sociaux doit-on prendre en compte dans la discussion ? À cette discussion, s'ajoute celle de savoir comment on pense l'articulation du nombre de dimensions que l'on considère. La conception « classique » est parfois dite « en silo », c'est-à-dire que chaque dimension existe en parallèle des autres et sans interférer avec les elles. Ce qui débouche généralement

sur une conception additive : une personne est femme+ Noire+prolétaire. Et là, on se dit « la malheureuse », car la logique est celle de penser un « cumul des oppressions ». Alors que les féministes Noires des États-Unis, du Combahee River Collective<sup>1</sup> jusqu'à Kimberlé Crenshaw, ont justement montré que ces dimensions étaient construites ensemble et inséparables.

Dans la question de « combien de dimensions ou de rapports sociaux », se pose le plus souvent la question de savoir si la dimension de la race va détrôner la centralité de la classe sociale, ou si celle du sexe-genre va « diviser la lutte ». Ou encore, si, à force de souligner l'inséparabilité de la race et du sexe, on ne va pas oublier complètement la classe.

Aujourd'hui, le consensus s'oriente plutôt vers la prise en compte, de manière centrale, de trois rapports sociaux ou de trois « identités » : de sexe, de race et de classe<sup>2</sup>. Évidemment, la question se pose aussi de savoir si on les hiérarchise ou si on les met toutes sur le même plan. Les débats sont très vifs. Simultanément, d'autres disent qu'il faut absolument ajouter les rapports d'âge, la question de l'âge, et celle de la validité, voire de la santé. D'autres disent que l'apparence, la « beauté », mériterait d'être prise en compte. D'autres soulignent que la nationalité, et/ou la citoyenneté sont essentielles. D'autres encore disent qu'il faut inclure l'orientation sexuelle, ou pourquoi pas, l'orientation politique.

En tout cas, toute la question est de savoir quelles dimensions l'on va considérer comme pertinentes pour réfléchir, selon le lieu, l'époque et les situations que l'on veut analyser. Ensuite, comme je le disais, plusieurs systèmes d'hypothèses tentent d'expliquer comment

<sup>1</sup> Combahee River Collective, « Déclaration du Combahee River Collective », Les cahiers du CEDREF [En ligne], 14 | 2006, <https://doi.org/10.4000/cedref.415> Et pour en savoir plus sur le contexte du féminisme Noir états-unien de l'époque : Falquet, « Le Combahee River Collective, pionnier du féminisme Noir », Les cahiers du CEDREF [En ligne], 14 | 2006, <https://doi.org/10.4000/cedref.457>

<sup>2</sup> On pourra se reporter à Jules Falquet, 2020, *Imbrication : femmes, race et classe dans les mouvements sociaux*. Paris : Le Croquant.

fonctionnent ensemble ces rapports sociaux, ou ces dimensions de l'identité.

### Le point de vue situé : trois niveaux de position

Abordons maintenant des questions pratiques. Il me semble que c'est très important de situer son point de vue quand on parle, quand on échange, ou encore et surtout peut-être, quand on fait de la recherche. Personnellement, je suis maintenant philosophe, après avoir longtemps été sociologue. J'essaie de situer mon point de vue à trois niveaux : une dimension sociologique ou « objective », une dimension politique ou « subjective » et une dimension biographique ou contextualisée. Développons ces trois niveaux, en gardant de surcroît à l'esprit que tout le monde est placé·e dans plusieurs rapports/identités à la fois, et qu'il y a plusieurs manières de se rapporter à chacune de ces positions/identités. Donc, par exemple, ce que moi j'appelle le positionnement sociologique ou « objectif », sachant que, dans mon analyse, les rapports sociaux de sexe, de classe et de race sont ceux qui sont aujourd'hui, dans le contexte occidental actuel, les plus significatifs — mais on pourrait en prendre d'autres.

À ma naissance, concernant les rapports sociaux de sexe, j'ai été considérée comme femelle, concernant les rapports de race, on m'a aussi considérée directement comme française, et blanche. Pour ce qui est des rapports sociaux de classe, je suis née dans une famille qui avait une position socio-économique privilégiée. Voilà pour la position dite « objective » ou sociologique, c'est une première manière de me situer. Il y a une autre manière que j'appelle politique ou « subjective », qui n'est pas tout à fait la même, bien qu'elle parte des mêmes bases. Elle répond à la question : qu'est-ce que je fais de ma position « sociologique » et « objective ». Par exemple, dans les rapports sociaux de sexe, ayant été considérée comme femelle, suis-je devenue une femme comme c'était prévu ? Gros suspense... La réponse est non. J'espère que non, parce que je me définis comme lesbienne, dans le sens que Monique Wittig a donné à ce terme, à savoir d'essayer de ne pas devenir ou de ne pas rester une femme, au sens où les femmes dans sa logique sont définies par l'oppression. En tant que lesbienne/féministe, je lutte sans

cesse pour ne pas être une femme-opprimée et, du coup, contre l'oppression des autres femmes aussi, qui est intrinsèquement liée à la mienne.

Dans les rapports sociaux de race, nous avons vu que, sociologiquement, j'étais blanche et française, mais, depuis cette position, j'essaie de participer à des luttes antiracistes, anticoloniales, anti-impérialistes, contre l'islamophobie et ainsi de suite. Depuis la position qui est la mienne, depuis une position de pouvoir dans les rapports sociaux de race, d'oppressée si on veut, et non pas depuis une position de personne racisée, j'essaie de lutter contre le racisme. Ma position (ici, dominante), va impliquer des spécificités (et certainement des difficultés, en même temps que certains avantages) dans ma manière de comprendre ces luttes et d'y participer.

Enfin, depuis ma position de classe, que fais-je ? Est-ce que j'essaie de m'embourgeoiser ? Suis-je arriviste ? Est-ce que je choisis plutôt la descension sociale ? Déclassé·e ou transfuge de classe ? Personnellement, comme je suis maintenant prof de fac, je suis restée dans une position de classe relativement privilégiée. Sur la classe, il y a énormément à dire, mais c'est plus connu, Bourdieu nous a fourni pas mal d'éléments aussi avec sa division en trois du « capital » : économique, culturel et social. En tout état de cause, je peux choisir de m'inscrire dans la lutte de classe, dans la lutte anticapitaliste, ou pas. Évidemment, selon ma position de classe, ma manière d'y participer sera différente.

J'en viens maintenant à la troisième dimension, la dimension biographique. Comment ma position « objective » et ma position « subjective » changent au cours de ma vie, selon le déroulé de mon existence professionnelle, familiale, migratoire et dans tel ou tel contexte géographique, historique, etc.

Par exemple, est-ce que j'ai fréquenté des personnes qui m'ont fait comprendre d'autres réalités ? Par exemple, au travail, dans le syndicat, avec mon, ma, mes partenaire(s) intime(s), amoureux, sexuel·le(s) ? Est-ce que ces expériences m'ont amené·e à voir les choses autrement ? Est-ce que je me suis marié avec une personne qui n'était pas issue du même groupe que moi ? Qu'est-ce que cela a produit ? Est-ce

que mes enfants sont visiblement métis-sés, par exemple ? Certains vécus dans une grande proximité affective, professionnelle ou résidentielle avec d'autres groupes peuvent créer ce que l'on appelle une position « d'initié-e », c'est-à-dire que, bien que ne faisant pas partie d'un groupe, on connaît quand même assez bien le vécu de ce groupe. Ce peut changer, au moins partiellement, notre point de vue.

Cela peut aussi être lié à une expérience migratoire. Très souvent, elle transforme profondément la position de la personne. La migration implique très souvent, quant à la position de classe, un déclassement. Dans les rapports sociaux de race, très souvent, elle implique une racialisation, ou au moins une exotisation qui en elle-même est déjà déroutante. Très concrètement, la migration implique très souvent une fragilisation administrative qui peut aller jusqu'à la « perte » de la légalité, de la citoyenneté, des droits associés à la citoyenneté ou de la possibilité les exercer, de manière momentanée ou durable. À l'inverse, certaines personnes s'expatrient, du nord vers le sud, par exemple, pour étudier. En allant du Nord vers le Sud, à fortiori si on est blanc-he, on peut facilement devenir privilégié-e d'un coup, avec un salaire français, une nationalité avantageuse et même éventuellement une « beauté » ou un sex appeal lié-e à la valorisation de la blancheur. On peut devenir très désirable, ou au moins très intéressant-e d'un point de vue matrimonial. Parce que se marier avec nous devient une promesse de visa, ou, en tous cas, un espoir de partir. Cela aussi peut nous amener à comprendre des choses autrement, si on arrive à le conscientiser.

### Questions de contexte

Le dernier élément important qu'il faut signaler, c'est le contexte. Jusqu'à maintenant, nous avons raisonné comme si toutes ces catégories ou tous ces rapports sociaux étaient stables. Mais en fait, ils sont historiques et contextuels, et façonnés par de nombreuses luttes collectives comme par des éléments conjoncturels. Comme celles, par exemple, les luttes qui ont fait avancer la conscience de classe du prolétariat et les cycles économiques qui l'ont renforcé ou affaibli. Il importe de savoir, par exemple, si l'on est dans un moment où le prolétariat est dans une phase

ascendante : cela ne va pas être la même chose de se reconnaître comme prolétaire dans ce cas ou dans le cas contraire. Ou bien est-ce que le racisme ou bien l'islamophobie, par exemple, ont considérablement augmenté ?

Est-ce que chaque jour je me sens menacé au travail, ou dans le pays où je vis ? Cette sensation de menace, peut-être va-t-elle me rendre de plus en plus sensible à ma position dans les rapports de race. De plus en plus, ces rapports vont prendre le dessus dans ma conscience, ou bien mon « identité de race » va prendre le dessus sur mon « identité de classe » ou de sexe — ou, en tous cas, elle va devenir de plus en plus importante pour moi.

Un autre exemple encore : depuis le mouvement MeToo et l'affaire Pénicaud, et du fait de leur médiatisation, je me rends de plus en plus compte de la profondeur de l'oppression des femmes — que je sois (considéré-e comme) un homme ou une femme, d'ailleurs, même si les implications sont différentes. Ou bien il y a un mouvement « crip », contre le validisme, qui m'aide à me sentir moins seul-e face au handicap. Ou encore, par exemple, il y a un groupe politique intersectionnel auquel je peux enfin m'identifier, et là, tout d'un coup, je milite à fond dans ce groupe tous les jours je parle d'intersectionnalité avec d'autres personnes qui se sentent concernées.

Toutes ces circonstances, tous ces éléments contextuels me permettent, ou pas, me poussent, ou pas, à prendre en compte telle ou telle dimension de mon identité, tel ou tel rapport social, son croisement avec d'autres, ou pas. Le caractère situé du point de vue ne dépend pas seulement d'où je suis né-e, de ce que j'ai fait, de comment je me positionne par rapport à ce qui est soi-disant « objectif » et par rapport à ma biographie personnelle : c'est tout le contexte qui me permet ou pas, qui m'amène ou pas, à me placer et à être placé-e par les autres d'une manière ou d'une autre. Et l'absence ou l'existence de mouvements sociaux qui me permettent de donner un nouveau contenu à mes positions/identités sont déterminantes. Parce que, par exemple, une chose c'est de se dire, « je suis Noir-e » par exemple, et une autre chose c'est de se dire « je suis Noir-e et il y a un mouvement Noir qui est très fort ». C'est différent de dire « je

suis une femme et il y a un mouvement féministe puissant », ou bien dire « je suis une femme et il n'y a rien ». Ou encore, « je suis une femme noire et il y a un mouvement féministe d'un côté, il y a un mouvement Noir de l'autre et ils s'opposent ».

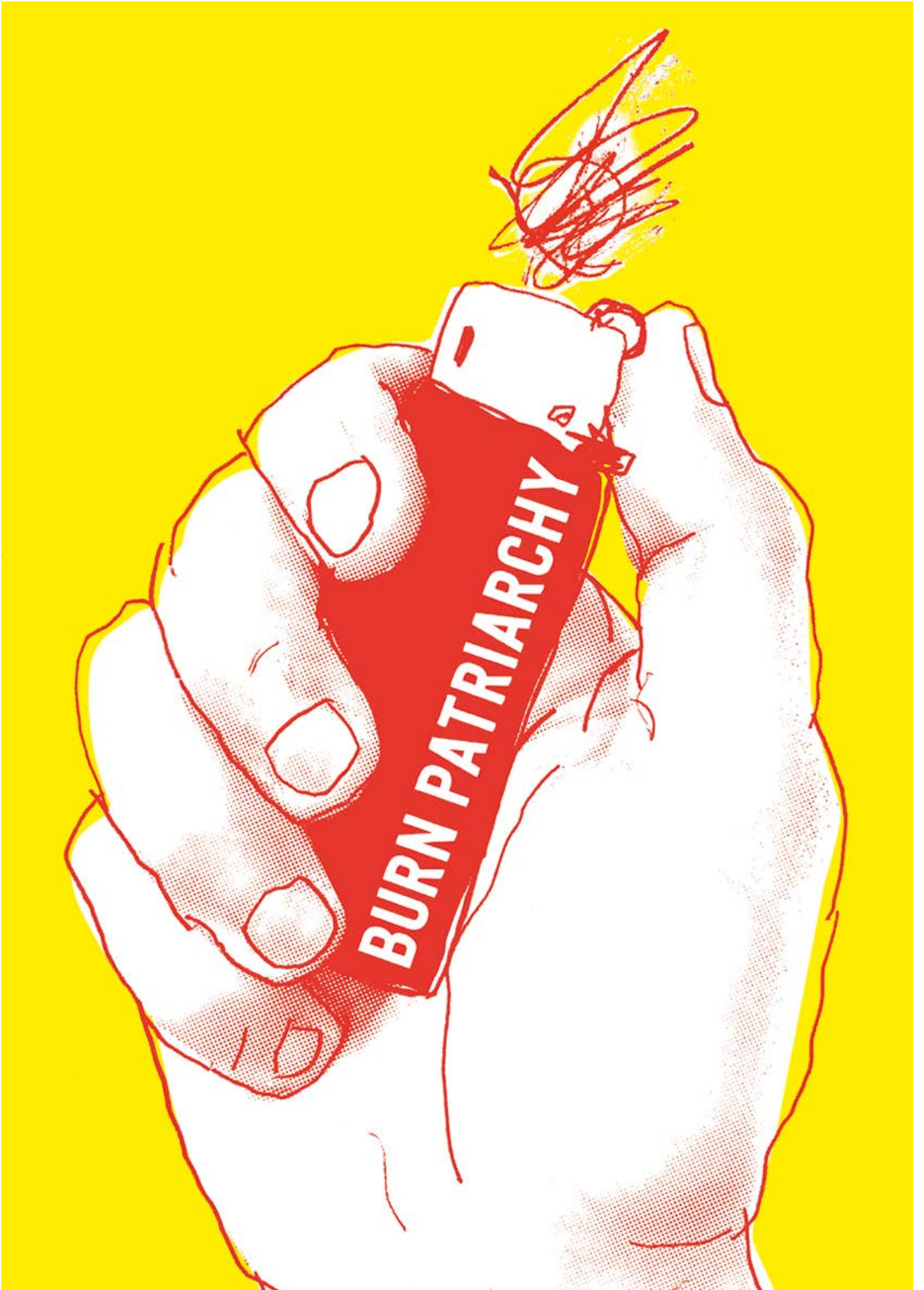
Le contexte des mouvements sociaux vient résinifier ce que peuvent être les positions ou les identités et leurs éventuelles transformations. C'est vraiment quelque chose qui est extrêmement important à prendre en compte pour comprendre où on en est dans cette question de l'intersectionnalité. Car, je le rappelle, c'est très important : ni la race, ni le sexe, ni la classe, sans compter les autres dimensions, ne sont des choses naturelles, des faits objectifs, universels et immuables. Tout cela change, évolue, c'est relatif : en d'autres termes, c'est social.

De fait, je viens de publier un livre sur la manière dont, depuis 1492, les logiques de la colonisation européenne du continent américain ont produit, à travers différents types d'alliances matrimoniales et des grossesses — le plus souvent forcées et particulièrement inégalitaires —, la race, la classe, le sexe et la mondialisation capitaliste<sup>3</sup>. Dans ce travail, j'essaie de montrer à quel point ces catégories de race, de sexe, puis de classe sont complètement relatives, comment elles changent en permanence. Elles sont le fruit de luttes d'intérêts, de luttes de pouvoir entre différents groupes, dans le cadre du développement très progressif du mode de production capitaliste.

Une dernière chose, pour revenir sur ce qui a été dit avant moi par Kimberley Crenshaw ce matin. Elle nous a présenté le duel (lors des dernières élections présidentielles états-uniennes) entre un homme, blanc, très riche, et une femme, Noire et beaucoup moins riche. Le choix semblait facile. La situation en France est un peu plus compliquée. En effet, l'une des personnes qui pourrait être dans la compétition présidentielle dans la position en quelque sorte de Trump, comme nous le savons, est une femme. Certes, blanche et tout ce qu'il y a de plus bourgeoise, mais une femme. Ce qui ouvre sur la discussion de ce que certaines personnes ont appelé le fémonationalisme (si elle était lesbienne, on pourrait parler

de lesbonationalisme, si elle était homosexuelle, d'homonationalisme). La question qui se pose, surtout en tant que féministes, est de ne pas permettre l'instrumentalisation du sexe et de la cause des femmes pour appuyer des logiques racistes et/ou classistes. Et je pense aussi à l'exemple de Cologne, je ne sais pas si vous vous en rappelez, où les médias avaient rapporté que des centaines de femmes avaient, disait-on, été agressées par des hommes migrants devant la gare, le soir du 31 décembre 2015. En fait, tout était faux<sup>4</sup>. Mais nous avons alors assisté à une tentative massive et malheureusement assez réussie, d'instrumentaliser la soi-disant liberté des femmes (allemandes, blanches), de ne pas être agressées par des hommes (en fait, par des migrants, prolétarisés). Comment réagir par rapport à une situation posée dans ces termes ? Comment ne pas se laisser emporter dans ces faux dilemmes, comment ne pas tomber dans ce piège de choisir les un-es contre les autres, alors qu'en fait, les grandes absentes de la discussion sont les femmes racisées-migrantes et prolétarisées, à qui on impose le plus gros du « sale travail », et les grands bénéficiaires sont les hommes de la bourgeoisie nationale, qui bénéficient du travail bon marché de tout le monde et, en plus, s'érigent en donneurs de leçon ultimes ? L'intersectionnalité, c'est aussi un outil pour ne pas se tromper d'adversaires et pour savoir choisir nos alliés-es.

3 Falquet, Jules, 2025. La Combinatoire straight. Colonialisme, violences sexuelles et Bâtard-e-s du capital. Paris : Amsterdam.  
4 <https://blogs.mediapart.fr/jules-falquet/blog/080216/la-nuit-du-31-decembre-2015-en-allemande-et-ses-effets-en-france>



# Ana Azaria

Présidente de l'Organisation de Femmes Égalité

## Femmes triplement pénalisées par les rapports d'exploitation sexe/classe/race

**Témoignage d'Ana Azaria, présidente de Femmes Égalité, sur leur action pour défendre les droits des femmes qui subissent ces trois formes d'exploitation et oppression.**

Nous voulons tout d'abord remercier pour l'invitation : depuis le début de notre travail, nous avons cherché à agir au coude à coude avec les syndicats, notamment avec vos syndicats, les syndicats de lutte CGT, FSU, SOLIDAIRES.

Les interventions précédentes, fort intéressantes, portaient des travaux de recherche de femmes universitaires, qui sont des outils importants pour nos luttes. J'interviens au nom de l'organisation « Femmes Égalité ».

Notre intervention est collective, d'ailleurs, ce texte a été rédigé, écrit et finalisé à huit mains. Il part de notre expérience d'action et de lutte sur le terrain.

Notre travail mobilise les femmes des milieux populaires pour lutter contre l'oppression, l'exploitation et les discriminations spécifiques qu'elles subissent dans la société actuelle, qui est une société capitaliste.

Nous agissons avec les travailleuses des métiers féminisés qui connaissent une situation d'exploitation et d'oppression particulière et vivent des inégalités, des discriminations, des violences au travail, dans l'espace public et dans le domaine familial.

Notre action a pour objectif de contribuer à les organiser pour se battre collectivement, pour gagner en confiance, pour s'affirmer, se faire respecter, se défendre, arracher leurs revendications, s'imposer dans le mouvement social et dans la société.

Avec elles, nous ne nous sommes jamais mobilisées sans lien avec le mouvement social, ni contre le mouvement social, mais toujours en lien direct avec ce mouvement, convaincues que, pour changer les rapports sociaux de domination

et les rapports d'exploitation qu'elles subissent, il nous faut créer un rapport de force d'ampleur. Pour cela, l'implication et la solidarité de l'ensemble du mouvement social sont nécessaires.

**Les travailleuses des métiers féminisés sont un axe important de notre travail; Leur exploitation est particulière, car imbriquée avec leur oppression en tant que femmes, par exemple :**

Concernant l'inégalité salariale de 25 %, entre les hommes et les femmes : les métiers féminisés se situent en bas de l'échelle salariale, majoritaires parmi « les plus mal payés »

Elles sont cantonnées dans certaines professions sans possibilité de progression de carrières.

La pénibilité de leur travail n'est pas reconnue, car considérée comme « moins grave ». Elles connaissent une grande difficulté à faire reconnaître les accidents de travail

Leur apport à la société ou à l'économie est invisibilisé, il faut attendre des situations graves, comme la crise du COVID pour que l'État et les grands médias en parlent

Elles vivent régulièrement le mépris, mais aussi les violences verbales, le machisme. Les agressions et le harcèlement sexuel, les viols sont aussi présents.

Tous ces points sont moins répandus dans les métiers où la main-d'œuvre masculine est plus nombreuse, voire majoritaire.

Les travailleuses des métiers féminisés concentrent tous les maux de l'exploitation.

À cela nous pouvons ajouter que ces travailleuses rencontrent plus de difficultés pour se loger, se soigner, elles sont dans des quartiers où les moyens manquent, notamment pour la réussite de leurs enfants à l'école. Et aujourd'hui elles sont aussi touchées par la casse des services publics, qui s'accélère avec la diminution des budgets sociaux au bénéfice de l'augmentation

des dépenses militaires, de la production d'armement, avec pour conséquence directe... une plus grande précarité, un accroissement de la dégradation de leur situation.

Elles sont au centre des attaques venant de plusieurs fronts.

Depuis le début, notre organisation s'est construite avec l'objectif de défendre les intérêts et les aspirations des femmes des milieux populaires.

### **1987, NON à «l'extension du travail de nuit aux femmes dans l'industrie»**

Notre publication, qui était à l'époque un bulletin et est devenue aujourd'hui une Revue, est née (en janvier 1987) avec une campagne contre «l'extension du travail de nuit aux femmes dans l'industrie» qui concernait les travailleuses, notamment celles de l'électronique, l'agroalimentaire, le textile.

Ce sont des femmes ouvrières faisant partie d'Égalité à Strasbourg (le groupe de Femmes Louise Michel) qui nous ont rapidement alertées de l'entourloupe : travailler la nuit à la chaîne ne libère personne !

Des travailleuses des centres de tri des PTT ainsi que des infirmières et des femmes médecins du travail, qui faisaient aussi partie de Femmes Égalité, notamment du Groupe de Femmes Clara Zetkin en RP, ont vite réagi, expliquant les nuisances du travail de nuit.

### **Cette campagne deviendra nationale.**

Cette bataille, nous la mènerons avec toute notre énergie pendant plusieurs années, en travaillant avec d'autres organisations de femmes, mais aussi avec des syndicalistes, des structures syndicales, des chercheurs, des médecins du travail... Nous avons aussi compté avec le soutien des organisations politiques. Ensemble, nous allons entraver ce projet de loi. C'est finalement en novembre 2000 seulement que le verrou sautera ! Depuis 2001 il n'y a plus de restriction pour le travail de nuit des femmes au prétexte de s'aligner sur le cadre européen de l'égalité.

C'est cette première campagne qui témoigne de notre ADN : la défense des intérêts et des aspirations des femmes des milieux populaires, les travailleuses, les femmes des quartiers, de

celles qui vivent le plus durement les discriminations, l'oppression et l'exploitation du système capitaliste.

### **Femmes Égalité s'est construit et développée par la lutte, dans l'action sur le terrain 2005, campagne de solidarité avec les ouvrières d'une filiale d'Yves Rocher au Burkina Faso, « La Gacilienne ».**

Si nous sommes solidaires des femmes des peuples du monde entier, notre premier soutien va aux femmes des pays d'Afrique, par le rôle de l'impérialisme français qui, à travers le colonialisme et le néo-colonialisme, pille et détruit les richesses, domine et pollue les territoires, intervient militairement pour défendre ses intérêts économiques et stratégiques.

En 2004, en étroite lien avec Kebayina (organisation de Femmes du Burkina Faso), Femmes Égalité organise un voyage et envoie au Burkina une délégation de 11 femmes qui font une tournée dans ce pays et entrent en contact avec les ouvrières de La Gacilienne qui travaillent pour Yves Rocher : elles sont exploitées, méprisées, réprimées, non déclarées à la Sécurité sociale. La patronne est une femme burkinabé abjecte. Le Groupe YR est au courant de la situation. 66 ouvrières se sont syndiquées, elles protestent, Yves Rocher les licencie et ferme l'entreprise.

En 2005, nous lançons en France (répercutée au Burkina) une campagne de soutien aux ouvrières licenciées par Yves Rocher à Ouagadougou. De nombreuses associations, syndicats et partis ont contribué à une issue victorieuse, les ouvrières ayant reçu enfin une prime de licenciement. Avec la campagne qui a fait « beaucoup de bruit », nous obligeons le groupe français à dédommager les ouvrières victimes d'un licenciement abusif.

Une des meneuses de ce mouvement deviendra une des dirigeantes de la CGTB.

Cette lutte sera un exemple d'une bataille contre l'exploitation, le mépris de classe et contre le néocolonialisme de l'impérialisme français.

### **En 2008, 2010, Régularisation des travailleuses et travailleurs sans papiers.**

Nous participerons activement avec des syndicats et des associations à cette nouvelle bataille.

Depuis notre création, les femmes immigrées, les femmes étrangères font partie de Femmes Égalité.

Nous travaillons avec les femmes des milieux populaires, nous connaissons les femmes sans papiers dans notre travail de terrain, elles sont autour de nous dans nos quartiers et aussi dans notre champ professionnel (métiers féminisés).

### **Une nouvelle loi sur l'immigration se prépare. La loi CESEDA impulsée par N. Sarkozy.**

Dans ce contexte, l'Union locale CGT de Massy et Droits devant!! commencent à organiser des rassemblements de travailleurs sans papiers pour exiger la régularisation. Commencent à se préparer les grèves des travailleurs sans papiers avec la CGT.

En décembre 2007 le ministère de l'Économie et du Travail publie une circulaire sur les « métiers dits en tension » ouverts à l'immigration. La loi Sarkozy sera baptisée « Loi sur l'immigration jetable » par le Collectif Uni-es contre l'immigration jetable auquel participe Femmes Égalité.

En février 2008 démarre la grève dans le restaurant parisien « La Grande Armée », dont la médiatisation révèle au grand jour que derrière le sans-papiers se trouve le travailleur, qui ne vit pas des allocations familiales, qui ne bénéficie d'aucune aide et qui paye des impôts.

En 2006, Femmes Égalité va à la rencontre des femmes sans papiers, le 8 mars, elles viennent à plusieurs à notre réunion, elles témoignent et nous disent qu'elles aussi travaillent. Pendant deux ans nous les côtoyons et contribuons à les organiser.

En 2008 et jusqu'en 2010-2011, Femmes Égalité avec ses militantes rentre en force dans le mouvement des travailleurs sans papiers : avec les femmes de « Droits devant », nous avons milité activement pour que tous les mégaphones crachent « Ils bossent ici, ils vivent ici, ils restent ici, régularisation de toutes les travailleuses, de tous les travailleurs sans papiers. »

Dans la première bataille, elles seront 99 à être régularisées (première vague). 300 dans la 2e bataille (deuxième vague), nous étions plusieurs organisations, syndicats et associations sur le pont de la lutte pour arracher la régularisation.

C'est dans cette campagne que nous avons participé à l'occupation du musée de l'Immigration où les femmes avaient imposé et obtenu un espace dédié pour se rencontrer.

Nous avons contribué à ce que les travailleuses sans papiers s'imposent dans ce mouvement.

Nous avons mis l'accent sur ce qu'elles sont et font, travaillant principalement dans l'aide à domicile, le nettoyage et tant d'autres métiers, mettant en avant leur apport à la société.

Cette lutte nous a permis aussi de montrer l'importance de l'autonomie financière pour les femmes, afin d'être libre de leurs choix, ça a été et c'est toujours pour nous un combat fondamental.

Aujourd'hui, en France, l'immigration est majoritairement féminine (51 % de l'immigration), nous avons lutté avec les pionnières qui ont imposé leur régularisation en faisant valoir leur travail. Elles ont été présentes dans les mouvements de grève de 2008-2010. Elles étaient nombreuses à être arrivées toutes seules en laissant la famille au pays. : Ce sont, pour Femmes Égalité, des femmes d'avant-garde qui ont tout quitté pour envoyer au pays de quoi vivre.

Dans un nouveau contexte, où le racisme contre l'étranger se propage, nous continuons notre activité pour la régularisation des travailleuses et travailleurs sans papiers.

### **Nous avons contribué à lancer, dès 2010, une campagne pour l'augmentation des salaires dans les métiers féminisés.**

Elle est née dans la mobilisation contre la réforme des retraites de Nicolas Sarkozy en 2010, qui repoussait de deux ans l'âge minimum de départ à la retraite (de 60 à 62 ans). Le puissant mouvement contre cette réforme a mis en lumière les inégalités au travail, les retraites de misère des femmes, aboutissement d'un parcours professionnel de bas salaires, de temps partiels à répétition et hachés à cause des interruptions pour élever les enfants.

Femmes Égalité participe à ce mouvement avec les travailleuses sans papiers : « Pour les retraites, je veux cotiser, que mon travail soit déclaré : régularisation des travailleuses sans papiers ». C'est avec ces travailleuses que nous découvrons de

plus près les métiers du nettoyage, de l'aide à la personne, les conditions de travail et de salaires des assistantes maternelles, des caissières, des vendeuses... toutes des travailleuses surexploitées. Nous constatons que ce sont des métiers utiles à la société et féminisés, mais ni les compétences, ni les pénibilités, ni l'utilité sociale ne sont reconnues.

Dans le cadre d'une campagne pour l'augmentation des salaires, «Égalité de salaires Maintenant!», lancée en 2011 par plusieurs organisations féministes, Femmes Égalité commence à mener la bataille pour faire connaître la situation des travailleuses des métiers féminisés : «Invisibles, mais indispensables. Compétentes, mais mal payées».

L'augmentation des salaires dans les métiers féminisés est devenue aujourd'hui un axe de lutte, il ne l'était pas à l'époque. Les travailleuses de ces métiers sont à l'offensive, à travers des grèves et des actions multiples.

C'est le cas des travailleuses de l'hôtellerie, de la santé et du médico-social, des EHPAD, des AESH qui s'occupent des élèves porteurs de handicaps, des ATSEM (agentes de service des maternelles), des employées du commerce, des aides à domicile, des assistantes maternelles, des travailleuses du nettoyage...

La pandémie et la crise sanitaire les ont mises davantage en lumière. Elles étaient les premières de corvée. Les invisibles sont apparues enfin pour ce qu'elles et ils sont : des rouages essentiels de la vie du pays.

La bataille pour la reconnaissance des métiers féminisés, pour leur revalorisation est une bataille contre l'exploitation, l'oppression des femmes, et les discriminations, qui se poursuit aujourd'hui. De nos jours les métiers du nettoyage sont un nid d'injustices cumulées.

Deux millions de salarié-es exercent dans ce métier

- les agents de service (des écoles, des administrations et collectivités territoriales ou encore des établissements hospitaliers)
- les salariés intervenant au domicile des particuliers (aides à domicile et employées de maison);
- les agents d'entretien du secteur privé (femmes

de chambre dans l'hôtellerie, nettoyeurs de la branche de la propreté ou directement employés par d'autres entreprises).

### **Des emplois au cœur des inégalités.**

Ces emplois sont occupés à plus de 80 % par des femmes. Le personnel issu de l'immigration est surreprésenté dans la région parisienne et les grandes villes.

Les bas salaires, le temps partiel et de nombreuses pénibilités sont omniprésents. La lutte des femmes de chambre de Campanile première classe de Suresnes, que nous avons soutenu en nous impliquant directement, c'est l'illustration même de ces conflits qui durent, qui mêlent les exigences d'augmentation de salaire, d'amélioration des conditions de travail et du RESPECT

Les femmes du nettoyage comme celles de l'aide à domicile sont nombreuses au sein de Femmes Égalité, c'est le cas aussi pour celles qui travaillent dans le commerce.

### **Aide à domicile, un autre métier au cœur des inégalités**

La situation n'est plus tenable pour les salariées, mais aussi pour les usagers de ce secteur, où les aides à domicile gagnent des salaires en dessous du SMIC, où les conditions de travail se dégradent, les usager-es ne trouvent pas de personnel à embaucher.

Environ 570 000 personnes travaillent dans le domaine de l'aide à domicile,

Elles travaillent pour des associations, des entreprises, des établissements publics et pour des particuliers employeurs.

Elles travaillent avec des personnes nécessitant un accompagnement pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne. Toilette, habillement, repas, entretien de la maison. Mais pas seulement, elles doivent aussi stimuler, soulager, animer la journée à l'aide d'activités.

Avec de multiples missions, ces travailleuses ont le plus souvent des contrats à temps partiel et sont très mal payées (SMIC ou juste au-dessus)

Elles sont au bout de la chaîne sanitaire. Peu à peu l'aide à domicile devient l'EHPAD, l'hôpital à la maison.

- Les places dans les EHPAD manquent,

- les établissements accueillant les personnes handicapées manquent aussi de moyens,
- l'hôpital pratique de plus en plus les interventions en ambulatoire, la récupération se fait au domicile.

Les Aides à domicile qui arrivent à organiser des luttes collectives ont un mérite extraordinaire.

Cette profession dispersée, isolée, a trouvé les moyens de se rapprocher, de s'organiser.

### **Là où elle peut, Femmes Égalité y contribue.**

Loi Darmanin, Circulaires Retailleau sont des attaques supplémentaires contre les travailleuses des métiers féminisés. Les travailleuses immigrées à la suite de ces dispositifs se retrouvent face à de grandes difficultés pour renouveler leur titre de séjour, voient leur contrat de travail suspendu lorsqu'elles ont de la chance, rompu dans le pire des cas.

La perte d'emploi prive les femmes seules avec enfants de la seule source de revenus du foyer, puis vient la perte de logement et, à terme, sans renouvellement du titre de séjour, elles deviennent des sans-papiers.

D'autres reçoivent des OQTF arbitraires, car elles remplissaient toutes les conditions et, selon la circulaire Retailleau, deviennent expulsables.

Nous le disons haut et fort, c'est une politique raciste, une violence supplémentaire qui vise les femmes immigrées.

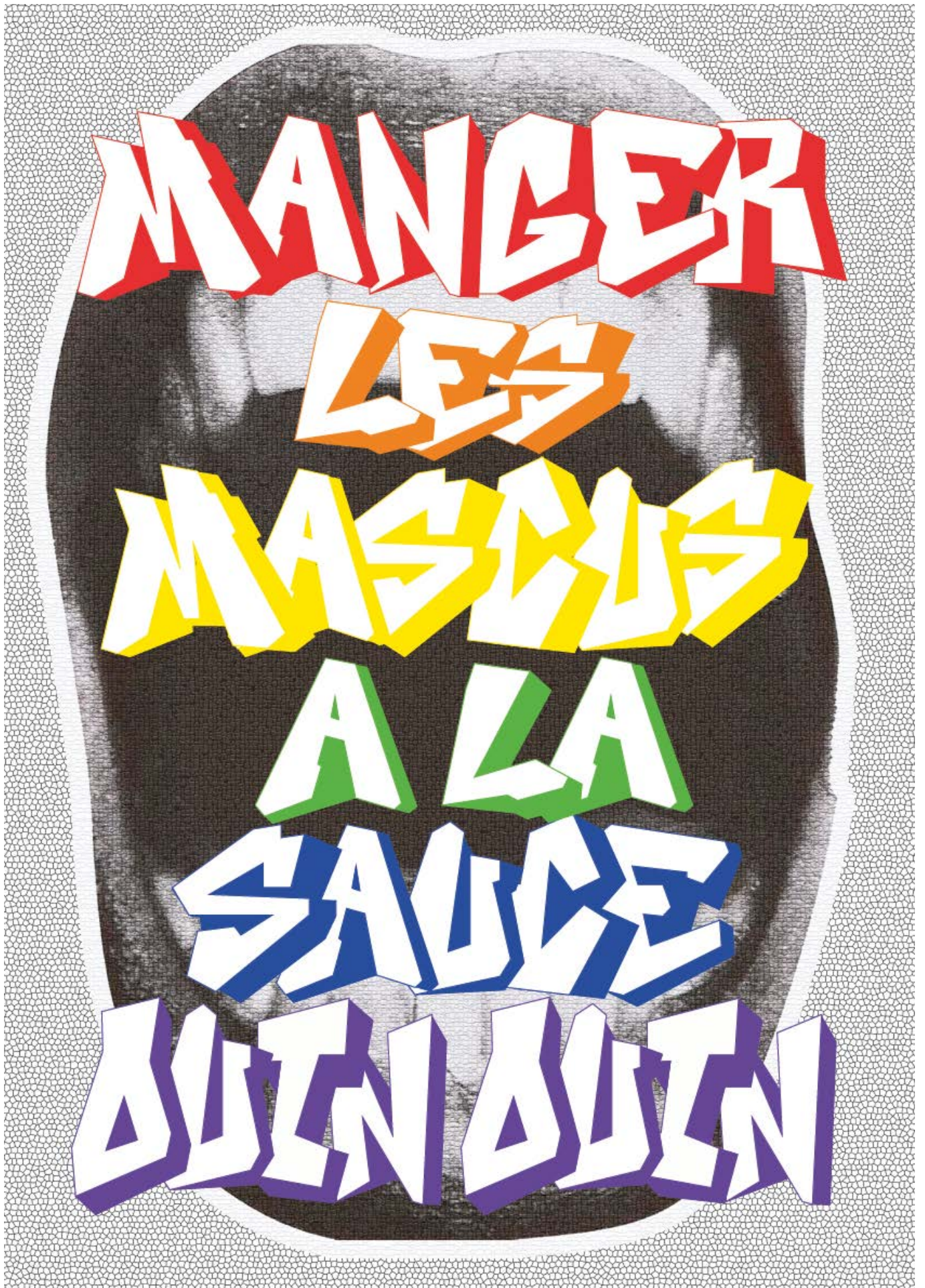
Nous faisons tout ce travail dans les quartiers populaires, nos réunions sont les samedis, les dimanches pour permettre à celles qui travaillent de venir, nous sommes aussi présentes dans les centres socioculturels, on s'adresse aux femmes qui n'ont pas de contacts avec les syndicats. C'est là que notre action est complémentaire, pour les organiser et lutter contre l'exploitation, les oppressions et les discriminations qu'elles subissent.

Nous avons donné quelques exemples de notre action contre l'exploitation, l'oppression, les discriminations particulières que vivent les femmes des milieux populaires. En luttant contre l'État, qui est celui qui décide des politiques et contre le patronat, qui est celui qui exploite directement, le premier réflexe de toutes ces femmes que nous côtoyons pour nous est le réflexe de « classe », le réflexe de « camp ».

Lorsqu'elles disent « c'est un mauvais tour », « ce n'est pas bon pour nous », « c'est bon pour le patron », elles se situent dans le « camp populaire », dans le « camp des exploité-es ».

***C'est un message direct pour vous, femmes syndicalistes : vous avez une immense responsabilité sur les épaules. Des milliers de femmes se mobilisent contre les injustices, pour beaucoup, elles sont en train de s'affranchir dans les luttes, vous avez du « champ » pour leur permettre de s'organiser et mener collectivement des luttes. Là où Femmes Égalité aura les moyens, vous nous trouverez à vos côtés.***





# Artemisa Flores--Espínola

Maitresse de conférence en sociologie

## Les théories de l'intersectionnalité dans la sociologie des arts et de la culture

Ma communication vise à montrer comment l'intersectionnalité peut permettre de questionner avec finesse les inégalités dans l'accès à la culture et aux carrières artistiques et culturelles, mais aussi les représentations différenciées véhiculées par les biens symboliques. Je ferai une synthèse de l'introduction au numéro « *Dynamiques intersectionnelles dans la production artistique* » de la revue *Bien symbolique*<sup>1</sup> que Chloé Delaporte, Emmanuelle Guittet, Kaoutar Harchi, Marie Sonnette et Cécile Talbot et moi avons publié en 2022.

Je parlerai tout d'abord des conditions d'émergence de l'intersectionnalité en France, mettant en lumière les apports scientifiques qui ont permis sa théorisation, avant de s'intéresser à son articulation passée, actuelle et souhaitable à la sociologie des arts et de la culture.

Il faut préciser que nous sommes dans un contexte sociopolitique de stigmatisation des recherches universitaires, comme l'a souligné Crenshaw aux États-Unis, mais également en France. Depuis quelques années nous assistons à de graves attentes contre la liberté d'expression dans le monde universitaire.

Il paraît donc d'autant plus nécessaire aujourd'hui de saisir finement les contours du concept, d'en maîtriser les enjeux comme les limites et de comprendre en quoi, et pourquoi il peut permettre d'enrichir, de prolonger et de renouveler notre compréhension des inégalités dans les mondes des arts et de la culture.

### Quelles sont les conditions historiques et politiques de l'émergence de ce concept en France ?

Nous savons que le concept d'intersectionnalité trouve ses origines dans les travaux du Black

feminism aux États-Unis, dans le contexte des années 1960-1970 marqué par le mouvement des droits civiques et l'émergence du féminisme. Les femmes noires américaines ont, dès cette période, dénoncé les discriminations croisées qu'elles subissaient. Par exemple, Le Combahee River Collective (2006) [1979], fondé en 1974 par Barbara Smith et Demita Frazier, a joué un rôle clé en affirmant que les systèmes d'oppression sont interconnectés : racisme, sexisme, capitalisme et hétérosexisme. Dans les années 1980, des tensions émergent au sein du féminisme, certaines militantes noires, chicanas et lesbiennes reprochant au féminisme dominant d'ignorer leurs spécificités (Falquet 2020). La catégorie « femmes » - le sujet politique du féminisme - est l'objet de controverses lorsqu'aux États-Unis, des féministes noires, chicanas et lesbiennes reprochent au féminisme dit alors « hégémonique » de ne pas prendre en compte leurs différences : elles ne se sentent pas représentées dans un féminisme centré sur les femmes blanches, occidentales, hétérosexuelles et de classe moyenne (Dorlin, 2005).

En 1989, la juriste Kimberlé Crenshaw<sup>2</sup> introduit officiellement le terme d'« intersectionnalité » en analysant des affaires juridiques illustrant la double discrimination subie par les femmes noires. Elle met en évidence comment le féminisme dominant et l'antiracisme échouent à prendre en compte la complexité des oppressions imbriquées. Son travail influence profondément les recherches féministes et contribue à l'adoption de l'intersectionnalité comme cadre d'analyse académique et militant.

<sup>1</sup> Chloé Delaporte, Artemisa Flores Espínola, Emmanuelle Guittet, Kaoutar Harchi, Marie Sonnette-Manouguian et Cécile Talbot, « Pour une approche intersectionnelle en sociologie des arts et de la culture », *Biens Symboliques/Symbolic Goods* [En ligne], 10 | 2022, mis en ligne le 1er septembre 2022, consulté le 22 juillet 2025. URL : <http://journals.openedition.org/bssq/1089> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/bssq.1089>

<sup>2</sup> Crenshaw Kimberlé (2021) [1989], « Démarginaliser l'intersection de la race et du sexe : une critique féministe noire du droit antidiscriminatoire, de la théorie féministe et des politiques de l'antiracisme ». Traduction de Sophie Beaulieu, revue par Isabelle Aubert et Magali Bessone. *Droit et société*, 108(2) : 465-487.

## Diffusion et réception du concept en France

À partir des années 2000, l'intersectionnalité s'impose dans le monde universitaire américain et se diffuse progressivement à l'international. En France, cependant, son adoption est plus lente en raison de la prédominance des analyses marxistes centrées sur la lutte des classes. La question raciale suscite également des tensions au sein du féminisme français, notamment autour des débats sur le port du voile et la loi de 2004 sur les signes religieux à l'école.

En 2005 apparaît la traduction de l'article de Crenshaw « Cartographies des marges » publié en 1991 et considéré comme le texte fondateur de l'intersectionnalité<sup>3</sup>. Cela témoigne de la réception française tardive de ce concept. Les différentes formulations du concept d'intersectionnalité sont marquées par les contextes académiques, politiques et militants dans lesquels elles voient le jour (Bourdieu 2003); le contexte féministe états-unien est ainsi marqué par le mouvement des droits civiques des années 1960 et l'importance de la question raciale, tandis que le contexte féministe français reste très influencé par la prédominance du marxisme et de sa grille de lecture en termes de lutte des classes. Pourtant, bien avant l'émergence et la circulation du terme intersectionnalité, la recherche féministe française avait forgé d'autres concepts pour analyser la question de l'articulation des rapports de domination.

Les analyses théoriques de Guillaumin sur la construction de la notion de race et sur le racisme comme rapport social (2002 [1972]) ou celles de Wittig sur le statut politique de la lesbienne (2007 [1980]), produites à la même époque autour de la revue *Questions féministes*, empêchent de réduire le féminisme matérialiste des années 1970 à une pensée qui aurait été oublieuse des interférences entre oppressions (Devreux, 2015).

Dès les années 1970 également, dans un cadre de pensée marxien soucieux des classes sociales, Danièle Kergoat articulait cependant avec force les dimensions de sexe et de classe, autour de la figure des ouvrières, avant de développer le concept de « consubstantialité des rapports sociaux », enraciné dans l'analyse de l'activité

concrète de travail. Le terme de consubstantialité vient signifier l'unité de substance entre ces trois rapports sociaux distincts et invite à penser le même et le différent dans un seul mouvement : « les rapports sociaux, bien que distincts, ne peuvent être compris séparément, sous peine de les réifier » (Galerand & Kergoat, 2014 : 48; Kergoat 2009).

Les théories de l'intersectionnalité se sont développées dans le domaine des recherches féministes, offrant la base d'une collaboration entre des courants féministes disparates. Pour la sociologue canadienne Danielle Juteau, le paradigme féministe de l'intersectionnalité permet d'introduire les rapports sociaux de sexe dans les théories de l'intersectionnalité. Il est matérialiste parce qu'il « éclaire les rapports constituant les catégories sociales comme différenciées, hiérarchisées, antagoniques et indissociables; féministe matérialiste, il se penche sur le rapport d'appropriation constitutif des classes de sexe comme explicatif des inégalités entre hommes et femmes » (Juteau, 2016 : 131) ».

Aujourd'hui, l'intersectionnalité est devenue un cadre d'analyse essentiel dans les études féministes et sociologiques. Elle permet de mieux appréhender la complexité des discriminations en mettant en lumière la manière dont différentes formes d'oppression se renforcent mutuellement. Ce concept offre ainsi une approche plus inclusive et nuancée des luttes pour l'égalité.

## Des rapports de domination saisis par la sociologie des arts et de la culture

L'analyse des rapports de pouvoir est un élément central de la sociologie critique de la culture. Pierre Bourdieu, en s'interrogeant sur ce qui confère une légitimité aux œuvres et aux artistes, a développé une théorie de la valeur artistique, laquelle est étroitement liée à la position sociale des publics culturels et aux biens symboliques qu'ils consomment (1979). En examinant à la fois la production et la consommation culturelles, il a démontré que les préférences esthétiques et les œuvres valorisées sont influencées par des structures sociales et économiques. À travers son concept de « champ artistique », il met en lumière que les luttes pour la reconnaissance et

<sup>3</sup> Crenshaw Kimberlé (2005) [1991]. « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur ». Traduit de l'anglais par Oristelle Bonis. *Cahiers du genre*, 39(2) : 51-82

la hiérarchie dans le monde de l'art dépendent des positions et des ressources – qu'elles soient sociales, culturelles, économiques ou symboliques – détenues par les artistes et leurs spectateurs (1992). Cette approche s'est longtemps concentrée principalement sur les inégalités de classe, en négligeant les autres formes de domination sociale. Dans cette optique inspirée de Bourdieu, c'est donc la classe sociale des consommateurs qui façonne la valeur attribuée à l'art. La recherche sociologique française, dans cette tradition, a accordé une place primordiale à la classe sociale pour comprendre les inégalités dans le monde artistique, souvent au détriment d'autres variables explicatives.

Avec l'essor des études féministes, la problématique du genre a été progressivement intégrée dans les analyses. Des chercheuses ont mis en évidence les difficultés spécifiques auxquelles les femmes font face pour accéder aux carrières artistiques et aux positions valorisées. Toril Moi soutenait que le genre, tout comme la classe sociale, constitue une forme de capital culturel, mais qu'il tend à transmettre des capitaux symboliques négatifs aux femmes issues des milieux populaires. En revanche, celles provenant des classes sociales supérieures peuvent compenser ces effets par d'autres ressources culturelles (Moi, 1991).

Dans les années 1990 et 2000, des études sociologiques sur la culture en France ont révélé une division sexuée du travail dans les milieux artistiques professionnels : dans le jazz (Buscatto, 2007) ou la danse (Sorignet, 2010), ainsi que des difficultés pour les femmes à atteindre des postes de reconnaissance et de visibilité, notamment dans les domaines de l'art contemporain (Moulin, 1992), de la littérature (Naudier, 2007) ou de la musique d'orchestre (Ravet, 2011).

La question raciale a longtemps été marginalisée dans la sociologie des arts et de la culture en France. Le débat sur l'usage du concept de « race » et l'absence de statistiques ethniques ont freiné son développement. Pourtant, les études sur la racialisation des biens culturels montrent que la légitimité des œuvres et des artistes varie en fonction de leur appartenance ethnoraciale. Par exemple, des chercheurs ont

analysé comment le jazz et le rap sont perçus différemment selon qu'ils sont associés à des artistes noirs ou blancs. Karim Hammou (2016) a montré que l'industrie musicale utilise la racialisation pour des stratégies commerciales tout en maintenant une double stigmatisation des artistes issus des minorités. Dans la littérature, Kaoutar Harchi (2021) a mis en évidence les inégalités dans la reconnaissance des écrivains algériens de langue française, souvent classés dans des catégories essentialisantes comme la « littérature beur ». De même, dans la danse contemporaine, Julien Debonneville (2021) a analysé comment l'imaginaire de la blancheur domine les normes esthétiques et conditionne la reconnaissance des artistes racisés.

Aujourd'hui, la sociologie des arts et de la culture fait face au défi d'intégrer une analyse véritablement intersectionnelle des inégalités. Alors que les questions de classe et de genre sont de plus en plus prises en compte, la blancheur reste souvent une norme implicite non interrogée. Des chercheurs issus des cultural studies ont ouvert la voie en mettant en lumière la manière dont la culture contribue à la construction des identités et des rapports de pouvoir. Maxime Cervulle (2013) a étudié la représentation des minorités dans les médias, tandis que Nelly Quemener (2014) a analysé comment l'humour postcolonial permet de subvertir les stéréotypes tout en restant influencé par les structures de domination. Ces recherches soulignent l'importance d'une approche qui croise les dimensions de classe, de genre et de race pour comprendre les dynamiques d'exclusion et de reconnaissance dans les arts et la culture. Ainsi, en élargissant les perspectives d'analyse, la sociologie des arts et de la culture peut mieux saisir les mécanismes de légitimation et de domination qui façonnent les mondes culturels et artistiques.

Le domaine des arts et de la culture est un espace fondamental de production et de reproduction de l'ordre social, influençant les valeurs et les identités qui façonnent les rapports sociaux et contribuent aux inégalités.

Dans ce contexte, en quoi l'approche intersectionnelle s'avère-t-elle pertinente pour analyser la production et la réception des biens symboliques ? Quels renouvellements méthodologiques

et théoriques peut-on observer? Quels bénéfices pour la sociologie?

L'adoption d'une perspective intersectionnelle permet d'élargir l'analyse des rapports sociaux en intégrant, aux côtés du genre et de la classe sociale, la dimension de la race dans les champs artistique et culturel. La race, construite historiquement comme un régime de pouvoir, repose sur des perceptions qui associent des caractéristiques physiologiques et culturelles à des logiques de distinction, de ségrégation et de hiérarchisation. Pourtant, malgré la légitimité croissante des approches classistes et féministes, la prise en compte des rapports sociaux de race reste largement marginalisée en sociologie, en particulier dans l'étude des biens symboliques.

Des recherches récentes ont commencé à examiner les interactions entre race, genre et classe dans le domaine artistique (Djavadzadeh, 2021; Ducournau, 2019; Harchi, 2020; Roueff, 2013). Ces travaux ont révélé comment les processus de racialisation influencent la perception, la valorisation et la légitimation des œuvres ainsi que le statut des artistes. L'intersectionnalité met ainsi en lumière des phénomènes souvent négligés, tels que la sous-représentation des artistes issus de groupes dominés ou la persistance de stéréotypes affectant la reconnaissance de leurs compétences et de leurs contributions à l'histoire de l'art. En rompant avec le déni des violences sociales, cette approche permet d'explorer de nouvelles réalités et de mieux comprendre les mécanismes d'exclusion à l'œuvre dans les arts et la culture.

### **Apports et défis des approches intersectionnelles**

L'intersectionnalité ne se limite pas à enrichir les objets d'étude; elle renouvelle aussi les cadres épistémologiques en interrogeant le lien entre savoirs et producteurs de savoirs. Elle s'appuie sur les épistémologies féministes, qui accordent une place importante au sujet de la recherche, à la connexion entre pouvoir et connaissance et critiquent l'objectivité des sciences (Flores Espinola, 2012).

En intégrant une réflexion sur les rapports de classe, de race, de genre, mais aussi d'âge et de validité, la sociologie des arts et de la culture questionne les prétentions des sciences sociales

à l'objectivité et la défiance envers la subjectivité. Cette approche invite à considérer les individus et groupes minoritaires non seulement comme objets de domination, mais aussi comme analystes légitimes de leur propre expérience (Hammou & Harchi, 2020). Comme le soulignent Lépinard & Mazouz (2021), l'enjeu n'est pas d'affirmer la supériorité d'un point de vue subalterne, mais de reconnaître la nécessité d'une analyse collective intégrant pleinement ces expériences.

Si l'intersectionnalité offre des avancées notables, elle pose également des défis méthodologiques. L'une des questions majeures concerne la position de l'enquêteur-riche dans le processus de recherche. L'intersectionnalité implique une prise en compte contextuelle des relations de pouvoir et d'oppression qui influencent les interactions sur le terrain (Kocadost, 2017). L'enquêteur-riche doit ainsi faire preuve d'une réflexivité accrue et adopter une posture fondée sur l'empathie et la réciprocité pour permettre aux personnes interrogées d'exprimer pleinement leur subjectivité.

Un autre défi réside dans la quantification des inégalités. En sciences sociales, les données statistiques permettent d'objectiver les phénomènes sociaux, mais elles montrent leurs limites lorsqu'il s'agit de mesurer des discriminations complexes, telles que le racisme, le sexisme ou l'âgisme. Les enquêtes existantes, comme « Trajectoires et origines » (Hamel, Simon & Beauchemin, 2008-2009) et « Virage LGBT » (Hamel et al., 2014), ont cherché à pallier ces difficultés en développant des indicateurs spécifiques. Toutefois, ces dispositifs font l'objet de critiques quant aux catégories employées et aux choix méthodologiques sous-jacents.

### **Conclusion**

L'intégration de l'intersectionnalité en sociologie des arts et de la culture représente un enjeu fondamental pour une meilleure compréhension des dynamiques de pouvoir et d'exclusion. En élargissant l'analyse aux interactions entre race, genre et classe, cette approche permet de révéler des mécanismes invisibilisés et de renouveler les cadres d'interprétation. Toutefois, elle impose des défis méthodologiques importants, notamment en termes de réflexivité et de quantification des inégalités. Face à ces enjeux, les sociologues doivent continuer à explorer et expérimenter

## de nouvelles approches pour rendre compte de la complexité des rapports sociaux dans le domaine artistique et culturel.

### Bibliographie

- Beauchemin Cris, Hamel Christelle & Simon Patrick (dir.) (2010). *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*. Paris, Ined-Insee.  
DOI : 10.4000/books.ined.676
- Bourdieu Pierre (1979a). *La Distinction : critique sociale du jugement*. Paris, Minuit.
- Bourdieu Pierre (1979b). « Les trois états du capital culturel ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 30 : 3-6.  
DOI : 10.3406/arss.1979.2654
- Bourdieu Pierre (1992). *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*. Paris, Seuil.
- Bourdieu Pierre (2003). « L'objectivation participante ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 150 : 43-57.  
DOI : 10.3917/arss.150.0043
- Buscatto Marie (2007). *Femmes du jazz. Musicalités, féminités, marginalités*. Paris, CNRS.  
DOI : 10.4000/books.editions-cnrs.8984
- Buscatto Marie, Cordier Marine & Laillier Joël (dir.) (2020). « Sous le talent : la classe, le genre, la race ». *Agone*, 65.
- Cervulle Maxime (2013). « L'écran blanc. Les publics et la question de la diversité ». In Laurent Sylvie & Leclère Thierry (dir.). *De quelle couleur sont les blancs ? Des « petits Blancs » des colonies au « racisme anti-Blancs »*. Paris, La Découverte : 178-185.  
DOI : 10.3917/dec.lecle.2013.02.0178
- Combahee River Collective (2006) [1979]. « Déclaration du Combahee River Collective ». Traduit de l'anglais par Jules Falquet. *Les cahiers du CEDREF*, 14 : 53-67. [En ligne] <https://doi.org/10.4000/cedref.415>.  
DOI : 10.4000/cedref.415
- Crenshaw Kimberlé (2021) [1989]. « Démarginaliser l'intersection de la race et du sexe : une critique féministe noire du droit antidiscriminatoire, de la théorie féministe et des politiques de l'antiracisme ». Traduction de Sophie Beaulieu, revue par Isabelle Aubert et Magali Bessone. *Droit et société*, 108(2) : 465-487.  
DOI : 10.3917/drs1.108.0465
- Crenshaw Kimberlé (2005) [1991]. « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur ». Traduit de l'anglais par Cristelle Bonis. *Cahiers du genre*, 39(2) : 51-82.  
DOI : 10.3917/cdge.039.0051
- Debonneville Julien (2021). « "Au nom de l'harmonie". L'imaginaire de la blancheur dans le champ de la danse contemporaine ». *Biens symboliques/Symbolic Goods*, 9. [En ligne] <https://doi.org/10.4000/bssg.740>.  
DOI : 10.4000/bssg.740
- Chloé Delaporte, Artemisa Flores Espinola, Emmanuelle Guitet, Kaoutar Harchi, Marie Sonnette-Manouguian et Cécile Talbot, « Pour une approche intersectionnelle en sociologie des arts et de la culture », *Biens Symboliques/Symbolic Goods* [En ligne], 10 | 2022, mis en ligne le 1er septembre 2022, consulté le 22 juillet 2025. URL : <http://journals.openedition.org/bssg/1089> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/bssg.1089>
- Devreux Anne-Marie (2015). « Matériel et symbolique dans l'analyse des rapports sociaux de sexe ». *Colloque « Actualité du matérialisme », 7e Congrès des recherches féministes dans la francophonie*, Montréal, 24-28 août 2015.
- Djavadzadeh Keivan (2021). *Hot, cool & vicious : genre, race et sexualité dans le rap états-unien*. Paris, Éditions Amsterdam.
- Dorlin Elsa (2005). « De l'usage épistémologique et politique des caractéristiques de "sexe" et de "race" dans les études sur le genre ». *Cahiers du genre*, 39(2) : 83-105.
- Ducournau Claire (2019). « Une visibilité à négocier : "Monde noir" et "Continents noirs", deux collections françaises de littérature africaine ». *French Cultural Studies*, 30(2) : 138-152.
- Donnat Olivier (2009). « Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique. Éléments de synthèse 1997-2008 ». *Culture études*, 5(5) : 1-12.
- Falquet Jules (2020). *Imbrication. Femmes, race et classe dans les mouvements sociaux*. Paris, Éditions du Croquant.
- Fassin Éric (dir.) (2015). « Les langages de l'intersectionnalité », *Raisons politiques*, 58(2).  
DOI : 10.3917/rai.058.0005
- Flores Espinola Artemisa (2012). « Subjectivité et connaissance : réflexions sur les épistémologies du "point de vue" ». *Cahiers du genre*, 53(2) : 99-120.
- Fougeyrollas-Schwebel Dominique (2005). « Controverses et anathèmes au sein du féminisme français des années 1970 ». *Cahiers du genre*, 39(2) : 13-26.  
DOI : 10.3917/cdge.039.0013
- Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Lépinard Eléonore & Varikas Eleni (2005). « Introduction. Féminisme(s), penser la pluralité ». *Cahiers du genre*, 39(2) : 5-12.
- Galerand Elsa & Kergoat Danièle (2014). « Consubstantialité vs intersectionnalité ? À propos de l'imbrication des rapports sociaux ». *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2) : 44-61.
- Guillaumin Colette (2002) [1972]. *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris, Gallimard.
- Hamel Christelle, Debauche Alice, Brown Elizabeth, Lebugle Amandine, Lejbowicz Tania, Mazuy Magali, Charrault Amélie, Cromer Sylvie & Dupuis Justine (2014). « Enquête VIRAGE. Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes. Descriptif du projet d'enquête ». Ined, document de travail, 212.
- Hammou Karim (2016). « Mainstreaming French Rap Music. Commodification and Artistic Legitimation of Othered Cultural Goods ». *Poetics*, 59 : 69-81.  
DOI : 10.1016/j.poetic.2016.05.002
- Hammou Karim & Harchi Kaoutar (2020). « "Nos plumes, nos voix" ? Création artistique et minorisation ethnoraciale ». In Slaoui Omar & Le Cour Grandmaison Olivier (dir.). *Racismes de France*. Paris, La Découverte : 292-307.  
DOI : 10.3917/dec.slaou.2020.01.0292
- Harchi Kaoutar (2020). « Des rapports de pouvoir à l'œuvre : la consécration littéraire des écrivains algériens de langue française en France ». *Sociétés contemporaines*, 117 : 127-152.  
DOI : 10.3917/soco.117.0127
- Harchi Kaoutar (2021). « Une carte d'identité littéraire : l'invention de l'écrivain "beur" dans la France des années 1980 ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 238 : 4-21.
- Hooks bell (2017) [1984]. *De la marge au centre : théorie féministe*. Paris, Cambourakis.
- Juteau Danielle (2016). « Un paradigme féministe matérialiste de l'intersectionnalité ». *Cahiers du genre*, 3(H5 4) : 129-149.  
DOI : 10.3917/cdge.hs04.0129
- Kergoat Danièle (2009). « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux ». In Dorlin Elsa (dir.). *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*. Paris, Presses universitaires de France : 111-125.
- Kocadost Fatma Çingir (2017). « Le positionnement intersectionnel comme pratique de recherche : faire avec les dynamiques de pouvoir entre femmes ». *Les cahiers du CEDREF*, 21 : 17-50. [En ligne] <https://doi.org/10.4000/cedref.1053>.  
DOI : 10.4000/cedref.1053
- Moulin Raymonde (1992). *L'artiste, l'institution, le marché*. Paris, Flammarion.
- Moi Toril (1991). « Appropriating Bourdieu : Feminist Theory and Pierre Bourdieu's Sociology of Culture ». *New Literary History*, 22(4) : 1017-1049.
- Naudier Delphine (2007). « Les modes d'accès des femmes écrivains au champ littéraire contemporain ». In Mauger Gérard (dir.). *Droits d'entrée. Modalités et conditions d'accès aux univers artistiques*. Paris, Maison des sciences de l'Homme : 191-214.
- Quemener Nelly (2014). *Le Pouvoir de l'humour. Politiques des représentations dans les médias en France*. Paris, Armand Colin.

Radway Janice (1991) [1984]. *Reading the Romance: Women, Patriarchy, and Popular Literature*. Chapel Hill, University of North Carolina Press.

Ravet Hyacinthe (2011). *Musiciennes. Enquête sur les femmes et la musique*. Paris, Autrement.

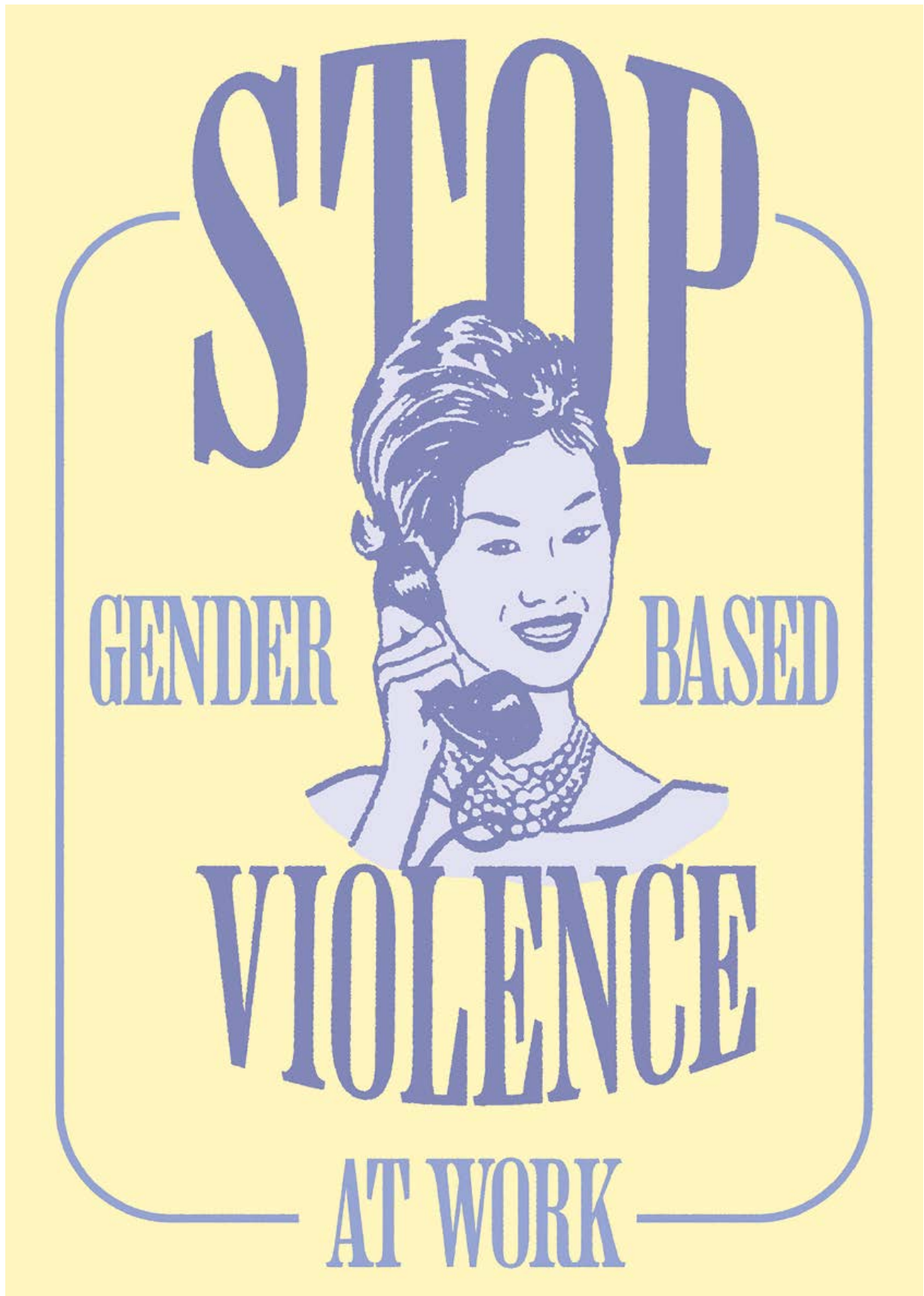
Roueff Olivier (2013). *Jazz, les échelles du plaisir*. Paris, La Dispute.

Sorignet Pierre-Emmanuel (2010). *Danser. Enquête dans les coulisses d'une vocation*. Paris, La Découverte.

DOI : 10.3917/dec.sorig.2010.01

Wittig Monique (2007) [1980]. « La pensée straight ». In Wittig Monique. *La Pensée straight*. Paris, Éditions Amsterdam : 53-61 [première publication dans *Questions féministes*, 7].

Wittig Monique (2007) [1980]. « On ne naît pas femme ». In Wittig Monique. *La Pensée straight*. Paris, Éditions Amsterdam : 43-52 [première publication dans *Questions féministes*, 8].



# Kimberlé Crenshaw

Juriste et professeure, spécialisée dans les questions de race et de genre

## Intersectionnalité : un outil indispensable contre l'autoritarisme

Je souhaite remercier la CGT, la FSU et Solidaires pour m'avoir invitée à prendre part aux Intersyndicales femmes.

Et bien entendu, je dois dire avec franchise que j'ai accueillie avec un grand soulagement cette occasion de m'échapper, ne serait-ce que trois jours, du paysage infernal qu'est devenu mon pays.

Nous traversons une période de destruction rapide de normes démocratiques qui étaient largement reconnues comme l'héritage du mouvement des droits civiques aux États-Unis. Cette destruction emporte avec elle l'État de droit, l'architecture même du gouvernement américain et, bien entendu, l'alliance d'après-guerre qui a structuré la politique mondiale pendant près de trois quarts de siècle.

Cette destruction s'est manifestée avec une violence indicible. Des institutions, des pratiques, des engagements formels patiemment construits se sont effondrés en un temps record. Pour beaucoup, elle est apparue sans avertissement ni justification, comme sortie de nulle part. Pourtant, à l'image des incendies de Los Angeles, rendus possibles par des mois de sécheresse accumulée, cette destruction résulte de conditions installées de longue date.

Bien sûr, la crise démocratique qui a englouti les États-Unis ne se limite pas aux frontières de mon propre État défaillant. L'embrasement fasciste, alimenté par l'instrumentalisation étatique de l'altérisation<sup>1</sup> de groupes jugés indésirables et par l'élévation d'un homme fort présenté comme le champion des véritables citoyens de la nation, se déploie à l'échelle mondiale, en Europe et ici même en France. Aucune région, semble-t-il, n'est à l'abri de la déstabilisation des démocraties

anciennes comme récentes, de l'augmentation spectaculaire de la violence politique et de l'accélération rapide de la concentration des richesses mondiales. Nous sommes toutes et tous confrontés à des situations inimaginables, dont certaines se produisent désormais au quotidien.

C'est dans ce contexte qu'il m'a été demandé d'aborder l'intersectionnalité : quels étaient mes objectifs en formulant ce cadre d'analyse, quelle en a été la trajectoire, et quelles en sont aujourd'hui les implications à la lumière de l'élection américaine. Il serait alors légitime, compte tenu de l'ampleur de la crise que je viens d'évoquer, de demander : « *Qu'est-ce que l'intersectionnalité a à voir avec tout cela ?* » Plus encore, pour faire entendre la voix de certain-es de ses critiques : « *Qui peut se permettre le luxe de s'adonner à une politique identitaire dopée aux stéroïdes dans un moment de crise pareil ? N'y a-t-il pas des enjeux bien plus urgents que de s'attarder sur un ensemble d'idées aussi obscures ?* »

Les critiques les plus virulent-es pourraient aller plus loin encore et avancer une accusation plus sévère : l'intersectionnalité serait effectivement pertinente, mais uniquement en tant qu'accélérateur ayant attisé les ressentiments de citoyen·nes dont la réceptivité à la dictature aurait été suscitée par des appels tribalistes. L'intersectionnalité serait ainsi la condition préalable de cette réaction autoritaire extrême.

Des libéraux comme des forces de gauche ont repris un refrain similaire, dénonçant l'intersectionnalité non seulement comme un identitarisme au service de lui-même, mais aussi comme un cadre dépourvu de toute analyse

<sup>1</sup> Altérisation : mécanisme par lequel un groupe dominant construit et désigne certaines personnes ou populations comme fondamentalement « autres », étrangères à la norme légitime, afin de les hiérarchiser, de les exclure ou de justifier des formes de domination, de discrimination ou de violence à leur endroit.

matérielle des inégalités et de la subordination. Ironiquement, certain-es des critiques les plus acerbes des politiques identitaires mobilisent leurs propres identités intersectionnelles pour légitimer leur ressentiment, comme l'a révélé le sénateur républicain américain Lindsey Graham lorsqu'il s'est plaint d'être réduit au silence en tant qu'homme blanc célibataire<sup>2</sup>. Enfin, la résistance à l'intersectionnalité a été enveloppée dans le langage d'un prétendu impérialisme afro-américain, apparemment un puissant mouvement que je dirigerais, à en croire Charlie Hebdo.

Ces distorsions de l'intersectionnalité forment le contexte à partir duquel je réponds à la demande des organisatrices : historiciser le concept, en situer l'importance dans l'histoire des mouvements sociaux et examiner les développements récents aux États-Unis à la lumière de ce cadre d'analyse.

### **1. État des lieux du concept : L'intersectionnalité est souvent réduite à un simple identitarisme**

En réalité, l'intersectionnalité place au cœur de son analyse les dimensions structurelles des inégalités ainsi que les réalités concrètes des violences raciales et genrées.

Dans son acception la plus simple, l'intersectionnalité est une grille de lecture permettant de rendre visibles les manières dont des vulnérabilités structurelles et historiques se combinent pour produire des formes spécifiques d'oppression à l'encontre des personnes prises dans plusieurs rapports de domination à la fois. Une approche intersectionnelle permet non seulement de saisir comment l'imbrication des rapports de pouvoir engendre des violences spécifiques, mais aussi de mettre en lumière la manière dont les approches dominantes de la discrimination, pensées comme uniques et dissociables, entravent la capacité des institutions juridiques et politiques à reconnaître ces violences et à y apporter des réponses réellement émancipatrices.

Pour comprendre pleinement le contexte dans lequel l'intersectionnalité a émergé, il est

indispensable de prendre en compte les contours du droit américain et de la culture sociopolitique qui ont constitué les conditions de possibilité de l'intersectionnalité.

En résumé, l'intersectionnalité a imposé une articulation entre l'appareil juridique issu du mouvement des droits civiques pour la justice raciale des années 1950 et 1960 et le féminisme de la deuxième vague des années 1970 et 1980.

J'appartiens à la dernière génération de personnes noires et de femmes à être nées dans un système de ségrégation raciale et de patriarcat explicitement imposés par l'État. Les luttes pour les droits civiques, comme celles du féminisme de la deuxième vague, ont arraché l'abrogation formelle de lois explicitement conçues pour instaurer, normaliser et renforcer les hiérarchies raciales et de genre aux États-Unis. Le soulèvement du mouvement des droits civiques n'a pas seulement arraché le Civil Rights Act de 1964 et le Voting Rights Act de 1965 : il a également posé les bases à partir desquelles d'autres groupes marginalisés ont pu lutter pour la reconnaissance juridique de l'égalité des droits. De la même manière, la deuxième vague du féminisme aux États-Unis a permis l'obtention de protections constitutionnelles contre les discriminations fondées sur le genre, communément appelées discriminations sexistes. Bien que ces deux mouvements aient porté des luttes essentielles contre les discriminations raciales et de genre, ils demeuraient, à bien des égards, conceptuellement insuffisants. De façon déterminante pour la compréhension de l'intersectionnalité, les cadres dominants de lutte contre les discriminations raciales et de genre ont été pensés de manière restrictive, excluant la reconnaissance de leurs effets croisés. Cette exclusion ne résultait pas d'un refus délibéré de prendre en compte les discriminations combinées, mais d'un raisonnement juridique selon lequel, faute d'avoir explicitement anticipé ces formes de discrimination, le législateur n'avait pas autorisé leur protection juridique.

C'est cette lacune du droit antidiscriminatoire que j'ai identifiée lorsque, étudiante diplômée, je

<sup>2</sup> Lindsey Graham, sénateur républicain des États-Unis, a tenu des propos se présentant comme une forme de marginalisation personnelle lors des auditions du Sénat en 2018, notamment dans le cadre de la confirmation du juge Brett Kavanaugh, proche de Trump et accusé d'agressions sexuelles, à la Cour suprême. Au cours de ces débats, Lindsey Graham a déclaré être sommé de « se taire » en tant qu'« homme blanc célibataire », mobilisant ainsi un registre de victimisation lié à son identité sociale.

me suis interrogée sur le fait que les exclusions des femmes noires observées dans les institutions et les mobilisations politiques se reproduisaient également dans le droit. Cette recherche s'enracinait aussi dans mon engagement au sein des critical legal studies et de la théorie juridique féministe, qui nous amenaient à questionner en permanence ce que nous nommons « la politique du droit ». En examinant la façon dont la justice traitait les plaintes des femmes noires, j'ai découvert l'affaire d'Emma DeGraffenreid, qui attaquait son employeur pour avoir discriminé, elle et d'autres femmes noires, précisément en tant que femmes et noires.

Pour contester sa plainte, General Motors a fait valoir que l'expérience d'Emma ne relevait pas d'une discrimination sexiste, puisque l'entreprise employait des femmes, ni d'une discrimination raciale, puisqu'elle employait des personnes noires. Le problème soulevé par Emma tenait au fait que les personnes noires recrutées par l'entreprise étaient toutes des hommes, tandis que les femmes employées étaient toutes blanches. Pour que la plainte de DeGraffenreid soit juridiquement recevable au titre des discriminations interdites, elle aurait dû invoquer une discrimination combinée; or, selon la cour, une telle démarche lui aurait conféré un traitement préférentiel non autorisé, dans la mesure où aucune autre plaignant·e ne bénéficiait du droit de faire valoir deux motifs de discrimination distincts. Bien sûr, ni les femmes blanches ni les hommes noirs n'avaient besoin d'invoquer une discrimination combinée pour que leurs expériences soient reconnues par le droit.

Pour Emma et pour les innombrables femmes noires dont cette affaire reflétait l'expérience, le rejet de leurs plaintes par la juridiction, au motif qu'elles réclamaient un traitement préférentiel, puisqu'elles seules devaient formuler une plainte combinée, a produit un préjudice de second ordre : le refus de toute réparation et de toute remédiation. Il fallait donc un cadre de réparation capable de rendre visibles des formes de domination que les tribunaux ne savaient ni voir ni reconnaître dans leur compréhension restrictive de l'interdiction des discriminations. En résumé, il me fallait un cadre théorique permettant de montrer que si le Congrès prétendait interdire les discriminations raciales ou sexistes, cela

impliquait nécessairement de prendre en compte la manière dont ces structures de domination portent atteinte aux opportunités, à la fois séparément et dans leur imbrication. Ce cadre propose de penser la structure du monde du travail comme un axe de circulation, et les politiques et pratiques qui s'y déploient comme un trafic qui organise l'accès différencié aux opportunités. Emma se situait à l'intersection même des structures raciales et genrées du monde du travail; ses possibilités étaient dès lors façonnées et limitées par les politiques d'embauche et de promotion qui circulaient conjointement sur ces deux axes de domination.

C'est pour cette raison que j'ai qualifié l'intersectionnalité de prisme, ou de grille de lecture permettant de voir comment des structures de domination agissent le plus souvent ensemble et aggravent leurs effets respectifs.

Après mes travaux sur le droit antidiscriminatoire, je me suis intéressée aux violences faites aux femmes afin de rendre visibles les angles morts laissés par l'antiracisme, principalement centré sur les hommes, et par les mobilisations féministes contre les violences de genre qui, dans leur approche aveugle à la race, mettaient au premier plan des femmes ne subissant pas de domination raciale ou de classe. Ces approches ont ainsi laissé dans l'ombre des dimensions entières du racisme genré et du patriarcat racial.

Parmi ces vulnérabilités structurelles, on trouvait notamment la barrière de la langue, qui empêchait de nombreuses femmes immigrées non anglophones d'accéder aux ressources des centres d'hébergement pour victimes de violences conjugales, mais aussi des lois migratoires qui accroissaient la vulnérabilité des femmes migrantes face à des conjoints violents en raison de craintes légitimes d'expulsion du territoire. Dans ces situations, la xénophobie et le patriarcat se combinaient pour enfermer les femmes sans papiers dans des situations de dépendance et de violence. On peut à peine imaginer les effets dévastateurs des politiques actuelles d'expulsion massive sur les femmes sans papiers victimes de violences de la part de leurs conjoints. Les expériences des femmes immigrées victimes de violences conjugales et des femmes noires victimes de violences

sexuelles ont mis en lumière l'intersectionnalité politique : le fait que les femmes racisées appartiennent simultanément à plusieurs groupes dominés, dont les priorités et stratégies politiques entrent fréquemment en conflit. Lorsque les mouvements féministes et antiracistes fonctionnent de manière cloisonnée, ils contribuent à renforcer la marginalisation des femmes noires et de l'ensemble des femmes racisées.

## **2. L'intersectionnalité accusée d'être l'obsession d'un supposé impérialisme féministe noir**

Il est difficile de prendre cette accusation au sérieux, compte tenu notamment de sa provenance ; je serai donc brève sur ce point. L'absence de pensée intersectionnelle ne constitue pas un problème qui concerne uniquement les femmes noires. Elle concerne également les femmes racisées, les femmes autochtones, les femmes des classes populaires, les femmes immigrées, les femmes queer et trans, les femmes en situation de handicap, et plus largement toutes celles et ceux qui subissent des formes multiples et imbriquées de domination structurelle. Et cette réalité est mondiale. L'intersectionnalité se déploie partout dans le monde, que ce soit dans les violences sexuelles utilisées comme arme de guerre ; dans les violences entre femmes, là où les systèmes de domination sociale fondés sur la caste, la division sexuée du travail et le sous-développement s'entrecroisent ; ou encore lorsque le désengagement de l'État à des services historiquement assumés par des femmes reporte ces charges sur les femmes les plus pauvres. Elle est également à l'œuvre dans la traite des êtres humains, où l'articulation du sexisme et de la hiérarchie sociale rend certaines femmes bien plus vulnérables que d'autres à l'exploitation.

En résumé, l'intersectionnalité parle bien des identités, mais elle ne se limite pas à une approche identitaire. Elle est issue de la pensée féministe noire, mais elle ne concerne pas uniquement les femmes noires. Elle est née de confrontations avec le droit, mais son propos dépasse largement les catégories juridiques. Elle s'ancre dans des histoires de luttes, notamment celles menées conjointement contre le racisme et le patriarcat aux États-Unis, tout en débordant largement ces mouvements et l'histoire nord-américaine. Elle est fondée sur l'urgence de rendre visibles

et de combattre les rapports de pouvoir, tout en trouvant également, de manière paradoxale, une expression involontaire dans les discours de ceux qui cherchent à conserver le pouvoir : des défenseurs de l'ordre établi qui mobilisent leur identité d'« hommes blancs hétérosexuels » en se présentant comme de prétendues victimes de l'intersectionnalité.

Plus que tout, l'intersectionnalité permet de saisir les mécanismes de dépossession du pouvoir, tout en mettant en lumière les conséquences démocratiques très concrètes de l'incapacité à prendre au sérieux les dimensions politiques et structurelles de la domination, un processus que je nomme « échec intersectionnel ».

## **3. L'intersectionnalité serait un luxe à l'heure du basculement autoritaire des démocraties.**

## **4. L'intersectionnalité se réduirait à un simple concept académique, jugé hors de propos.**

**En réalité, ce sont les échecs intersectionnels qui ont ouvert la voie à la destruction des garde-fous juridiques ; l'analyse intersectionnelle permet précisément de prendre conscience des dangers que représentent des luttes féministes et antiracistes menées de manière cloisonnée. Les réalités actuelles des États-Unis sont le produit de ces échecs intersectionnels.**

### **« L'affaire Anita Hill vs Clarence Thomas »**

J'ai commencé à conceptualiser l'échec intersectionnel comme une clé de lecture d'un tournant décisif de l'histoire de la Cour suprême et du processus de démantèlement de la démocratie multiraciale américaine.

En 1991, j'ai rejoint l'équipe de soutien d'Anita Hill lorsqu'elle a courageusement pris la parole pour accuser le juge Clarence Thomas, alors candidat à la Cour suprême, de harcèlement sexuel. Comme tant d'autres femmes victimes de violences sexuelles, Anita Hill a été la cible d'attaques virulentes visant sa crédibilité et sa sexualité, illustrant pleinement de ce que l'on nomme la misogynie. Ces attaques ont réactivé les stéréotypes racistes et sexistes à l'encontre des femmes noires, qui ont longtemps servi de justification idéologique aux violences sexuelles systématisées infligées aux femmes noires dans le cadre de l'exploitation esclavagiste. Ces attaques intersectionnelles spécifiques sont

restées en grande partie sans réponse, Anita Hill se trouvant prise entre un mouvement antiraciste centré prioritairement sur les hommes noirs et un féminisme qui ne parvenait pas à penser le rôle central du racisme dans la manière dont la société perçoit les femmes noires.

Les deux discours — antiracisme et féminisme — se sont alors dressés l'un contre l'autre. Les féministes blanches se sont révélées incapables de prendre en compte de manière pertinente la dimension raciale de la mise en cause morale d'Anita Hill, tandis qu'une partie de la communauté noire a répondu à l'appel de Clarence Thomas à la solidarité raciale en qualifiant les auditions de lynchage politique et institutionnel. Non seulement ces deux discours se sont affrontés sans véritable dialogue, mais les médias dominants ont également relayé une défense fallacieuse du harcèlement à caractère pornographique exercé par le juge Thomas. Cette défense reposait sur l'affirmation selon laquelle Anita Hill feignait l'indignation face à ce qui était présenté comme une forme de séduction banalisée et naturalisée comme relevant de la culture noire, une lecture qui permettait d'innocenter Thomas tout en décrivant la réaction d'Hill comme celle d'une femme « agissant comme une femme blanche. »

Le fait que la reconnaissance juridique du harcèlement sexuel soit largement issue de plaintes déposées par des femmes noires contestant une longue histoire de violences sexuelles sur le lieu de travail constituait un angle mort de l'antiracisme, en grande partie parce qu'il s'agit d'un récit genré porté par des femmes et non par des hommes. Ce qui aurait pu former une coalition politique forte s'est encore davantage délité lorsque des féministes blanches ont présenté Anita Hill comme une avocate et juriste accomplie, dont l'appartenance raciale n'avait aucune importance. Ce féminisme prétendument universaliste, aveugle à la race, a constitué un nouvel épisode d'effacement politique, où la dimension raciale a été poliment évacuée du débat — rendant impossible toute compréhension nuancée du harcèlement sexuel.

Cette opposition factice entre féminisme et antiracisme a été exploitée par les soutiens de Clarence Thomas et a permis sa nomination

à la Cour suprême, avec des conséquences politiques désastreuses. Clarence Thomas est depuis devenu une voix décisive dans nombre des décisions les plus réactionnaires de la Cour suprême, notamment celles ayant mis en échec les tentatives visant à limiter l'influence des intérêts financiers dans les élections américaines. Le résultat ultime de cette décision est l'arrivée au pouvoir d'un président américain entièrement inféodé à la classe des milliardaires, qui s'emploie à démanteler la démocratie américaine et les équilibres d'après-guerre sur lesquels reposait une paix déjà fragile.

### **Où nous en sommes aujourd'hui**

L'intersectionnalité serait responsable de la marginalisation des hommes blancs. L'intersectionnalité est une « surenchère absurde ».

L'intersectionnalité permet d'analyser les rapports de pouvoir autant que les formes de subordination.

Près de quarante ans plus tard, la situation demeure inchangée. Nous l'avons vu l'an dernier, lorsqu'il a fallu faire face à un choix brutal entre une présidence néolibérale et une présidence ouvertement autoritariste. Il est indéniable que les orientations politiques de la vice-présidente Kamala Harris, tout comme celles du Parti démocrate, continuent à privilégier des réformes symboliques au détriment de véritables transformations profondes. Mais confronté-es à l'alternative entre Kamala Harris et un homme affirmant sans détour son intention de démanteler la démocratie, le choix a été évident.

Une autre conséquence de l'échec intersectionnel a été l'incapacité du parti, des médias et de nombreux commentateurs à anticiper l'utilisation stratégique de la misogynie pendant la campagne, puis leur refus soigneusement entretenu de l'analyser après l'élection. Ce refus participe pleinement de l'effacement intersectionnel, tant la campagne a été saturée d'exemples presque scolaires de domination intersectionnelle.

Il fait peu de doute que la stratégie de Trump visant l'« identité » de Kamala Harris a été l'un des axes majeurs de la campagne républicaine. Elle a été diffamée comme étant à la fois immorale et incompétente, son intelligence étant discréditée

au motif que les politiques de diversité, d'équité et d'inclusion auraient prétendument dégénéré. Dans le même temps, son adversaire, héritier d'une immense fortune, a pu se soustraire à toute responsabilité politique et judiciaire malgré l'ampleur de ses crimes et délits. Il s'est en outre imposé comme le principal porte-voix des attaques racistes et sexistes visant son adversaire. Pourtant, ses insultes ont fréquemment été minimisées, présentées comme de simples « propos spontanés » ou comme l'expression de son « authenticité », y compris lorsqu'il mimait un acte sexuel devant un micro !

Imaginons maintenant un instant Kamala Harris mimant un acte sexuel en public, ou condamnée pour trente-quatre crimes, ou encore à la tête de multiples entreprises en faillite, escroquant ses salarié-es, divorcée à deux reprises, ayant des enfants hors mariage, insultant des soldats américains et des familles de militaires morts au combat, entretenant des relations complaisantes avec des puissances ennemies, menaçant de démanteler le ministère de la Justice et de persécuter ses adversaires, conservant des documents classifiés, tout en terminant sa campagne en dansant sur Pavarotti et les Village People... Un seul de ces éléments aurait suffi à la disqualifier dès le départ.

Le commentateur politique Andrew Sullivan a caricaturé l'intersectionnalité en la réduisant à une forme de religion dépourvue d'esprit critique. Ce qui s'est joué en novembre 2024 relève en réalité d'une politique identitaire poussée à son paroxysme : l'identité de Donald Trump, sa blancheur et sa masculinité lui ont permis de demeurer un candidat crédible, bien qu'il ait été, de mémoire récente, l'un des moins qualifiés pour exercer cette fonction.

Le fait que Kamala Harris incarne l'exact opposé de ces caractéristiques et soit tout de même présentée comme incompétente constitue une nouvelle strate d'exclusion intersectionnelle, rendue visible sur la scène internationale. Elle n'était pas une hors-la-loi, mais une garante de son application ; pas une femme ayant échoué dans toutes ses entreprises, mais une professionnelle accomplie ; pas une personne multipliant les liaisons, mais une belle-mère responsable ; pas une suiveuse servile, mais une

dirigeante ; pas quelqu'un qui a volé les classes populaires, mais une responsable politique proposant des mesures destinées à les protéger. Je pourrais continuer encore longtemps, mais l'essentiel est clair.

Le défi aujourd'hui est de combattre la manipulation redoutablement efficace des peurs, des ressentiments et des croyances anciennes qui s'enracinent dans le nationalisme chrétien blanc. Dans un monde rationnel, les catastrophes en cours constitueraient un argument en faveur de l'unification de toutes les forces de la société non alignées sur le mouvement MAGA afin d'affronter cet héritage désastreux. On aurait pu s'attendre à ce que la mobilisation des 92 % de femmes noires ayant voté contre la démagogie de l'extrême droite, sans qu'aucune stratégie de séduction électorale ne leur soit destinée, fasse l'objet d'analyses visant à en tirer des enseignements démocratiques.

Mais au contraire, le fossé continue d'être creusé par le refus persistant de penser la catastrophe actuelle à partir d'une analyse intersectionnelle, tant dans le rejet de Kamala Harris que dans l'incapacité à voir que la préférence pour Trump relève elle-même d'une politique identitaire.

Et désormais, sans que cela ne surprenne personne, cette administration revient sur des décennies de droits et de protections pour des dizaines de millions de personnes, mettant en péril l'ensemble du mouvement syndical. En supprimant les protections syndicales des fonctionnaires, en démantelant les institutions chargées de lutter contre les discriminations au travail, le président a déclaré une véritable guerre au mouvement syndical, renforçant le pouvoir des grandes entreprises et imposant au monde entier une politique commerciale calamiteuse. Dans un mépris assumé de l'État de droit, il a racketté universités, cabinets d'avocats et fondations, et mène désormais la même offensive contre l'économie mondiale. Comme le rappelle Timothy Snyder, chaque institution qui plie devant les tyrans leur indique jusqu'où nous acceptons d'aller, les encourageant à aller toujours plus loin.

Dans le contexte actuel, il est impératif de défendre les outils dont nous disposons face aux conséquences dramatiques du démantèlement

d'un siècle de progrès humains et sociaux. C'est pour cela que nous avons désespérément besoin des luttes collectives et du travail politique menés par des organisations comme la CGT, la FSU et Solidaires, pas seulement pour les femmes et les travailleur-ses, mais pour le développement et la vitalité de l'ensemble de notre société.

**Il n'y a pas de stagnation possible : soit nous avançons, soit nous reculons. Notre force collective grandit lorsque nous réaffirmons les valeurs issues des luttes contre les multiples visages du pouvoir, celles qui nous ont permis, même brièvement, de sortir de la guerre, de la souffrance et de l'immobilisme pour entrevoir d'autres possibles pour l'humanité. Je ne cherche pas à idéaliser sans nuance l'idée selon laquelle notre passé serait**

**définitivement derrière nous. L'égalité n'a jamais été une évidence : elle a toujours été âprement disputée. Mais le fascisme sape jusqu'à notre capacité à imaginer d'autres possibles, en nous assignant pour objectif premier de glorifier et de protéger les nôtres, tout en dégradant et en détruisant celles et ceux qu'il désigne comme des ennemi-es. Pour affronter ce tournant autoritaire, nous avons besoin de l'ensemble des outils à notre disposition, et l'intersectionnalité est l'un d'entre eux. Rien ne garantit que nous l'emporterons. La seule certitude est que, si nous renonçons à lutter, la défaite est assurée. Renoncer au combat n'est pas une option pour moi. Et je suis convaincue que ce ne l'est pas pour vous non plus.**



# Partie 4

## Santé des femmes :

### un autre facteur d'inégalités professionnelles

Muriel Salle - Historienne et maîtresse de conférence

Maryse Thaëron-Chopin - Présidente de la fédération « Les comités féminins »

Anabelle Brochier - Ergonome



## Femmes et santé, toujours une affaire d'hommes ?

Les mobilisations sur la question de la santé des femmes sont nombreuses et multiples. Rapports institutionnels (Haut Conseil à l'Égalité<sup>1</sup> et de la Haute Autorité de Santé<sup>2</sup>, Rapport de la commission des droits des femmes du Sénat<sup>3</sup>), tables rondes, groupes de travail, séminaires et autres cycles de conférences, traduisent un intérêt croissant pour le sujet. On documente abondamment l'existence de ces inégalités en santé. À quoi s'ajoutent les prises de position sur les réseaux sociaux dénonçant le « sexisme en santé », qu'il s'agisse de celui de professionnel·les ou de l'institution médicale de manière générale. Ce sont des patientes, dénonçant les abus subis lors d'examens médicaux, qui se fédèrent derrière le #PayeTonUtérus. Ce sont aussi des professionnelles de santé qui, dans le sillage de Karine Lacombe, cheffe du service des maladies infectieuses de l'hôpital Saint-Antoine à Paris, accusant le médecin Patrick Pelloux d'agressions sexuelles et de harcèlement moral, déploient le #MeToo au sein de l'institution hospitalière depuis avril 2024.

La focale se porte parfois sur les patientes, d'autres fois sur les professionnel·les. Il s'agit de déplorer le manque d'informations délivrées par les second·es aux premières, ou de dénoncer des comportements considérés comme violents ou abusifs<sup>4</sup>. D'autres fois ce sont les savoirs qui sont discutés, leur androcentrisme étant repéré et leur aveuglement à certaines problématiques de santé se déclinant au féminin dénoncé. La question se déploie donc entre professionnel·les de santé, mais aussi entre soignant·es et patient·es, quand ce ne sont pas les patient·es qui, à leur tour, adoptent des attitudes sexistes à l'endroit des professionnel·les qui les reçoivent.

Le Baromètre Donner des ELLES à la santé, réalisé pour Janssen, qui dresse pour sa 5e édition un bilan de la situation des femmes médecins à l'hôpital, montre ainsi qu'en 2023, quatre femmes médecins sur dix ont subi des comportements sexistes.

Dans cette actualité foisonnante, et parfois confuse, on constate que la question du « genre » est désormais centrale dans le domaine de la santé, qu'il s'agisse de s'intéresser aux professionnel·les (pour saisir les évolutions de la sociologie des professions médicales), aux patient·es (pour s'interroger sur la manière dont le genre peut infléchir les modalités de leur prise en charge) ou aux savoirs (pour mesurer la persistance d'un androcentrisme, ou, au contraire, sa contestation). Autant d'initiatives qui attestent de la prise de conscience — bien que partielle et tardive — d'un phénomène longtemps relégué au second plan.

### **Penser les inégalités femmes/hommes en santé : actualité de la recherche**

Depuis plusieurs décennies, les inégalités femmes/hommes en santé sont l'objet d'une attention croissante à l'échelle internationale. Après la mobilisation des mouvements féministes dits de la « deuxième vague » dans le courant des années 1970, et la publication emblématique de la brochure *Our Bodies Ourselves* (1969 aux États-Unis, adaptation française en 1977) qui accompagne une réflexion critique sur les savoirs et les pratiques médicales en même temps que les femmes accèdent à des droits sexuels et reproductifs nouveaux, la question se pose aujourd'hui dans des termes renouvelés.

<sup>1</sup> HCE, Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner : un enjeu de santé publique, novembre 2020. [https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_sexe\\_genre\\_soigner-v9.pdf](https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_sexe_genre_soigner-v9.pdf)

<sup>2</sup> HAS, Sexe, genre et santé - Rapport d'analyse prospective 2020, décembre 2020. [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3223570/fr/sexe-genre-et-sante-rapport-d-analyse-prospective-2020](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3223570/fr/sexe-genre-et-sante-rapport-d-analyse-prospective-2020)

<sup>3</sup> Santé des femmes au travail : des maux invisibles, Rapport d'information n° 780 (2022-2023), tome I, déposé le 27 juin 2023. <https://www.senat.fr/rap/r22-780-1/r22-780-1.html>

<sup>4</sup> En 2018, le Haut Conseil à l'Égalité publie ainsi un rapport consacré aux actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical.

Les professions de santé ont changé. Celle de médecin, notamment, s'est massivement féminisée. Les conditions d'exercice de la médecine ont également évolué, et les relations entre professionnel·les et patient·es ne sont plus les mêmes. La réflexion s'est par ailleurs enrichie, avec la mobilisation de la perspective de « genre » dans les réflexions menées sur le sujet de la santé.

Dans les pays anglo-saxons, et plus particulièrement aux États-Unis, les réflexions autour du genre en santé s'amorcent dès le début des années 2000, dans le sillage des mobilisations féministes antérieures dénonçant l'invisibilisation des femmes dans la recherche biomédicale. En 2009, le projet Gendered Innovations de l'université de Stanford (en partenariat avec la Commission européenne), déployé dans le cadre du Clayman Institute for Gender Research créé en 1974, montre comment une prise en compte fine des différences de sexe et de genre permet d'innover en santé. Ce projet, qui articule une critique des biais sexistes dans la science et une proposition méthodologique concrète pour y remédier, est pionnier. Dans ce sillage, plusieurs agences de financement américaines, telles que le National Institutes of Health (NIH), imposent progressivement la prise en compte du sexe comme variable biologique dans les protocoles de recherche préclinique (y compris dans les études sur les animaux de laboratoire), contribuant ainsi à institutionnaliser une sensibilité sur ces sujets dans la recherche biomédicale. Le Canada, les pays scandinaves et, dans une moindre mesure, certaines institutions européennes ont également mis en place des politiques actives en faveur d'une intégration du genre dans la recherche en santé. Notons toutefois que, à l'heure où l'on écrit ces lignes, plusieurs menaces pèsent sur ces programmes et perspectives de recherche, en lien avec le retour de Donald Trump à la présidence en 2025, avec sa politique en matière de recherche scientifique de manière générale, et avec ses prises de position sur la question du genre plus spécifiquement. Le 21 avril 2025, le Department of Health and Human Services (HHS) a ainsi informé les investisseurs du Women's Health Initiative (WHI) de

la résiliation de leurs contrats régionaux à la fin de l'exercice fiscal, soit en septembre 2025. Cette décision menace notamment la continuité d'une étude nationale de longue haleine, fondée par le National Heart, Lung, and Blood Institute, ayant conduit au déploiement de 342 études annexes et à plus de 2400 publications scientifiques.

Par comparaison avec cette situation internationale, la France apparaît en décalage à la fois temporel et structurel. Longtemps, la question des inégalités de genre en santé y est restée marginale, tant dans les politiques publiques que dans les milieux scientifiques. Ce n'est que récemment que cette thématique a gagné en visibilité, à travers une série d'initiatives qui témoignent d'une prise de conscience encore partielle. La Fondation de l'Académie de médecine consacre un cycle de conférences « Santé des femmes », interrogeant les fondements genrés de la médecine, au cours de l'année 2024-2025. Et un vaste programme de recherche pluridisciplinaire européen Gendhi (Gender and Health Inequalities) porté par des chercheur·ses de l'INSERM, du CNRS et de l'École d'économie de Paris (PSE) est lancé pour la période 2020-2026.

Ces avancées, bien que significatives, restent encore dispersées, parfois isolées, et peinent à s'inscrire dans une politique scientifique cohérente. La recherche française souffre d'un manque de structuration autour de ces enjeux. L'absence de dispositifs incitatifs ou contraignants, ou d'une structure de recherche comparable à celles qui existent à l'étranger<sup>5</sup>, freine l'institutionnalisation d'une approche genrée dans les protocoles de recherche, les appels à projets ou les curricula de formation des professionnel·les de santé.

La France dispose donc d'une tradition intellectuelle forte dans les études de genre, nourrie par les apports de la sociologie critique, de la philosophie féministe ou de l'histoire sociale, mais cette richesse théorique peine à se traduire dans les sciences de la vie et dans les pratiques médicales. Une partie de ce retard et des résistances à l'intégration du genre dans les sciences biomédicales et les politiques de santé tient notamment à une tradition politique

<sup>5</sup> On songe par exemple ici à l'Institute of Gender in Medicine de l'Hôpital universitaire de la Charité de Berlin, à l'Institute of Gender and Health à Vancouver au Canada.

et épistémologique profondément attachée à l'idée d'universel. Héritée des Lumières et de la philosophie républicaine, cette conception de la science et de l'égalité postule que la raison et le savoir sont neutres, abstraits, et potentiellement valables pour tous - indépendamment des différences sociales, culturelles ou corporelles. Dans ce cadre, reconnaître l'impact de certaines appartenances, comme le genre, est souvent perçu comme une remise en cause de l'universalité du sujet scientifique ou du citoyen. Cette tension structurelle conduit à une réticence spécifique face aux approches qui insistent sur les effets différenciés des rapports sociaux (de genre, mais aussi de race ou de classe) sur les corps, les maladies et les soins.

Là où d'autres pays ont développé une approche plus pragmatique et contextualisée des savoirs, la France reste souvent marquée par une forme d'abstraction normative qui invisibilise les expériences différenciées au nom de l'égalité formelle et explique les résistances du milieu académique à l'institutionnalisation des études de genre, encore souvent perçues comme militantes ou peu rigoureuses. S'y ajoute la campagne de désinformation lancée au début des années 2000, qui s'est malheureusement révélée redoutablement efficace, se traduisant par le succès d'une prétendue « théorie du genre » qui jette le discrédit sur le concept de « genre » et sur sa mobilisation dans le contexte académique.

### **Mobiliser des concepts complexes dans des contextes disciplinaires multiples : les risques de malentendus**

Il faut dire que la réflexion sur la question des inégalités femmes/hommes en santé requiert de mobiliser des concepts complexes, souvent présentés comme concurrents alors qu'ils sont complémentaires : le « sexe » et le « genre ».

Le « sexe » renvoie à des réalités biologiques fausement considérées comme simples. L'histoire des sciences montre ainsi que la recherche du lieu de la différence des sexes est une histoire longue et pleine de rebondissements : du volume des boîtes crâniennes à la largeur des bassins, des taux d'hormones dites « sexuelles » (testostérone et œstrogènes) aux chromosomes,

la recherche d'un critère simple et stable pour définir le mâle et la femelle de l'espèce humaine par la biologie s'avèrent en réalité plus compliquée que prévu<sup>6</sup>. Pour les biologistes, dans une espèce à reproduction sexuée, la femelle est l'individu qui produit les gros gamètes, le mâle celui qui produit les petits. On voit bien que cette définition ne saurait suffire pour dire ce qu'est une « femme » ou un « homme », en dépit de l'affirmation énoncée par le Président Donald Trump en janvier 2025 dans un décret dit « anti-genre » qui affirme « rétablir la vérité scientifique » sur le sujet.

La définition du « genre » n'est guère plus simple. Souvent considéré au titre de catégorie comme le « sexe social », la part culturelle de l'identité - masculine ou féminine, par conséquent variable selon les lieux et les époques, le « genre » est bien davantage si on le comprend comme un système, une manière de penser la différence des sexes. Il ne s'agit pas de nier l'existence de ces différences, mais de souligner que la différence des sexes est pensée, qu'elle résulte d'une construction intellectuelle élaborée selon certaines modalités.

Le système de genre repose ainsi sur un principe de bicatégorisation. Il y a deux catégories pensées comme mutuellement exclusives (les femmes sont tout ce que ne sont pas les hommes, et réciproquement), circonscrites de manière ferme et stable, et incluant un groupe homogène d'individus.

L'une de ces deux catégories est pensée d'abord : c'est l'homme (on utilise ici le singulier pour souligner la dimension univoque du terme dans ce cadre de pensée). La femme est seconde et « se détermine et se différencie par rapport à l'homme et non celui-ci par rapport à elle »<sup>7</sup>.

Enfin ces deux catégories ne se valent pas : selon le principe de la « valence différentielle des sexes » cher à Françoise Héritier, le masculin vaut plus que le féminin, et l'homme domine sur la femme.

Ce système de genre donne du sens à des différences effectivement observables entre les sexes, et « c'est le genre qui crée : autrement dit,

6 D. Gardey, I. Löwy (dir.), L'Invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin, Paris, 2002.

7 S. de Beauvoir, Le Deuxième sexe, Paris, Gallimard, 1949.

qui donne un sens à des traits physiques qui, pas plus que le reste de l'univers physique, ne possède de sens intrinsèque»<sup>8</sup>.

Cette manière d'envisager la différence entre les sexes a également des conséquences concrètes en matière de recherche et de prise en santé. Le corpus clinique initial étant androcentré, et les femmes pensées en deuxième intention comme exceptions à la règle androcentrique, les critères de diagnostic sont pensés à partir de comportements masculins typiques. Cela tient au cadre conceptuel dans lequel les données cliniques sont analysées. Cela tient aussi à la sociologie de la recherche, et à l'absence de diversité dans ses rangs. L'invisibilisation des femmes scientifiques est ainsi, plus qu'un problème d'injustice sociale, lourde de conséquences en termes de construction de connaissances complètes et solides. Dans le cas de l'autisme, l'effacement de la figure et des travaux de la psychiatre soviétique Grunya Efimovna Sukhareva en apporte un exemple flagrant<sup>9</sup>. Sa description de l'autisme (dès 1926) est antérieure à celles de Kanner (1943) et Asperger (1944). Elle en envisage en outre une description chez de jeunes patientes et de jeunes patients. Pourtant, historiquement, la conceptualisation de l'autisme s'est appuyée sur des cas cliniques presque exclusivement masculins : ce sont des garçons que Kanner et Asperger étudient. La figure clinique de l'autisme a ainsi été construite dans et par un regard masculin, occultant les formes d'expression des TSA chez les filles, souvent plus socialement conformes, plus intériorisées, ou masquées par des stratégies d'adaptation, comme le camouflage social. En conséquence, la symptomatologie féminine est interprétée comme atypique, les femmes sont moins bien diagnostiquées que les hommes, étiquetées comme anxieuses ou dépressives, et elles ne sont pas prises en charge, ce qui aggrave leur vulnérabilité.

Et ce qui vaut pour les TSA vaut pour les maladies cardiovasculaires : mettre en avant la dimension « atypique » des symptômes féminins résulte de cette conception spécifique de

la différence et a des conséquences évaluables, notamment au regard des retards à la prise en charge (14 minutes en France<sup>10</sup>). S'il est donc essentiel de repérer les différences entre femmes et hommes en matière de santé, il est aussi essentiel de considérer qu'entre elles et eux, tout n'est pas différent, et que ces différences ne sont pas seulement imputables à de la biologie, mais résultent aussi de socialisations différenciées, de normes sociales s'appliquant différemment aux unes et aux autres, de conditions d'existence qui ne sont pas les mêmes, d'expositions variables aux facteurs de risque, etc.

Cette manière de penser, en ajoutant la perspective des sciences sociales à celle de la médecine, et du genre au sexe, est aussi politique. Elle postule le caractère transformable des rapports sociaux, lesquels traversent tous les domaines, dont la science.

La manière de penser la différence des sexes irrigue la recherche et ses pratiques, expliquant notamment, à titre d'exemple, pour partie pourquoi les femmes ont longtemps été exclues des essais cliniques en recherche pharmaceutique (ce qui n'est plus le cas aujourd'hui). C'est la raison pour laquelle il faut en proposer une compréhension critique. En mobilisant les concepts de sexe et de genre pour réfléchir en santé, et en déployant cette même mécanique intellectuelle (analyse des cadres diagnostiques, repérage de leurs éventuelles dimensions stéréotypées, mise en contexte de leur élaboration, etc.), on cherche à faire de la meilleure science, pour soigner mieux.

8 C. Delphy, *L'Ennemi principal*, Paris, Syllepse, 2001.

9 L. Dell'Osso et al., « Female autism: Grunya Sukhareva's pioneering description reinterpreted in light of DSM-5-TR and the concept of camouflage », dans *Italian Journal of Psychiatry*, n° 1, mars 2024, pp. 1-3.

10 S. Manzo-Silberman et alii, "Influence of gender on delays and early mortality in ST-segment elevation myocardial infarction: Insight from the first French Metaregistry, 2005-2012 patient-level pooled analysis", in. *International Journal of Cardiology*, 2018 Jul 1, 262:1-8.

# Maryse Thaëron-Chopin

Présidente de la fédération « Les comités féminins »

## Des comités féminins pour la prévention et le dépistage des cancers

La Fédération « les Comités féminins pour la prévention et le dépistage des cancers » est une association de terrain, de proximité, composés uniquement de bénévoles venant de tous horizons et non professionnelles de santé. Nous sommes des usager-es de la santé !

Nous intervenons dans le cadre des politiques de santé publique avec tout particulièrement les Centres régionaux de coordination de dépistage des cancers (CRCDC), les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM),...

Mais aussi avec les municipalités, les centres de santé, en collaboration avec d'autres associations, les maisons de quartier, les clubs sportifs, les comices agricoles, sur les marchés, dans les galeries marchandes, sans oublier les relations avec les centres de recherche, les centres de cancérologie...

Nous intervenons partout, gratuitement où nous sommes sollicitées et auprès de tous les publics (y compris collégien.nes, lycéen.nes, étudiant-es – pharmacie, médecine, maïeuticien.nes aides-soignant-es, infirmier-es asalées,... —) aussi bien en ville qu'en campagne... et dans les entreprises. Nous y reviendrons. Et nous intervenons toute l'année, car le dépistage c'est toute l'année.

Les comités féminins ce sont des femmes qui s'adressent à d'autres femmes et des femmes en responsabilité dans leur asso. Toute la place. Même si aujourd'hui, il y a quelques hommes dans nos assos.

La Fédération les comités féminins pour la prévention et le dépistage des cancers est née en 2000. D'abord sur le dépistage du cancer du sein. Elle est née d'une rencontre d'une vie militante mutualiste avec le comité féminin de l'Hérault. Premier département à s'engager en 1989 dans le dépistage organisé du cancer du sein.

Le dépistage organisé du cancer du sein était expérimental depuis 1993 (après l'Hérault) et il n'a d'abord existé que dans 21 départements. Lors de la généralisation en 2004, 34 départements seulement le pratiquaient.

C'est en voyant l'activité du comité de l'Hérault, qui accompagnait l'institution sur le terrain en allant au-devant des femmes, que naît l'idée de créer sur tout le territoire des comités féminins pour exiger :

- Le dépistage organisé avec la qualité du process jusqu'au bout de la démarche
- Des moyens pour que les femmes participent sans aucun reste à charge.

Dès 2001 nous avons participé à des groupes de travail sur le dépistage du cancer du sein, puis, par la suite, le cancer colorectal et le cancer du col de l'utérus.

En février 2005, notre fédération a rencontré le ministre de la Santé pour lui réclamer, à l'instar de ce qui se faisait sur le HIV, une journée de sensibilisation.

Après un long entretien avec le ministre, nous sommes ressorties avec un mois de mobilisation POUR le dépistage organisé du cancer du sein et avons demandé que toutes les assos « cancer » y soient associées.

Et c'est le 8 mars 2005 au ministère de la Santé, en présence du Président de la République, que l'ensemble des décisions sera annoncé :

- Le mois de sensibilisation appelé communément « octobre rose » (nous pourrons y revenir).
- Une affiche POUR le dépistage organisé
- Le retrait de 1 € qui restait à charge pour la mammo de dépistage.

Par la suite, nous avons contribué à ce qu'il n'y ait aucuns frais de traitement pour le dépistage

organisé du cancer du col de l'utérus. (Anecdote CNAM sur les 5 € que certains labos réclamaient).

Une politique publique de dépistage organisé doit être entièrement gratuite, sans reste à charge. Et il reste encore à faire (la prise en charge des examens complémentaires suite à une mammo).

Le rôle des comités féminins, c'est aussi informer les pouvoirs publics et les professionnel·les de santé des difficultés rencontrées par la population et proposer des initiatives de santé publique sur la prévention et le dépistage des cancers. (Les sachets de baguettes il y a 15 ans).

Dans les difficultés rencontrées, et elles sont nombreuses : le manque de cabinets de radiologie, leur répartition géographique laissant des territoires sans rien ! Le manque de radiologues (la spécialité sénologie est peu prisée), les cabinets de radiologie sans radiologue rachetés par d'autres, les déserts médicaux, les délais d'attente pour un rendez-vous pouvant aller jusqu'à un an, le manque de transport...

Le renoncement aux soins est une réalité et plus particulièrement chez les femmes, surtout les plus précaires. Vous connaissez les différentes études et rapports. Et pour certaines spécialités trouver des médecins en secteur 1 devient de plus en plus difficile.

Je le disais au début de mon intervention, nous sommes aussi de plus en plus sollicitées par des employeurs, entreprises pour des temps de sensibilisation auprès de leurs salarié·es. Et nous le faisons depuis longtemps. Mais c'est aussi une politique dictée aux CRCDC par les ARS. La politique du ALLERS VERS !

Aller vers les publics éloignés de la santé, les personnes en précarité, celles qui ne participent pas, aller avec des dispositifs mobiles (les mammo-mobiles), aller vers les entreprises...

ALLER VERS § Le aller vers a sa pertinence si on propose des solutions, des rendez-vous mammo, gynéco, sages-femmes, etc.

Et cela sans jamais interroger ce qui a conduit à cela, qui l'amplifie, sans jamais interroger les politiques de casse du service public de santé et remettre en cause le système.

D'aucuns diront que ce n'est pas leur rôle,

probablement, mais on peut constater les dégâts, notamment les retards de prise en charge.

### **Pourquoi ce aller vers ?**

Depuis janvier 2024, la gestion des invitations aux différents dépistages organisés a été confiée sur décision gouvernementale et malgré l'hostilité des président·es de CRCDC, à l'Assurance maladie avec les effectifs correspondants (plus d'une centaine d'emplois). Et cela après un rapport à charge de l'IGAS sur les CRCDC (centres régionaux de coordination de dépistages des cancers), créé quelques années auparavant pour regrouper dans chaque région les structures départementales, au motif de faire des économies par la mutualisation. Ex : des économies sur les frais d'envoi des invitations...

Sur le dépistage du cancer du sein, les CRCDC conservent la deuxième lecture (les radiologues sénologues sont spécialement formé·es sur celle-ci), mais la seconde lecture est sur la sellette. Or, on y découvre des cancers.

Suite à ce transfert, il leur a aussi été demandé de faire des économies parfois jusqu'à 20 %. Et donc, des CRCDC ont monté des budgets de promotion des dépistages et de prévention en baisse !! Une démonstration par l'absurde que l'on ne peut pas faire plus avec moins.

Pour info les mesures du Grenelle de la santé pour les personnels des CRCDC ont été prises sur les fonds propres des CRCDC. Et il y a au moins deux CRCDC sous tutelle de l'ARS.

Je dresse cette réalité, car elle permet de voir les politiques en cours. Et l'on peut s'interroger sur l'avenir, à terme, des CRCDC, même si tous se sont engagés dans un plan stratégique 2025/2028. Et même si tout le monde se veut rassurant.

C'est dans ce cadre qu'il faut faire augmenter les taux de participation aux dépistages organisés, qui sont inférieurs aux recommandations européennes.

C'est dans ce cadre que toutes les institutions, tous les partenaires santé, les CCAS, les contrats locaux de santé, etc., etc., et les associations comme la nôtre vont aussi être sollicitées pour le ALLERS VERS.

### **Avec quels moyens ?**

La prévention met l'accent sur les facteurs de risques (tabac, alcool, sédentarité, alimentation, addictions...), de fait les comportements individuels\*\*, mais occulte la pauvreté (10 millions de personnes), 11 % de la population n'a pas de médecin, parmi les 800 000 retraité·es qui n'ont pas de complémentaires santé, plus de la moitié sont des femmes, les déserts médicaux...

Elle occulte les causes environnementales et le travail. Les conditions de travail, la nature des emplois ont un impact sur la santé. Les cancers professionnels sont une réalité. Les hommes, mais aussi les femmes. Et pour les femmes c'est sous-estimé. (Dernier numéro de Viva magazine, le dossier spécial de POLITIS).

Lorsqu'en réunion de CA des CRCDC, dans les COPIL de CPAM, nous l'abordons, ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas de leur compétence.

### **Derrière des comportements individuels, il y a des vies. Il faut s'y intéresser.**

Travail de nuit, horaires décalés, exposition à des produits cancérigènes, pressurisation, exposition aux rayons, etc. Ce n'est jamais dans les réflexions.

Si les interventions dans les entreprises, et elles sont nombreuses, ne se font pas dans un cadre représentatif des salarié·es, nous sommes une association, nous pouvons quand même remonter ce que nous disent les femmes et les hommes de leurs conditions de travail.

Ce que nous avons fait en 2024 en rencontrant le Président de l'Inca (Institut National du cancer) pour lui parler reconnaissance du cancer du sein comme maladie professionnelle, en demandant que les représentant·es du personnel, les organisations syndicales soient impliquées dans la prévention des cancers et en obligeant les employeurs à évaluer les conditions de travail sous l'angle du genre, à mettre en place le DUERP, à intégrer dans les bilans des CSE cette question.

En réponse : il existerait un groupe de réflexions d'employeurs sur ces questions ! Si quelqu'un·e a des noms d'employeurs, d'entreprises qui œuvrent à l'amélioration des conditions de travail et à la prévention des cancers ?!

Sur la reconnaissance en maladie professionnelle,

à l'exemple d'un cancer du sein reconnu en maladie professionnelle, « oui d'accord, mais il y en a plein pas reconnu » ! Pas de sujet.

Anecdote sur le N+1 d'une salariée à sa reprise du travail après des mois d'arrêt pour un cancer : Tu vas pouvoir reprendre les astreintes du week-end tu n'as pas eu de chimio !

Dans la réalité : des femmes dans différents types d'entreprises, travaillant de nuit sur des horaires 21 h/3 h parce qu'elles sont mieux payées et qu'en rentrant, elles peuvent dormir un peu en rentrant avant de s'occuper des enfants...

Pour tenir la nuit, elles fument, elles mangent, elles grignotent... (ça s'ajoute au travail de nuit), et, dans une entreprise, plusieurs femmes nous ont dit Ah oui, elle, elle a eu un cancer du sein, et elle, et elle... Et puis RIEN ! Elles font les nuits, elles dorment un peu en rentrant, et puis s'occupent des enfants. À quel prix !

MY FAVORITE SEASON  
IS THE FALL OF

PATRIARCHY



## Santé des femmes au travail, l'art de féminimiser les pénibilités

J'utilise le terme « femmes » pour parler des femmes dont le genre assigné à la naissance correspond au vécu de genre, et l'expression « minorité de genre » pour parler des personnes qui ne sont pas des hommes cis.

J'utilise le doublet « femmes et minorités de genre » quand je parle des deux groupes et le terme « femmes » quand je présente des données dont je n'ai trouvé des références que pour les femmes.

J'accorde à la féminine, ce ne sont pas des fautes, mais une résistance féministe.

### Introduction

Ergonome et psychologue, j'écoute les femmes et minorités de genre au travail depuis plus de 25 ans. Pour connaître leur état de santé au travail, il suffirait de les écouter et surtout de les croire. Pourtant, les études, les enquêtes, les questionnaires, les articles, les livres et les rapports s'entassent depuis des décennies pour démontrer que leurs conditions de travail (et de vie) sont « invisibilisées » : en claire, elles sont rarement écoutées, et quand elles le sont, elles ne sont pas crues.

### Plan d'intervention

- Les risques et pénibilités sont genrées dans tous les domaines
- Pourquoi les risques et les pénibilités sont genrées au travail ?
- Pourquoi les femmes et minorités de genre rencontrent des difficultés à révéler ces pénibilités ?
- Quels sont les mécanismes d'invisibilisation de ces risques et pénibilités ? Et propositions d'actions (en violet dans le texte).

- Conclusion : pour une prévention féministe

### Risques et pénibilités sont genrées dans tous les domaines

Le fait que les risques et pénibilités soient genrées n'est pas particulier à la santé au travail. Exemples :

- **Les accidents de la route** : En cas de collision frontale, les femmes ont 73 % de risque en plus d'être blessées et font deux fois plus d'entorses cervicales que les hommes. L'ajout des appuis tête a réduit le risque de séquelles de 70 % chez les hommes et l'a augmenté de 13 % chez les femmes<sup>1</sup>.

- Les **catastrophes environnementales** (cyclones, inondations, tempêtes, canicules, sécheresses) font plus de mortalité et de morbidité chez les femmes que chez les hommes et ce dans toutes les tranches d'âge et tous les pays même si les proportions sont différentes selon les pays.

- En **médecine**, de nombreuses études montrent maintes inégalités en défaveur des femmes, du diagnostic à la rééducation en passant par les traitements<sup>2</sup>, les temps d'attente plus longs aux urgences, les moindres chances de survie, etc. Le temps de diagnostic des femmes est plus long sur plus de 700 pathologies. À symptôme aussi alarmant, elles sont moins prises au sérieux que les hommes<sup>3</sup>. Elles font au moins deux fois plus d'effets secondaires des médicaments<sup>4</sup>, elles sont moins bien rééduquées, et avec des objectifs différents (retour au travail rémunéré pour les hommes, retour au travail domestique gratuit pour les femmes).

Ce ne sont que des exemples. Les risques et pénibilités sont sexuées et genrées dans tous les domaines : dans le travail domestique, reproductif

1 Mutuelle de France unie, « [Les femmes, oubliées de la sécurité ?](#) », 2024

2 Louise Ballongue, « [AVC : les femmes ont 13 % de chances en moins de recevoir un traitement que les hommes](#) », Médisite, 2020

3 France 3, « [Notre réflexion médicale est sexiste et raciste : discriminations dans la prise en charge médicale](#) », 2024

4 60 millions mag, « [Santé des femmes : le scandale des médicaments faits pour les hommes](#) », 2025

et procréatif, dans le travail de représentativité (citoyenne, médiatique) où elles subissent des violences en masse, dans la sexualité (MST plus nombreuses chez les femmes alors qu'elles s'exposent moins, douleurs liées à la sexualité<sup>5</sup> *zobstinément* pénétrative, inégalités d'accès à l'orgasme), etc.

### **Pourquoi les risques et pénibilités sont sexuées et genrées au travail ?**

La première explication souvent rapportée serait **la ségrégation des métiers**. Hommes et femmes ne font pas les mêmes métiers, donc ne sont pas soumis-es aux mêmes conditions de travail et donc pas aux mêmes pénibilités. Certes, les pénibilités sont différentes d'un métier à l'autre. Mais cela n'explique pas pourquoi, les accidents de travail (AT) et de trajet et les maladies pro (MP) des hommes baissent tandis que celles des femmes augmentent<sup>6</sup>. On pourrait observer une ségrégation dans les métiers sans que cela ne se traduise par une moins bonne réduction des risques auxquels les femmes sont exposées, alors qu'on arrive à réduire ceux auxquels les hommes sont exposés. La raison profonde des inégalités en matière de prévention n'est donc pas la ségrégation dans les métiers. Je me risque plutôt à l'hypothèse du virilisme et de la misogynie : les risques et pénibilités auxquelles les travailleurs sont soumis sont valorisées, visibilisées, et mieux prévenues. Tandis que les risques et pénibilités auxquelles sont soumises les femmes sont intentionnellement masquées, minimisées, dévalorisées, et moins bien prévenues.

Une autre explication est la **ségrégation des parcours professionnels**. Les femmes stagnent bien plus aux mêmes postes sans perspective d'évolution et restent ainsi longtemps dans des pénibilités similaires. Or la durée d'exposition et la répétitivité (des gestes, des postures, des tensions psychiques) sont des facteurs d'usure et de pathologies professionnelles.

Les femmes rencontrent des obstacles que ne

rencontrent pas les hommes dans leurs parcours. À diplôme égal, elles occupent des postes moins rémunérés que les hommes, à niveau hiérarchique égal, elles sont plus diplômées. L'évolution professionnelle profite à la santé mentale des hommes (ainsi qu'à leurs bourses), mais détériore la santé mentale des femmes : selon les termes d'une étude récente<sup>7</sup>, le fait que les femmes doivent être plus diplômées que les hommes à carrière équivalente « *suggère (sic) une sélection plus forte, des obstacles supplémentaires et/ou un surcroît d'efforts pour accéder à des promotions []*. Certaines peuvent (sic) aussi être confrontées à des jugements négatifs, car faire carrière ne répond pas aux normes de la bonne maternité, dans un cadre où elles continuent d'assumer la majorité du travail domestique et de l'organisation familiale. »

Un autre facteur de risques et de pénibilités est lié au **nombre d'heures de travail hebdomadaires et au temps de loisirs**. C'est un facteur de risque nommé hypocritement « *Articulation vie professionnelle et vie personnelle pour tous* » feignant d'ignorer que ce cumul *travail gratuit + travail sous-rémunéré* est bien plus important pour les femmes que pour les hommes (dans les couples hétéro) et que les temps de repos et de loisirs<sup>8</sup> des femmes sont moindres (9h/semaine de loisirs en moins par rapport aux hommes).

Encore moins visibilisées, **les attentes genrées** (voire sexuelles) **au travail** : même à métier identique, les femmes subissent des exigences psycho-sociales bien plus fortes<sup>9</sup> et doivent résoudre des conflits d'attentes sociétales bien plus intenses, bien plus contradictoires et bien plus fréquemment que les hommes. Pour exemple, les attentes sont différentes envers un manager et une manageuse, envers un conducteur de bus scolaire et une conductrice, envers une infirmière et un infirmier, envers un masseur et une masseuse. Je ne vous fais pas un dessin.

5 Caroline Ernesty et Agathe Moreaux, « Pourquoi le sexe fait mal », Hors d'atteinte, 2025 - En vidéo dans l'émission de Salomé Saqué, « [Pourquoi le sexe est aussi une souffrance](#) », Blast, 2025

6 ANACT, « [Photographie statistique de la sinistralité au travail en France selon le sexe](#) », 2022 [Actes des Intersyndicales femmes 2023](#)

7 Emmanuelle Cambois, Constance Beaufile, dans « [Briser le plafond de verre, un coût pour la santé mentale des femmes ?](#) », 2024

8 Obsco, [Enquête Forum Vies Mobiles](#), 2024

9 Dares, « [Conditions de travail et mixité](#) », rapport 2023

« Plus souvent que les hommes, le travail des femmes les expose à une charge mentale importante, alors qu'elles bénéficient moins fréquemment de reconnaissance et de soutien social de la part de l'entourage professionnel, de moins d'autonomie pour réaliser leurs tâches et sont davantage contrôlées. »

Femmes et hommes ont également des **corps différents** (pourcentage d'eau dans le corps, rapport masse musculaire/masse grasseuse, taille, changements hormonaux, la liste est longue). Ces différences sont à l'origine de résistances/tolérances différentes à de nombreuses expositions et souvent en défaveur des femmes : chaleur, froid<sup>10</sup>, particules fines de diesel, pollution de l'air, radioactivité, plomb, déclencheurs d'asthme, sédentarité, tabac, alcool, etc.

**L'articulation entre travail et vie hormonale, menstruelle et procréative n'est jamais considérée** comme une pénibilité et encore moins comme un risque au travail malgré le travail invisible physique, psycho-émotionnel et cognitif qu'elle impose. Vous pouvez lire à ce sujet : « *Le congé hormonal et menstruel, est-ce super-flux? Une approche de l'articulation entre vie professionnelle et vie hormonale, menstruelle et procréative sous l'angle des pénibilités et risques au travail.* »<sup>11</sup>

L'**exposome**, c'est à dire l'ensemble des expositions auxquelles nous sommes soumis-es tout au long de la vie, n'apparaît pas dans la liste des risques à évaluer au travail. Pourtant c'est aussi un facteur qui engendre des pénibilités et sur-risques très inégaux et en défaveur des femmes<sup>12</sup>. Les expositions aux polluants chimiques sont nombreuses pour les femmes : produits ménagers, produits esthétiques, protections périodiques et urinaires (qui contiennent des métaux lourds, pesticides, particules plastiques, PFAS, blanchissants, parfums, etc). Elles sont aussi plus exposées aux médicaments qui ne sont pas exemptes de polluants et qu'elles prennent plus que les hommes, notamment pour pouvoir cumuler travail gratuit et travail sous-rémunéré, et pour ne pas être enceintes tout en satisfaisant aux exigences de la sexualité masculiniste centrée sur la pénétration. Elles sont aussi très exposées aux implants et à leurs effets (implants contraceptifs<sup>13</sup>, mammaires<sup>14</sup>, urinaires<sup>15</sup>, et

esthétiques), et plus exposées aux examens radiologiques, donc aux rayonnements ionisants, ce qui n'est pas pris en compte dans les limites d'expositions au travail. L'exposome ne se réduit pas aux pollutions chimiques, il inclut l'ensemble des expositions néfastes pour la santé, que l'on cumule et qui interagissent entre elles : expositions aux traumatismes (notamment des violences masculines, dès la petite enfance), à la précarisation (70 % des travailleuses pauvres sont des femmes), aux discriminations (délétères pour la santé psychique), aux pénibilités des maladies (les femmes ont plus de TMS d'origine pro, au moins deux fois plus de souffrance psychique au travail<sup>16</sup>, six fois plus de risque d'être quittées en cas de maladie en couple hétéro, etc.).

**Avec ce tableau, faut-il s'étonner de la masse d'épuisements des femmes dans les âges charnières où les cumuls de pénibilités sont les plus importants ?**

**Pourtant, révéler et visibiliser ces pénibilités est reconnu comme un exercice périlleux.**

Ce constat réussit l'exploit de faire l'unanimité, tant parmi les femmes et minorités de genre que parmi les masculinistes.

Les femmes et minorités de genre elles-mêmes hésitent à les révéler et majoritairement les dissimulent soigneusement (ce qui est, en soi, une pénibilité de plus). En entretiens individuels ou groupes de travail en non mixité, elles identifient aisément une majorité de ces pénibilités (quand les conditions sont réunies : je t'écoute et je te crois, non mixité, formation préalable). Pourtant, quand je leur demande pourquoi elles n'expriment pas ces pénibilités, ou pourquoi elles refusent que ces pénibilités soient remontées anonymement pour mener des actions de prévention, les deux réponses qui ressortent le plus sont : **la peur et la honte.**

10 Scientific Reports, « [Le sur-refroidissement des bureaux révèle une inégalité des sexes dans le confort thermique](#) », 2021

11 Annabel Brochier, « [Congé hormonal et menstruel, est-ce super-flux?](#) », Revue VR5 n° 442, oct 2025, page 31

12 Catherine Azoulay, « [Impacts de la crise environnementale et climatique sur la santé de la femme](#) », Gynécologie obstétrique, 2024

13 France 3, « [C'est un cauchemar : scandale des implants contraceptifs](#) », 2025

14 CNRS, « [Implants mammaires silicone](#) », 2025 ; et INSERM, [Étude sur les implants mammaires](#), 2014

15 France inter, « [Scandale des implants, une victime témoigne](#) », 2025 (vidéo)

16 Marie Pezé, propos recueillis par Brune Mauger, « [Le présentisme au travail pénalise les femmes](#) », Le Monde, 2024.

« Les chiffres de Santé Publique France corroborent ce que les clinicien·nes du travail disent depuis des années : la souffrance psychique en lien avec le travail est deux fois plus élevée chez les femmes. Les 45 et 50 ans, qui ont atteint une place élevée dans la hiérarchie au prix d'une porosité complète avec la vie familiale, qu'elles n'arrivent plus à gérer. Et les 30-35 ans, [], qui sont consumées en six mois []. »

La peur de la précarisation, d'être mises de côté pour des évolutions pro ou des primes, la peur d'être moquées. La honte d'être humiliées parce qu'elles ne sont pas des hommes moyens, qu'elles s'éloignent de la norme andro-centrée sur laquelle sont basées les conditions de travail. Même les choses les plus simples à adapter restent normées sur des tailles d'hommes malgré les dégâts que cela occasionne sur les femmes : hauteurs de plan de travail, profondeurs d'assises des sièges, qui, même dites « réglables », restent trop grandes pour les tailles majoritaires des femmes.

Les fréquentes questions : « Vous n'avez pas peur d'être discriminées, en signalant ces maux ? Vous n'avez pas peur de perdre l'égalité que vous réclamez ? » sont aussi des motifs de **silenciation** de leur parole. À juste titre puisque ces fausses questions sont autant de menaces et d'intimidations pour les faire taire. Elle n'y a aucune *auto-censure* de leur part dans ces hésitations ou refus de visibiliser leurs maux, mais **une longue expérience de la discréditation systémique de leur parole**, qui les pousse, rationnellement, à taire ces pénibilités. C'est d'ailleurs le but des discréditations systémiques. S'il fallait que l'on commence à les croire, notamment en matière d'expériences de viols et violences masculines, de violences médicales, etc...

Dissimuler ces pénibilités et se faire passer après (après les hommes, après les enfants) sont intériorisées depuis longtemps. Les femmes sont socialisées dans ce rôle sacrificiel intériorisé, qui à mon sens est parfaitement illustré dans les communications sur la *Santé des femmes au travail et l'évaluation genrée des risques* : « Améliorer la santé des femmes, ça permet de (voire ça doit) améliorer la santé de tous ». J'ai lu et entendu ça tellement de fois. Comme si les inégalités en santé de plus de 52 % de la population ne suffisaient pas à légitimer une amélioration centrée sur cette population.

Ce rôle sacrificiel et ces inégalités sont tellement intériorisées que les femmes ne se sentent pas non plus légitimes à **revendiquer des améliorations de leurs conditions de travail PAR elles et POUR elles**. Elles se sentent, au mieux, légitimes à revendiquer des améliorations pour tous

(au *mascouillin* qui l'emporte) alors que leurs conditions de travail et leur santé ont été laissées pour compte depuis toujours et de façon si systématique qu'on ne peut pas prétendre que ce soit le fruit du hasard ou d'un manque de connaissances.

Elle ne faut pas se flageller de ne pas réussir à exprimer ces pénibilités : l'intériorisation et l'habitude de « faire avec » sont d'efficaces défenses psychiques. Elles sont salvatrices et protègent de la violence de la conscientisation de ces inégalités et des souffrances qu'elles produisent.

Conscientiser ce qui est intériorisée depuis si longtemps, apprendre à analyser les pénibilités et risques PAR les travailleuses et à imaginer des préventions POUR elles, s'émanciper de ces injonctions à faire passer les autres avant, est un gros travail à mener collectivement. L'intersyndicale femmes est l'un des espaces parmi tant d'autres où nous pouvons mener ce travail de conscientisation.

### **Quels mécanismes sous-tendent l'invisibilisation des pénibilités (au travail) que vivent les femmes et les minorités de genre ?**

Des stratégies d'invisibilisation bien rodées existent. Elles sont exactement les mêmes que celles utilisées contre les luttes écologiques depuis des lustres. Elle nous faut les connaître pour mieux les contrer.

#### **1 - Le déni et la rétention d'informations**

Le lobby productiviste extractiviste nie depuis plus d'un siècle sa contribution au dérèglement climatique (et à l'effondrement du vivant), alors même que le lien entre concentration de CO<sup>2</sup>, effet de serre et donc réchauffement climatique, a été montré par Eunice Newton Foote dès 1856<sup>17</sup>.

De la même façon, s'organise depuis longtemps la négation des effets délétères des conditions de travail (gratuit et sous-rémunéré) des femmes.

Pour exemple, ce que les femmes entendent encore dans leurs parcours de cancers des seins de la part de médecins : « Le médecin m'a dit que si on dormait bien, le travail de nuit n'avait pas d'impact ». Elles font face au refus de prononcer un lien entre travail de nuit et leurs cancers au niveau médical et judiciaire : « Malgré toutes les

17

Radio France, « [Eunice Newton Foote, découvreuse oubliée de l'effet de serre](#) », 2022

études sur le lien entre cancer du sein et travail de nuit que je lui apportais, il [l'oncologue] n'a cessé de me dire que j'allais dans le mur», témoigne une autre travailleuse<sup>18</sup>.

Quelle femme de ménage sait que les femmes qui ont travaillé dans le nettoyage sont sur-représentées parmi les personnes atteintes de lymphome non hodgkinien et de myélome ? En février 2025, seules 12 femmes avaient obtenu la reconnaissance en MP de cancers des seins. Et aucune hôtesse de l'air<sup>19</sup> malgré le cumul d'expositions et les connaissances sur les effets de ces expositions (travail de nuit et rayonnements ionisants).

## 2 - Le scepticisme

Le scepticisme est un outil stratégique éternel : « On n'est pas surs, on a trouvé un lien, mais ça ne signifie pas causalité. Il n'y a pas de consensus scientifique. Il faut faire une méta-analyse des méta-analyses précédentes. », blablabla. Scientifiser l'évidence est utilisée comme un moyen d'inaction. Plutôt que d'appliquer le principe de précaution. Je ne vous fais pas la liste des sujets sur lesquels on nous a fait le coup de tout temps (plomb<sup>20</sup>, amiante, radioactivité, chlordécone, PFAS, médocs, etc). Ou encore, faire semblant de découvrir le problème à chaque génération, en insufflant l'espoir que la prise de conscience permettra de le résoudre à la génération suivante.

De la même façon, en matière d'évaluation sexuée et genrée des risques, on nous explique que les données sont « parcellaires »<sup>21</sup>. Certes, beaucoup de données manquent. Mais la justification est un peu courte : la majorité des recherches, notamment en santé (si ce n'est toutes ?), produisent des données sexuées, ou sexuables puisque le sexe est une donnée recueillie. Produire des analyses non sexuées à

partir de données sexuées ou sexuables devrait nous alerter quant à l'intention de ces études. Celles-ci ne devraient pas être autorisées et encore moins financées.

De plus, de nombreuses données sont sexuées depuis longtemps, ce qui n'a pas empêché de les ignorer pour construire des normes. Un exemple : les différences de température de confort entre hommes et femmes sont connues depuis la nuit des temps par les femmes, elle suffit de les écouter. Et si on ne les croit pas, des études des années 1960 le montraient déjà. Pourtant, toutes les normes de température de confort sont établies à partir de l'homme moyen. Ce n'est pas faute de connaissances et de consensus.

### À quoi sert d'attendre des données scientifiques si c'est pour les ignorer méthodiquement dans la conception des conditions de travail ?

Autre exemple bien patriarcal de scepticisme systémique sur fond de misogynie : les pénibilités au travail des femmes sont moins reconnues que celle des hommes dans les demandes d'attributions de droits<sup>22</sup> (invalidité, reconnaissance en AT ou MP, départ anticipé à la retraite, primes pénibilité, etc) : les médecins et les décideurs vont plus rechercher des causes non professionnelles aux MP des femmes qu'à celles des hommes. Et les inégalités se prolongent dans les demandes de réparation pour lesquelles les pratiques décisionnelles des juges « révèlent un traitement tendanciellement défavorable aux femmes quand elles demandent la reconnaissance du lien entre leurs maux et le travail »<sup>23</sup>.

Cette accumulation d'inégalités et de discrédits montre une résistance à rechercher et reconnaître les causes des maux des femmes liées au travail aussi organisée que la résistance consistant à s'évertuer à rechercher des causes non humaines aux dérèglements climatiques.

18 Mélanie Mermoz, « [Faire reconnaître un cancer professionnel, un combat de plus pour les femmes](#) », Médiapart, 2024

19 Marjorie Cessac, « [Cancers : chez les hôtesses de l'air, la difficile reconnaissance des risques professionnels](#) », Le Monde, 2025,

20 Valisoa Rasolofo, « [La pollution au plomb sous l'empire romain](#) », Trust My Science, 2025

« D'après les chercheuses, les médecins étaient conscients des dangers de l'intoxication au plomb, mais le métal était, malgré tout, largement utilisé. »

21 Laurence Cohen, Alice Jacquemet, Marie-Pierre Richer, Laurence Rossignol, « [Santé des femmes au travail, maux invisibles](#) », 2024

22 Marion Gaboriau, « [Inégalités de genre face à l'inaptitude](#) », Travail Genre et Société, La découverte, 2024

« Lorsque les travailleuses demandent la reconnaissance du caractère professionnel de leurs pathologies, les causes de leurs maux sont plus souvent recherchées ailleurs que dans l'environnement de travail. »

T. Amossé et al, 2012, cité dans l'article suivant 22

« Les femmes ont une probabilité plus faible que les hommes d'obtenir une reconnaissance par la Sécurité sociale de leur maladie ou accident professionnels »

23 Delphine Serre, « [Justice et maux du travail : une invisibilisation genrée](#) », Travail Genre et Sociétés, 2024

Ne laissons pas nos détracteurs jouer la montre de l'attente de données qui mettront des années à s'établir en consensus pour être méprisées ensuite. Mettons en œuvre une évaluation des conditions de travail des femmes et minorités de genre suivie d'une conception de la prévention AVEC et POUR elles, en les écoutant, en organisant la traçabilité de leurs conditions de travail par des enquêtes et études menées PAR et POUR elles. Plutôt que d'attendre des reconnaissances de pénibilités de la part des institutions médicales, employeuses ou judiciaires, qui n'arriveront pas plus rapidement que l'arlésienne de l'égalité salariale, ce combat qui dure depuis si longtemps.

### 3 - Le relativisme et la minimisation

L'une des stratégies de relativisation et de minimisation utilisée en matière de prévention écologique est de ne parler que du réchauffement climatique pour invisibiliser tous les dérèglements climatiques et toutes les limites planétaires en passe d'être pulvérisées<sup>24</sup>. Une autre stratégie est le mensonge éhonté des états et des entreprises polluantes sur tous les sujets dont on ne va pas faire la longue liste ici.

En matière de santé des femmes aussi, la mise en avant d'une pathologie féminine est une stratégie pour invisibiliser TOUTES les autres avec lesquelles les femmes vont aussi travailler et dont certaines ont une prévalence plus importante que 10 % des femmes. Toutes les pathologies féminines doivent mériter les mêmes moyens (financiers, de prévention au travail, etc) : fibrome (25 % des femmes), SOPK (10 %), fuites urinaires (50 %)<sup>25</sup>, effets secondaires des grossesses et accouchements, baisse de fertilité qui expose les femmes à des parcours de combattantes, mycoses et cystites récidivantes dont beaucoup sont post-coïtales (des milliers de femmes par an), etc. **Ne parler systématiquement que d'une pathologie, c'est une façon d'opposer les femmes et c'est une épreuve psychique pour celles, nombreuses, qui ont toutes les autres pathologies.** C'est leur dire que leur situation est moins légitime à ouvrir des droits (ALD, remboursements, congés, aménagements, etc.). Alors que les

difficultés qu'elles rencontrent dans l'articulation avec le travail et le quotidien sont aussi éprouvantes.

Une autre stratégie de minimisation consiste à **désinformer ouvertement** : nous dire que 50 % des femmes ont mal au ventre pendant les règles, c'est une désinformation. Elle suffit d'ouvrir les enquêtes<sup>26</sup> pour voir que 90 % des femmes ont des douleurs de règles. Parler des 50 % de femmes qui ont des douleurs de règles « importantes », c'est ignorer les 40 % qui ont des douleurs moindres, mais je connais peu de douleurs qui soient suffisamment confortables pour qu'on puisse à ce point les mépriser. Cette stratégie de mise en avant des douleurs de règles dites « incapacitantes » et de mise en avant uniquement de la période des règles est aussi une minimisation des pénibilités liées à l'ensemble de la vie hormonale et menstruelle<sup>27</sup> tout au long de la vie.

Le relativisme, c'est aussi comparer l'océan d'inégalités dans lesquelles se noient les femmes et minorités de genre, aux inégalités que vivent les hommes par rapport à d'autres dominations. Ou encore, relativiser les pénibilités spécifiques aux femmes par les pénibilités que nous partageons tous et toutes, le fameux : « *Nan, mais les hommes aussi ont mal au ventre, ont des migraines et des douleurs.* » La réflexion doit être inverse : les femmes et minorités de genre vivent aussi les inégalités que vivent les hommes, mais EN PLUS vivent la domination masculiniste. Les femmes ont aussi des migraines (plus que les hommes), des douleurs chroniques (plus que les hommes), etc. Et elles ont, EN PLUS, les effets de leur vie hormonale, menstruelle et procréative (et non pas à la place).

**Ne tolérons aucune stratégie de minimisation.** Quand nous citons une pathologie gynéco, n'oublions pas de citer les autres, n'oublions pas de citer les femmes dont les pathologies ne sont pas reconnues. Et n'oublions pas celles, elle en reste encore quelques-unes, qui n'ont pas de pathologie, mais dont les pénibilités de conciliation entre le travail et leur vie hormonale sont toutes aussi légitimes compte tenu de leur

24 Bon pote, « [La 7e limite planétaire est officiellement dépassée : l'acidification des océans](#) », 2025

25 Caroline Coq-Chodorge, « [Près de la moitié des femmes souffrent de fuites urinaires, un tabou féminin](#) », Médiapart, 2024

26 Enquête IFOP, « [L'impact des règles sur la vie](#) », 2021 ; ou Enquête IFOP, « [Les difficultés à vivre ses règles au travail](#) », 2022

27 Annabel B., « [Faut le dire si on vous œstrogène : les tabous que vivent les femmes tout au long de la vie.](#) », Blog Médiapart.

répétitivité de 12 à 64 ans. Vérifions les données : les études sont à notre portée de compréhension, et **organisons une veille documentaire collective partagée**, dans des espaces féministes. Je tiens à disposition une bibliographie épaisse comme une serviette nuit triple flux sur plein de sujets.

#### 4 - Le rassurisme et l'illusionnisme

**Rassurer collectivement en individualisant l'existence des causes** : « *Vous ne faites pas assez pipi sous la douche, vous ne baissez pas assez le chauffage, vous trie mal les déchets* ». Autant d'injonctions visant à individualiser et à responsabiliser sur les causes de l'effondrement des conditions de vie sur terre. Ce n'est pas l'ensemble des pollutions environnementales du productivisme et du consumérisme, cumulées par des générations, qui sont incriminées, mais nos comportements individuels actuels.

De la même façon, en matière de santé, nous retrouvons cette individualisation des causes : « *Vous ne bougez pas assez, vous picolez trop, vous fumez trop, vous dormez trop mal* ». C'est vraie, on fume trop, on picole trop, etc. Mais qui se demande à quel moment les femmes peuvent bouger plus avec autant de temps de travail ? Pourquoi s'alcoolisent-elles ? Pour des raisons différentes des hommes, notamment à cause des violences masculines<sup>28</sup>. Pourquoi dorment-elles plus mal que les hommes ? Et l'exposome (pollutions environnementales, alimentaires, masculinistes, etc) est rarement mis en avant.

**Rassurer collectivement en individualisant l'existence des effets** : l'un des objectifs de l'invisibilisation (en santé, en prévention des risques au travail, en matière de violences masculines, etc.), c'est que chaque femme et chaque personne minorisée pense qu'elle est la seule à subir ces situations.

C'est la communication à coups de hashtags qui leur permet de réaliser qu'elles sont des milliers à subir les effets des implants contraceptifs, les méningiomes liés aux THM (Traitements Hormonaux de Ménopause), les cancers des seins en tant qu'hôtesse de l'air ou professionnelles de santé, les cancers gynécologiques en

tant que professionnelles de l'esthétique<sup>29</sup>, etc...

Les femmes et personnes minorisées doivent s'atteler, comme les écologistes, à **un gros travail de désindividualisation des causes et des effets**. Pour cela, nous devons nous parler, en dehors des espaces de domination, par secteur professionnel, par localité, par entreprise, au sein d'associations ou de collectifs informels, puis décroiser les constats et les savoirs comme nous le faisons ici.

#### 5 - Le réalisme et le pragmatisme

C'est là où nous en sommes en matière de dérèglement climatique : vu l'ampleur des problèmes, on n'a plus les moyens de les éviter, elle va falloir s'adapter.

C'est, en substance, aussi ce que disait le ministère de la Santé dans les débats sur le congé menstruel (traduction personnelle du discours ministériel) : si on ne prend que l'endométriose, ce serait déjà trop coûteux de payer un jour de congé endométriose à celles dont la pathologie est reconnue. Donc, vu l'ampleur des problèmes de santé gynéco et des douleurs incapacitantes de règles, imaginez un congé menstruel !

Même si c'est une seule journée par mois sur justificatif médical, par des médecins dont nous savons qu'ils dénigrent la parole des femmes et qu'ils minorent leurs symptômes<sup>30</sup>.

Alors, le congé pour l'ensemble des pénibilités liées à l'articulation entre le boulot et la vie hormonale, menstruelle et procréative, pour toutes, de l'école à la post-ménopause, ça nous demandera une grosse désobéissance civile et une forte mobilisation de grève menstruelle perlée pour le gagner.



28 Alexandra Combe, « [Alcool au féminin, elles brisent le tabou](#) », documentaire, 2025, 17 juin, média, France TV, CNC  
29 Claire Manière, « [Ces métiers augmentent le risque de cancer des ovaires](#) », Futura sciences, 2023  
30 Nicolas Gutierrez, « [La douleur des femmes est sous-estimée par le corps médical](#) », Sciences et avenir, 2024

En attendant, les femmes vont continuer à s'adapter au travail avec leurs pénibilités spécifiques. Et ce, malgré l'explosion des pathologies féminines : MST (dont les mycoplasmes alertent les scientifiques par leur augmentation et leur résistance antibiotique), cystites qui touchent 50 fois plus les femmes et sont la deuxième cause de prescription d'antibiotiques en France, SOPK, dépression post-partum, cancers des seins des femmes dont la France est championne du monde, etc.

## 6 - L'illusion du techno-solutionnisme

Puisqu'il nous faut un soupçon d'espoir pour accepter de continuer à produire malgré l'effondrement des conditions de vie sur terre, le génie sans limite de l'Homme nous promet des techno-solutions pour cette *mâle-adaptation* (c'est l'Homme en tant que système, hein, parce que NotAllMen). En matière de conditions de survie sur terre, il hésite encore entre aller vivre sur Mars ou enfouir le CO<sup>2</sup> dans la croûte terrestre. Entre remplacer les PFAS par des alternatives, ou diluer les polluants (le plus probable étant qu'il rehausse leurs seuils de toxicité). Et si on construisait des Méga-bassines et des Mini-EPR pour régler nos Giga-problèmes ? Au point où nous en sommes, le mieux est sans doute d'essayer tout ça en même temps et adienne que pourra.

De la même façon, il faut aux femmes et minorités de genre un soupçon d'espoir pour accepter de continuer à alimenter le système productiviste, conçu par et pour les hommes, malgré l'ensemble des pénibilités et obstacles spécifiques qu'elles y affrontent. Alors, depuis qu'elles réclament des mesures spécifiques (congé hormonal et menstruel, congé ménopause, prévention sexuée et genrée des risques), on voit fleurir un ensemble de promesses et de solutions pour s'occuper de leur santé :

- Les articles vantant le bénéfice de la médication pour supprimer les règles ont fleuri<sup>31</sup> juste

après les débats parlementaires sur le congé menstruel, mais sans information à la hauteur des données existantes sur les risques (et ce n'est pas l'absence de contraception, pour celles ne la souhaitent pas au vu des risques, qui fait le danger des grossesses non désirées, ce sont les injonctions à la sexualité hétéro normative centrée sur la pénétration et la satisfaction des hommes) ;

- Promotion des THM (Traitements Hormonaux de Ménopause)<sup>32</sup> (je recommande cet article) depuis qu'on souligne les pénibilités de la ménopause au travail ;

- Promotion des traitements non hormonaux de ménopause dont on nous a vanté les mérites avant même leur conception par les labos. Pour le premier mis sur le marché, l'agence européenne du médicament (EMA) a posé une alerte pour risque hépatique en novembre 2024<sup>33</sup>. Il a été mis sur le marché en France en avril 2025. Cette mise sur le marché en France a été suivie, trois semaines plus tard, d'une alerte de l'agence française du médicament (ANSM)<sup>34</sup>.

Ce n'est pas du complotisme que d'exiger une information impartiale sur les médications et les implants.

Et éventuellement une information cohérente. Le Gemvi (Société Française de Ménopause), dans sa fiche d'information aux patientes<sup>35</sup>, écrit à propos du THM : « *Le niveau de risque reste faible et équivalent à une femme sans traitement qui consommerait trois unités d'alcool par jour.* »

Dans le même temps, des études ont montré que la consommation d'un verre par jour d'alcool augmente les risques de cancers des seins de 10 à 12 %<sup>36</sup> selon les études. Le site Drogue.gouv.fr ne manque pas de nous le rappeler : « *Le risque de développer un cancer du sein augmente proportionnellement à la consommation d'alcool et ce risque apparaît dès moins d'un verre par jour.* »<sup>37</sup>

31 Elvire Camus, « [Ces femmes qui ont interrompu leurs règles](#) », Le Monde, mai 2024

32 Magali Reinert, « [Ménopause : les traitements hormonaux en vogue malgré les risques de cancer](#) », Reporterre, 2025

33 EMA, « [Fezolínétant, nouvelles recommandations pour minimiser le risque d'atteinte hépatique](#) », nov. 2024

34 ANSM, « [Fézonilétant, risque de lésion hépatique et nouvelles recommandations](#) », mai 2025

35 Auteurs mystères, « [Fiche d'information aux patientes](#) », Gemvi, avril 2025

36 Elizabeth Mostofsky, I-Min Lee, Julie Elizabeth Buring, et al, « [Impact de la consommation d'alcool sur l'incidence et la mortalité du cancer du sein](#) », 2024

Zhou X, Yu L, Wang L, Xiao J, et al., « [Alcohol consumption, blood DNA methylation and breast cancer](#) », Eur J Epidemiol, 2022

37 Auteurs mystères, « [L'alcool, facteur méconnu du risque de cancer du sein](#) », MILDECA, 2024

Du coup, cette techno-solution du THM, c'est un problème au même titre que trois verres d'alcool par jour ou bien c'est un non-problème au même titre que trois verres d'alcool par jour? Et si les femmes prennent un traitement pour supprimer les règles et/ou un THM, pour pouvoir travailler (que certaines ne prendraient pas si elles avaient des conditions de travail moins pénibles ou un temps de récupération), qu'en est-elle de la reconnaissance en MP de leurs thromboses, AVC, cancers des seins, méningiomes<sup>38</sup> ?

## 7 - Le backlash, ou en bon français, la revanche masculiniste

De la même façon que les destructeurs de l'environnement organisent l'intimidation et la répression des mouvements écologistes, dans le travail s'organise déjà la revanche à la perspective de l'amélioration des conditions de travail (et donc de la santé) des femmes et minorités de genre. La répression prendra, nous l'espérons, des formes moins détonantes que la répression des mouvements écologistes.

Plus probablement, elle commencera par le définancement des politiques de lutte contre les inégalités femmes-hommes (déjà largement sous-financées), par la régression des maigres conquies sociaux des femmes et minorités de genre, par l'incitation au temps partiel pour le réarmement démographique, et par la perpétuation de la préservation des postes de pouvoir aux hommes.

L'augmentation des AT et des MP des femmes, l'inaction pour laisser les femmes s'épuiser à cumuler travail gratuit et travail sous-rémunéré, les quotas de seulement 30 % de femmes cadres-dirigeantes à l'horizon 2027 (au risque de se faire tirer les oreilles pendant deux ans, puis éventuellement d'encourir une petite amende probablement déjà prévue dans les trésoreries), ce sont déjà des revanches organisées contre l'émancipation des femmes par le travail et la rémunération.

Le ralentissement de la lente augmentation de leurs salaires (l'argent est un déterminant de la santé) et l'index égalité sont aussi des revanches masculinistes. Dans son analyse de 2024<sup>39</sup>, l'IRE5 pose la question : « *L'index de l'égalité professionnelle offre-t-il un panorama fidèle des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ?* » Je résume : Non ! L'index minimise les inégalités réelles. L'IRE5 pointe des « *ambiguïtés méthodologiques qui tendent à invisibiliser les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes* ». Pourtant, l'objectif de l'égalité professionnelle, ça fait un moment que l'état fait semblant de s'en occuper, c'est lui-même qui l'explique dans cet article<sup>40</sup>. Le principe d'égalité pro est constitutionnalisé depuis 1946. **Presque 80 ans plus tard, les hommes gagnent 43 % de revenu de plus que les femmes**<sup>41</sup>.

**Le capitalisme préserve le patriarcat et garantit la domination masculiniste** par les postes de pouvoir et les revenus supérieurs, mais aussi par les inégalités en santé. Et ils sont tous deux inventifs pour préserver leurs dominations sur les femmes (exemple : d'une main constitutionnaliser l'avortement, et de l'autre définancer les structures qui le mettent en œuvre).

### Conclusion : pour une prévention féministe

De la même façon que les dirigeants politiques et d'entreprise font du **green-washing** en matière de conditions de survie sur terre, les dirigeants et décideurs en santé au travail font du **pink-washing** avec les conditions de travail des femmes et minorités de genre, à l'aide de ces mécanismes d'invisibilisation.

**Si nous abandonnons le sujet de la santé au travail des femmes et minorités de genre** aux institutions et entreprises, en attendant leurs recommandations (pour trouver les données ou pour réaliser une démarche de prévention sexuée et genrée), **cette prévention prendra le même chemin que l'index égalité et deviendra un énième outil d'invisibilisation des inégalités en santé au travail.**

38 Auteurs mystères, « [Définition et causes d'un méningiome](#) », Amélie, 2025

39 Thomas Breda, Juliette Ducoulombier, Paul Dutronc-Postel, Marion Leturcq, Joyce Sultan Parraud, Maxime Tô, « [L'index de l'égalité professionnelle offre-t-il un panorama fidèle des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ?](#) », IRE5, 2024

40 Auteurs mystères, « [Droits des femmes : où en est l'égalité professionnelle ?](#) », Vie publique, 2025

41 Emmanuelle Auriol, Camille Landais, Nina Roussille, « [Égalité hommes-femmes : une question d'équité, un impératif économique](#) », Conseil d'Analyse Économique, 2024

Les femmes gagnent 30 % de moins que les hommes. Cependant, prendre les hommes comme référence est une manière de minimiser les inégalités. Si on prend le salaire des femmes comme référence pour faire le calcul de différence, les hommes gagnent 43 % de plus que les femmes

L'obligation réglementaire d'évaluation sexuée des risques, inscrite depuis 2014 dans le Code du travail, n'a jamais été mise en œuvre, et ce, en toute impunité. Un regain d'intérêt pour ce sujet voit le jour, mais ses principales motivations ne sont pas la santé des femmes (et encore moins celle des minorités de genre), mais les pertes de PIB, comme le soulignent les états et le capitalisme dans leurs rapports<sup>42</sup>. Aussi, de nombreux intérêts financiers sont à l'affût pour proposer des techno-solutions afin que les femmes « se glissent dans le monde du travail comme si elles avaient un corps d'homme et un quotidien d'homme »<sup>43</sup>.

Par ailleurs, évaluer ne mange pas de pain tant qu'on n'en déduit pas des actions de prévention en cohérence avec l'évaluation. Pour le moment, s'il est question, depuis 2014, d'évaluer les risques de façon sexuée, il n'est pas question de prévenir de façon sexuée et genrée. Et le fait que toutes les communications institutionnelles soulignent l'importance « d'améliorer pour tous » quand on aborde le sujet de la santé des femmes n'augure rien de bon sur la façon dont les évaluations sexuées seront traduites ou pas en actions de prévention. La question de savoir ce que l'on conclut en termes de prévention quand on pointe des inégalités d'expositions ou des inégalités dans les effets des expositions est soigneusement évitée. C'est pourtant le point crucial, car l'objectif d'une évaluation des risques, c'est bien de définir et mettre en œuvre de moyens de prévention au regard des risques, mais aussi au regard des inégalités sexuées et genrées face à ces risques (et non pas au regard d'une supposée égalité).

Comme le rappelle le dossier « Penser le droit de la santé au féminin »<sup>44</sup> : « Il appartient donc à l'employeur de s'assurer que l'évaluation des risques intègre les risques spécifiquement féminins. Bien évidemment, cette évaluation doit ensuite fonder des réponses appropriées lors de la mise en œuvre des mesures de prévention.

Si l'évaluation doit être sexuée, c'est bien pour en tirer des conséquences et des mesures concrètes. » Et de rappeler en substance, avec de nombreuses références jurisprudentielles, que **la règle d'égalité ne fait pas (plus) obstacle à des mesures correctrices des inégalités de fait.**

Elle nous faut nous emparer du sujet de la santé des femmes et des minorités de genre au travail pour construire des **bases de connaissances partagées, des formations, des outils d'enquête, des outils d'évaluation et de traçabilité des risques et pénibilités sexuées et genrées, mais aussi des actions de prévention et un guide de prévention féministe.** Cette émancipation sera la base de notre capacité à améliorer réellement la santé au travail des femmes et des minorités de genre sans attendre des recommandations institutionnelles dont nous connaissons toute l'inertie et l'inefficacité en matière de prévention des violences masculines ou de suppression des inégalités systémiques.

Et de mon point de vue, nous devrions le faire radicalement, dans une perspective de **prévention féministe**<sup>45</sup>, sans nous laisser imposer ces stratégies de minimisation et d'invisibilisation, qui sont le fondement des politiques des petits pas dont nous sommes perpétuellement sommées de nous réjouir.

Je ne crois pas plus dans la politique des petits pas en matière de préservation des conditions de survie sur terre qu'en matière d'amélioration des conditions de travail et de vie des femmes et minorités de genre.

Les petits pas ont toujours été un mode d'inaction très efficace.

42 Libération, « [Les femmes moins bien soignées que les hommes, un coût de 1 000 milliards de dollars par an](#) », 2024, Stéphanie Rist, « [La ménopause en France](#) », Rapport sénatorial, 2025.

Le rapport déplore que le coût de la ménopause ne soit pas documenté en France, contrairement à d'autres pays (page 135). Fondation Canadienne de Ménopause, « Ménopause et vie professionnelle au Canada », 2023. Le coût de la ménopause pour l'économie canadienne s'élève à 3,5 milliards de dollars.

43 Expression empruntée à Laurence Rossignol, lors de sa conclusion au Sénat après les débats sur le congé menstruel, 2024.

44 Patrice Adam, « Penser le droit de la santé au féminin », Droit social, 2024.

45 Expression issue des échanges collectifs lors des intersyndicales femmes des Côtes-d'Armor, nov. 2025

Depuis 1998, les journées Intersyndicales Femmes réunissent au mois de mars entre 300 et 400 militant·es de la CGT, de la FSU et de l'Union Syndicale Solidaires.

Depuis 25 ans, ces deux journées de formation intersyndicale donnent la parole à des chercheuses et des associations sur quatre thèmes relatifs aux droits des femmes et permettent à l'ensemble des participantes de réfléchir, échanger et s'armer pour porter ces questions dans nos organisations syndicales respectives et au-delà.

Elles nous permettent aussi de voir comment la domination patriarcale s'exerce sur nos vies entières et démontrent que les luttes pour l'égalité professionnelle, comme celles contre les violences sexistes et sexuelles, sont des enjeux profondément sociaux et syndicaux.

Les journées Intersyndicales Femmes nous rappellent chaque année que rien n'est totalement acquis et que de nouveaux droits sont à conquérir.

**Les intersyndicales femmes sont dispo  
aussi en podcast !**

**Les 4 tables rondes de 2025 sont sur toutes les  
bonnes plateformes et en ligne**

**[intersyndicalesfemmes2025.lepodcast.fr](https://intersyndicalesfemmes2025.lepodcast.fr)**



Les journées Intersyndicales femmes regroupent des militant-es de la CGT, de la FSU, et de l'Union Syndicale Solidaires, qui travaillent ensemble depuis 1998. Leur but est d'organiser chaque année des journées intersyndicales de formation « femmes » sur deux jours qui rassemblent des personnes venues de toute la France, et de secteurs divers.

Les années précédentes, nous avons travaillé sur beaucoup de thèmes. Une partie de ces thématiques traitées (les premières vingt années) sont regroupées dans le livre Toutes à y gagner (aux éditions Syllepse), sorti à l'occasion de ces 20 ans, en 2017.

- **2017** : Austérité et perspectives de genre ; Femmes/hommes : des différences naturelles ? ; Femmes et numérique ; IVC, une lutte d'actualité
- **2018** : Femmes et espace public ; Lutttes féministes et mouvement ouvrier ; Quelles retraites pour les femmes ? ; Quel bilan pour l'égalité professionnelle ?
- **2019** : Femmes et sexualités ; Violences sexistes et sexuelles au travail ; Asile, migration, migrantes ; Femmes et représentativité syndicale
- **2020** : cette session a dû être annulée en raison du confinement.
- **2021** : Femmes et emprisonnement ; Travail des femmes, Covid19 et confinement.
- **2022** : Égalité pro ; Féminité et masculinité dans le sport ; Femmes et extrêmes droites ; Inégalités de genre et crise écologique.
- **2023** : Le genre du capital ; Femmes, paix, désarmement et résistances ; Femmes et santé au travail et dans le syndicalisme ; Femmes et télétravail
- **2024** : L'intime est politique : refuser les normes esthétiques et injonctions du paraître ; Construire nos luttes féministes ; Nouvelles technologies et intelligence artificielle : nouvelles mais toujours sexistes ! ; Métiers du soin et du lien : un enjeu pour l'égalité



Les **intersyndicales femmes**  
sont dispo  
aussi en podcast !

Les 4 tables rondes de 2025  
sont sur toutes les bonnes  
plateformes et en ligne

[intersyndicalesfemmes2025.lepodcast.fr](https://intersyndicalesfemmes2025.lepodcast.fr)

